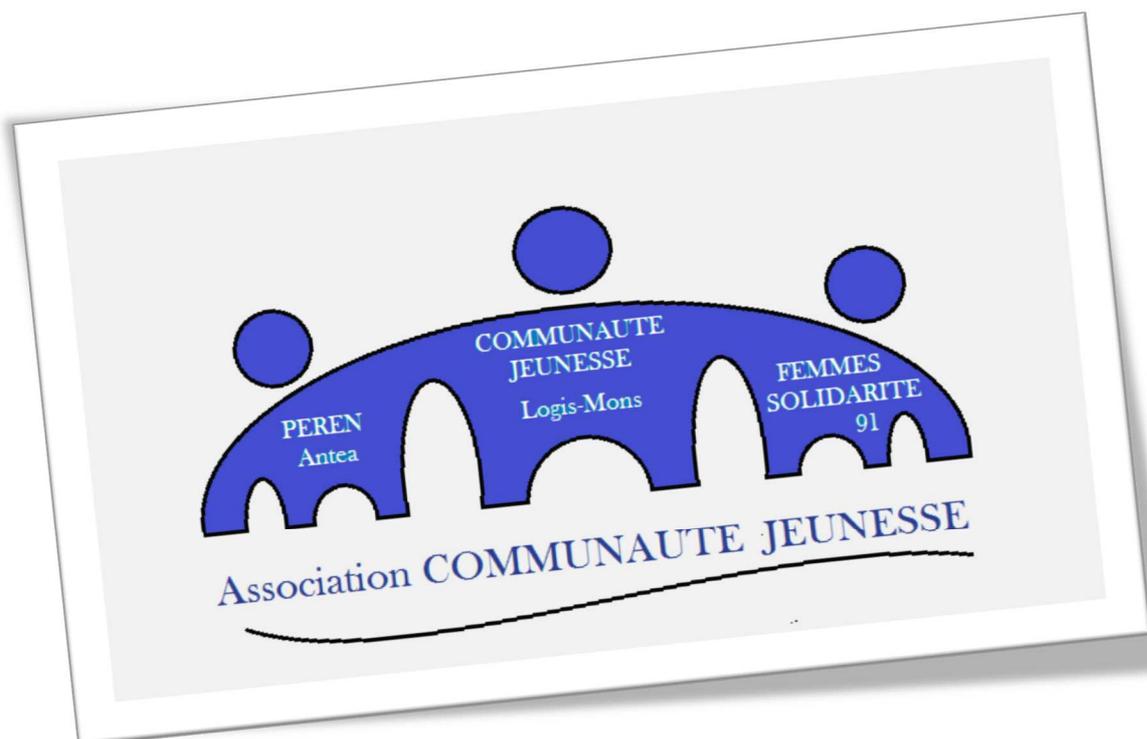


# RAPPORT D'ACTIVITE



# 2016

Association COMMUNAUTE JEUNESSE  
21 avenue Jules Vallès - 91200 ATHIS-MONS  
Tél. 01 69 38 36 70 - Fax 01 69 38 74 15  
Courriel : [acj.secre@free.fr](mailto:acj.secre@free.fr)



Ville d'Athis-Mons



PREFECTURE  
DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE

DELEGATION REGIONALE  
AUX DROITS DES FEMMES  
ET A L'EQUALITE



Direction départementale  
de la cohésion sociale 91

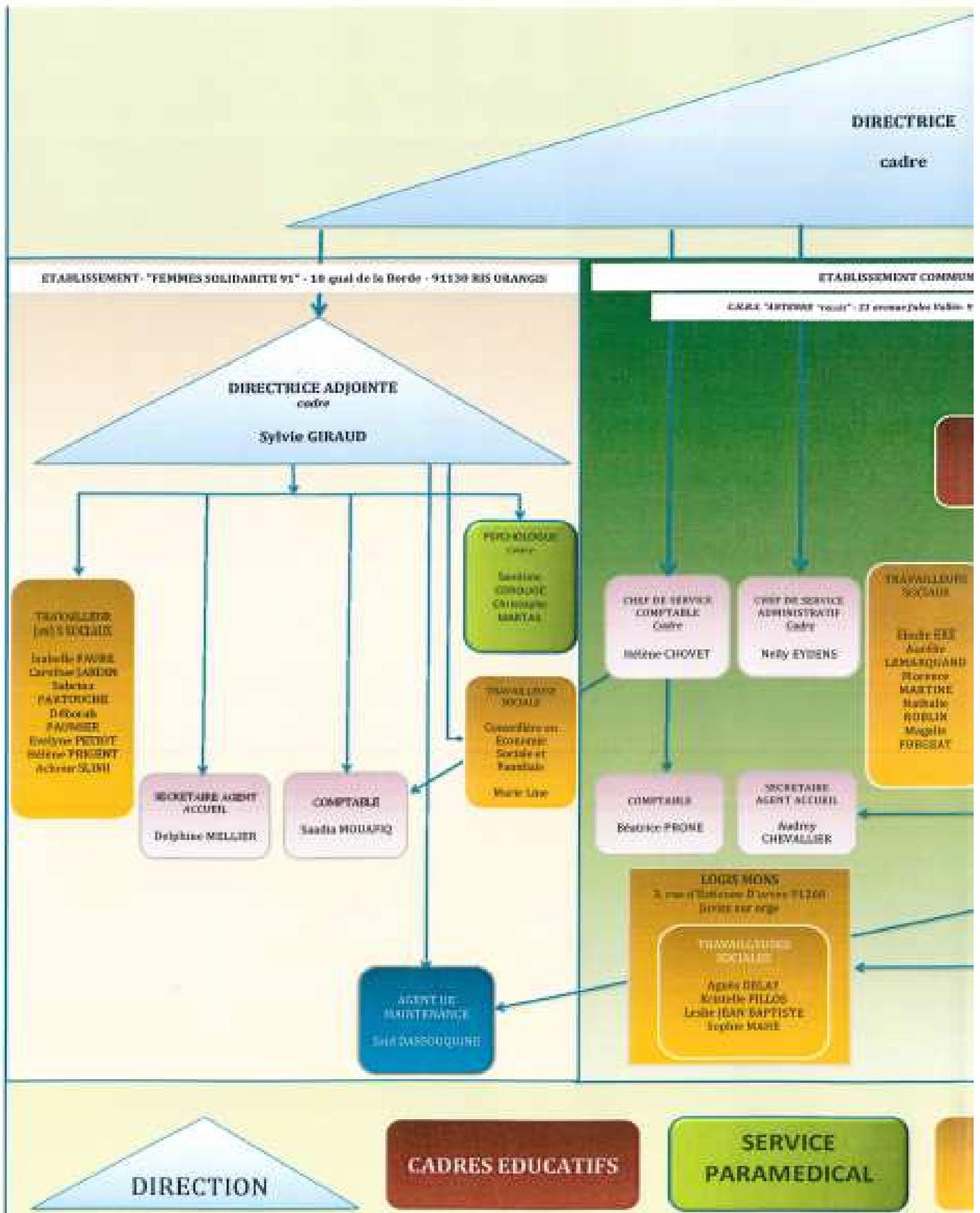


<b>L'ASSOCIATION ET SES ETABLISSEMENTS .....</b>	<b>1</b>
<b>I. COMMUNAUTE JEUNESSE.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS).....</b>	<b>6</b>
1. LES ADMISSIONS.....	6
2. LES PERSONNES HERBERGEES .....	6
3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 5 MISSIONS .....	7
3.1. L'accès au logement .....	7
3.2. L'accès à l'emploi.....	9
3.3. L'accès à la santé .....	9
3.4. L'accès aux droits .....	11
3.5. Le soutien à la parentalité.....	11
4. LES SORTIES .....	13
5- FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS .....	14
5.1. Accueillir le public : favoriser la rencontre avec un psychologue .....	14
5.2. Avec l'équipe éducative institutionnelle : un éclairage clinique .....	14
5.3. Une fonction d'interface avec les partenaires.....	14
<b>CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE .....</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE 3 : LOGIS-MONS .....</b>	<b>16</b>
1 - PRESENTATION DU SERVICE.....	16
1.1. Ses origines .....	16
1.2. Un accompagnement spécifique .....	16
1.3. Evolution et perspectives .....	17
1.4. L'Accompagnement Social Lié au Logement AIDE AU PROJET .....	17
1.4.1. Aide au projet avec hébergement.....	17
1.4.2. Aide au projet sans hébergement.....	19
1.5. L'Accompagnement Social Lié au Logement ACCES.....	20
1.6. L'Accompagnement Social Lié au Logement MAINTIEN .....	20
1.6. Mission territorialisation .....	22
2. L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) .....	23
2.1. L'accompagnement individuel .....	23
2.2. L'accompagnement collectif.....	24
3. Le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) .....	25
<b>II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91».....</b>	<b>26</b>
1. L'HEBERGEMENT .....	28
1.1. L'activité de l'hébergement .....	28
1.2. L'accès aux droits .....	32
1.3. La situation d'emploi à l'arrivée.....	34
1.4. Soutien à la parentalité .....	35
1.5. Sortie et relogement en 2016 .....	37
1.6. Rapport d'activité C.ESF 2016 .....	39
1.7. Rapport psychologue (mars à décembre 2016) .....	39
2. LIEU d'ECOUTE d'ACCUEIL et d'ORIENTATION .....	41
2.1. A propos des femmes .....	42
2.2. L'Activité Ecoute .....	43
2.3. Les prestations.....	44
2.4. L'Activité Accueil .....	46
2.5. La prise en charge thérapeutique : psychologues à temps partiel .....	49
3. LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR .....	50

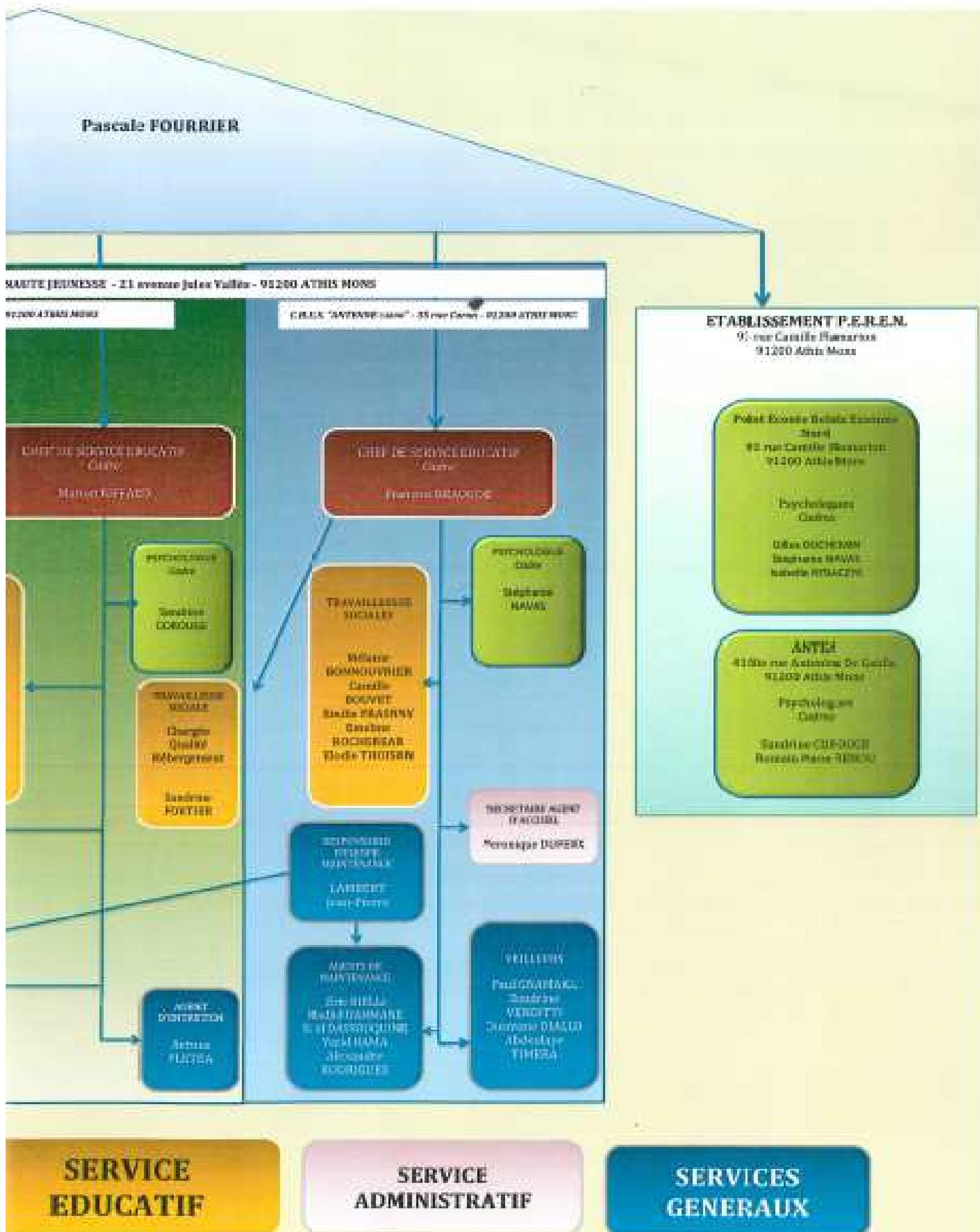
<b>III. PEREN &amp; ANTEA</b> .....	<b>52</b>
<b>CHAPITRE 1 : PEREN</b> .....	<b>52</b>
1. INTRODUCTION .....	53
2. L'ACCES AUX SOINS PSYCHIATRIQUES DES PLUS DEMUNIS.....	54
2.1. La file active .....	54
2.2. L'accueil du public.....	54
2.3. La typologie du public et sa répartition .....	54
2.1.1 Au regard de la situation familiale.....	54
2.2.2 Par ville d'origine.....	54
2.4. L'orientation du public .....	54
3. LE TRAVAIL EN RESEAU .....	55
3.1. L'activité avec les partenaires.....	55
4. LES ACTIONS HORS LIEU D'ACCUEIL.....	55
4.1. Quartier Grand Vaux à Savigny sur Orge.....	55
4.2. Conférence Saint Vincent de Paul à Juvisy sur Orge.....	55
4.2.1. La permanence .....	56
4.2.2. L'analyse des pratiques .....	56
<b>Chapitre 2 : ANTEA</b> .....	<b>57</b>
1. INTRODUCTION .....	57
2. FILE ACTIVE .....	58
3. UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REpondre AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES .....	58
3.1. Répartition du public par sexe et âge .....	58
3.2. Origine géographique .....	58
3.3. Risques psychosociaux .....	58
3.4. Scolarité .....	58
3.5. Composition familiale.....	59
4. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE.....	59
4.1. Les entretiens .....	59
5. L'activitÉ avec le rEseau de partenaires.....	59
5.1. Actions en direction du réseau de partenaires .....	59
6. NOUVELLE ACTION : PERMANENCE AU GRAND VAUX.....	60
<b>ACTION « CULTURE ET LOISIRS »</b> .....	<b>61</b>
<b>LES SERVICES TECHNIQUES</b> .....	<b>61</b>
<b>BILAN SOCIAL &amp; FINANCIER</b> .....	<b>62</b>

L'ASSOCIATION ET SES ETABLISSEMENTS

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE JEUNESSE - 21



AVENUE JULES VALLES - 91200 ATHIS MONS



## EDITO & INTRODUCTION

*Ce rapport d'activité si riche en histoire humaine, si révélateur de l'extrême pauvreté d'une partie de notre société, sans cesse grandissante, qu'il est impossible de le résumer en quelques lignes.*

*Je m'arrêterai donc sur seulement une demie page consacrée à l'urgence famille, pour vous inviter à réfléchir plus avant sur le constat d'une société en péril.*

*Je salue le travail effectué et remercie chacun pour l'espoir donné.*

*J'invite chaque lecteur à rassembler leur énergie pour renforcer ces solidarités et combattre l'impensable : les familles à la rue.*

**Jean-Louis DAUTEUIL**  
Président

\*\*\*\*\*

L'association Communauté Jeunesse gère aujourd'hui trois établissements, chaque établissement comprenant plusieurs dispositifs. Ainsi, c'est tout au long de l'année :

- 318 personnes hébergées en « CHRS »
- 248 personnes hébergées en « urgence »
- 29 personnes hébergées en « logement temporaire »
- 282 personnes suivies en « A.V.D.L. » et « A.S.L.L »
- 354 femmes qui ont contacté « l'Écoute » spécialisée pour femmes victimes de violences conjugales
- 122 femmes accueillies sur le L.E.A.O. de femmes Solidarité 91
- 205 personnes accueillies au P.E.R.E.N.
- 138 mineurs et autant de parents accueillis à ANT.E.A.

Soit près de 1 700 personnes ayant bénéficiées d'un accueil, d'un accompagnement ou d'un suivi par un des dispositifs de Communauté Jeunesse.

Communauté Jeunesse a signé des conventions avec l'Etat (D.D.C.S. – D.R.D.F.E. – A.R.S. – C.G.E.T. – A.C.S.E. F.I.P.D.) la C.A.F., le F.S.L. 91 – les C.C.A.S. d'Athis Mons et de Juvisy – Saint Vincent de Paul – la réussite éducative d'Athis Mons – le Conseil départemental de l'Essonne.

Notre réponse à l'appel à projet « accueil en appartement de familles en alternative à l'hébergement en hôtel » a été acceptée pour les deux CHRS et ainsi, nous avons ouvert 58 places supplémentaires en 2016. Par ailleurs, nous avons répondu conjointement avec l'AISH à un appel à projet F.N.A.V.D.L. qui lui aussi a reçu un accueil favorable de la D.R.I.H.L., nous permettant ainsi de débiter cette activité dès le 1er janvier 2017. Il est à noter le caractère innovant que revêt cette dernière action, nous donnant l'opportunité de pouvoir nous rapprocher d'une association spécialisée dans « l'accompagnement social lié au logement » et qui gère une résidence sociale. Cette collaboration sera sans nul doute fructueuse pour chaque association. Communauté Jeunesse est en expansion, son savoir-faire est reconnu et nous sommes fiers de la confiance que nos financeurs nous montrent.

L'établissement Femmes Solidarité 91 a pu enfin déménager abandonnant ses bureaux de la Tour Baudelaire à Evry, pour des locaux particulièrement adaptés à Ris Orangis. Ce déménagement était anticipé depuis fort longtemps et malgré l'épreuve que cela représente à bien des égards, l'équipe est maintenant bien installée à tel point que nous prévoyons de déménager dans le même immeuble, à l'étage au-dessous, les équipes du Logis Mons et de Caron...

Il y a cependant un bémol à ce constat : P.E.R.E.N. et ANT.E.A. Cet établissement est depuis toujours en équilibre financier précaire, le directeur qui a créé le P.E.R.E.N. ne l'a-t-il pas appelé ainsi comme un appel du pied ? Nous avons été contraints de recourir à de l'activité partielle au P.E.R.E.N., mais cela ne sauvera pas le dispositif tel qu'il existe depuis maintenant 19 ans. Il nous faut aujourd'hui réfléchir à de nouvelles adaptations. L'accueil des populations en souffrance psychique par des professionnels qui s'en sont fait leur spécialité, faute d'être financé, va disparaître. Nous savons que les CMP, les CMPP sont totalement saturés. Nous savons à quel point « la demande » peut être fragile si elle n'est pas suivie d'effet dans les plus brefs délais. Alors que vont devenir ces populations qui ont besoin de soutien psychologique, voire d'accompagnement médical approprié ?

Vous allez découvrir, au fil des pages qui suivent, comment l'ensemble des salariés de Communauté Jeunesse, met tout en œuvre pour que les publics que nous recevons, ces publics précaires, en grande difficulté, qui ont besoin de soutien, d'accompagnement ou d'un coup de pouce, comment ces personnes sont accueillies dans leur individualité.

Si cet accueil est de qualité, c'est bien évidemment grâce aux travailleurs sociaux et aux psychologues (6 au total) mais également, et on ne le souligne pas suffisamment, grâce au travail de toutes ces personnes dites « fonction support » sans lesquelles une prise en charge, quelles que soient les compétences des travailleurs sociaux et des psychologues, serait beaucoup moins efficiente.

Communauté Jeunesse, c'est aussi :

- Des services généraux constitués d'une équipe de 4 ouvriers encadrée par un chef d'équipe et d'une personne chargée de la propreté des locaux et des appartements,
- Deux CESF qui sont particulièrement chargées de la qualité des hébergements,
- Un staff administratif constitué de deux secrétaires agent d'accueil, de 3 comptables d'une secrétaire de direction,

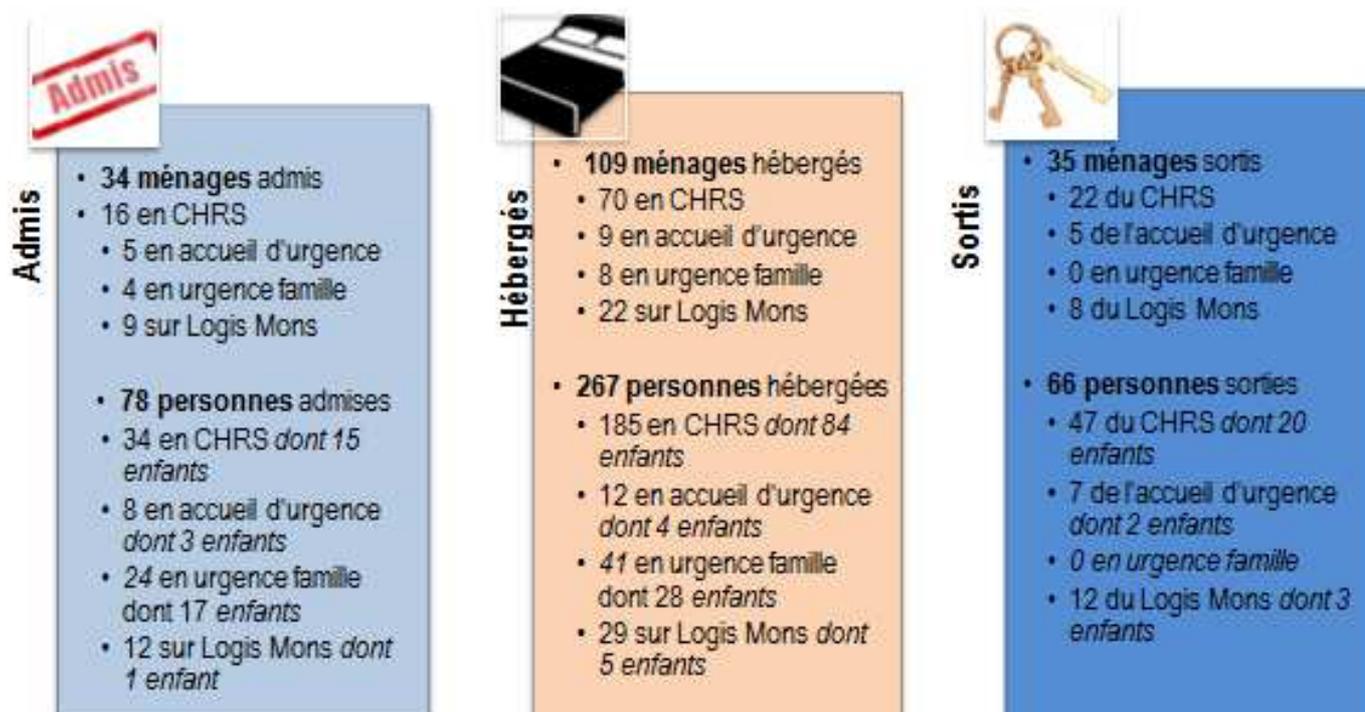
Et bien entendu une équipe d'encadrement, particulièrement attentive, sérieuse, bienveillante, soucieuse d'un accompagnement de qualité, qui ne compte pas son temps et qui veille à ce que les valeurs de l'association soient à l'œuvre tout au long de la prise en charge « *L'engagement de Communauté Jeunesse, depuis sa création, est de développer des solidarités et d'aider à construire, pour chacun, une place de citoyen* »<sup>1</sup>.

L'occasion m'est donnée de les remercier tous, tant pour leur engagement que pour leur bienveillance.

**Pascale Fourrier**  
**Directrice**

<sup>1</sup> Projet associatif de Communauté Jeunesse - déc 2014

## I. COMMUNAUTE JEUNESSE



	Réalisées	A réaliser	Nombre de places
Nombre de journées sur le CHRS	41 436	41 610	114
<u>Taux d'occupation %</u>	99,58 %		

Nombre de journées sur l'Accueil d'urgence	1 351	1 464	4
<u>Taux d'occupation %</u>	92,28 %		

Nombre de mois/mesures ASLL Projet avec hébergement sur le Logis-Mons	153	168	14 ménages
<u>Taux d'occupation %</u>	91,07 %		

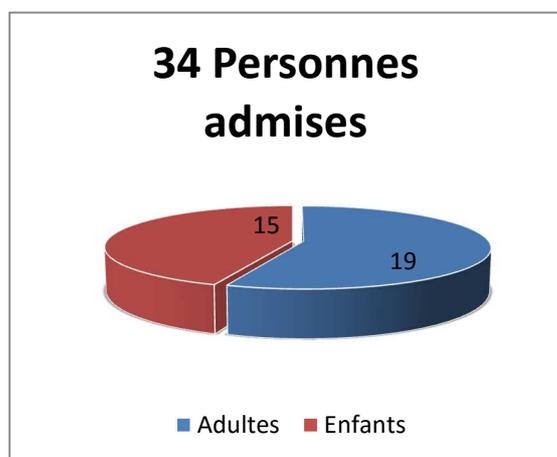
Nombre de journées sur l'Accueil d'urgence famille	7 635	10 558	40 (depuis septembre)
<u>Taux d'occupation %</u>	72.31%		

## CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS)

		Studio ADOMA	Studio T1	T2	T3	T4	Total
CHRS	Antenne Vallès	1	14	4	5	4	28
	Antenne Caron	8	13	5	2	0	28
Total		9	27	9	7	4	56

L'association dispose de 114 places d'hébergement en CHRS, réparties sur 9 studios en résidence Adoma, 27 studios, 4 appartements de types T2, 7 de type T3 et 4 de type T4. Sur le CHRS, la grande majorité des hébergements sont des appartements dans le diffus mais il existe deux structures collectives de 10 studios sur trois sites distincts.

### 1. LES ADMISSIONS

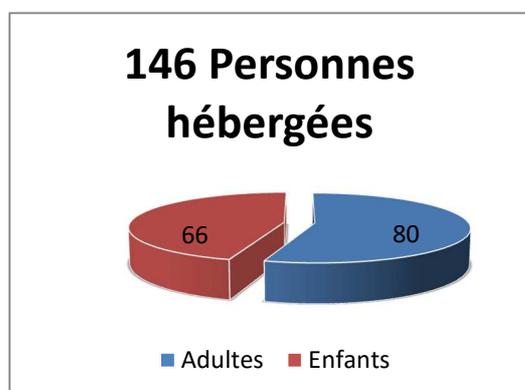


Compositions familiales	Personnes seules	Couples Familles	Total
Isolé homme	4		4
Familles monoparentales		6	6
Isolé femme	3		3
Familles biparentales		3	3
Couples		0	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>16</b>

En 2016, 34 personnes ont été admises (77 en 2015), réparties en 16 ménages, soit 4 hommes isolés, 3 femmes isolées, 6 familles monoparentales et 3 biparentales.

La différence du nombre d'admissions s'explique par le nombre moindre des sortants sur cet exercice par rapport à l'année passée. En effet, il y a eu une baisse importante du nombre de ménages relogés cette année (13 au lieu de 16).

### 2. LES PERSONNES HERBERGEES



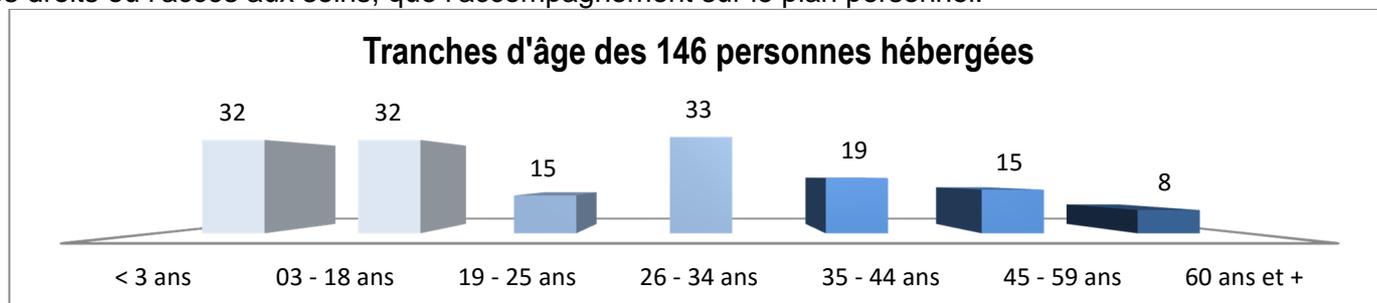
Compositions familiales	Personnes seules	Couples Familles	Total
Isolé homme	19		19
Familles monoparentales		28	28
Isolée femme	13		13
Familles biparentales		8	8
Couples		2	2
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>70</b>

En 2016, 146 personnes (70 ménages) au total ont été hébergées (185 en 2015) dont 30 hommes soit 20,5 %, 50 femmes soit 34,2 % et 66 enfants soit 45,3 %. La composition des ménages se répartie en 19 hommes isolés, 13 femmes isolées, 2 couples, 8 familles biparentales et 28 monoparentales. La grande majorité des ménages provient de l'Essonne : 68 au total.

Le parcours des personnes hébergées est multiple, quelques-unes se retrouvent dans l'errance depuis un certain temps et n'ont pas connu de vie familiale, ou dans un passé assez lointain et se trouvent dans un certain isolement.

D'autres souffrent de pathologie, de fragilité psychologique ou addictive. Une partie des personnes hébergées a connu un parcours d'immigration avec toutes les difficultés et souffrance que cela a pu engendrer et sont encore en situation précaire quant à leurs statuts. Les familles monoparentales sont majoritairement représentées.

L'accompagnement est global et prend en compte tout autant les difficultés administratives comme l'ouverture des droits ou l'accès aux soins, que l'accompagnement sur le plan personnel.



L'âge des 146 personnes accueillies :

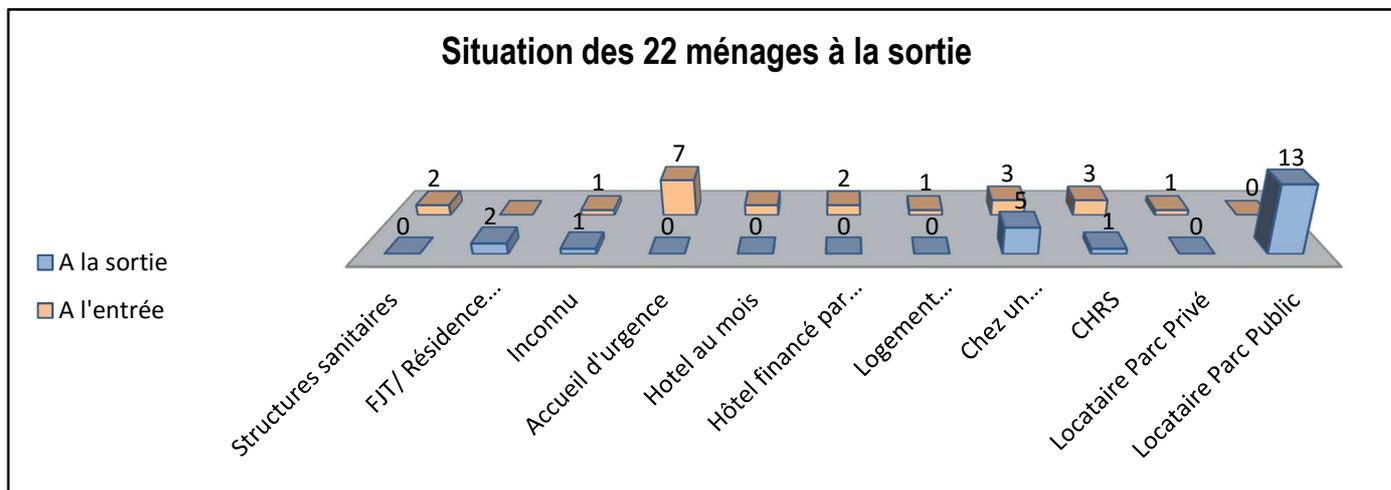
-pour les enfants : 32 ont moins de trois ans, 32 ont de 3 à 18 ans.

-pour les adultes : 13 personnes se situent entre 19 et 25 ans, 33 entre 26 et 34 ans, 19 entre 35 et 44 ans, 15 entre 45 et 59 et 2 entre 60 ans et plus.

Origine Géographique	Nbr
Essonne	68
Pays Hors Union Européenne	0
Ile de France hors Paris	0
Province	1
Paris	1

### 3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 5 MISSIONS

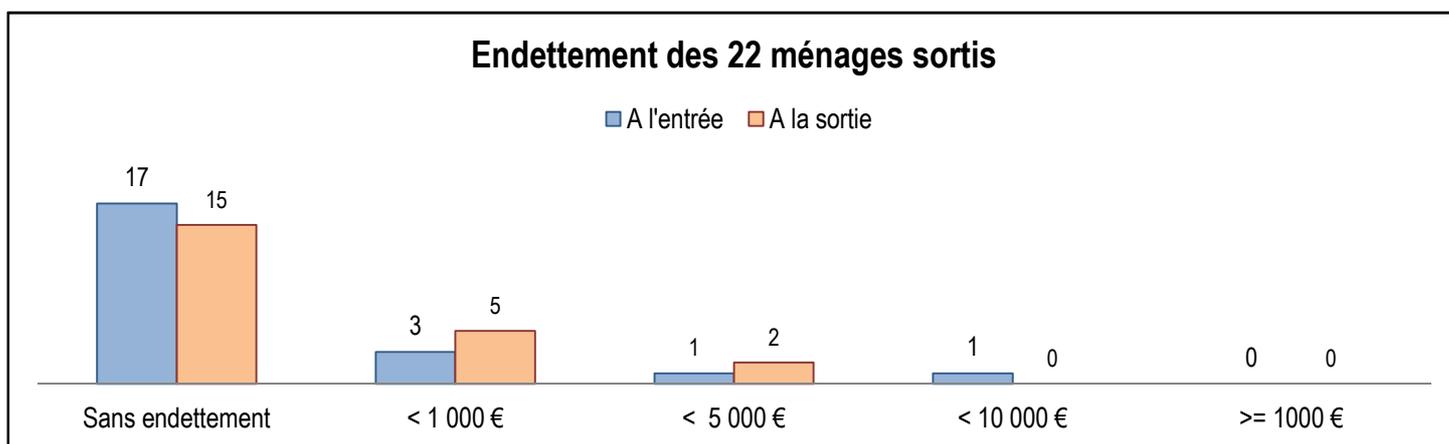
#### 3.1. L'accès au logement



Accès au logement : 13 ménages ont été relogés, soit 59 % de la totalité des ménages sortants du CHRS, très majoritairement sur le parc public. L'accompagnement social proposé par l'équipe éducative a le plus fréquemment pour finalité le logement, quand il est possible. Mais de par le parcours ou les difficultés des personnes hébergées, l'orientation envisagée peut aussi être proposée sur des structures alternatives comme les maisons relais, pension de familles ou autres. La question de l'autonomie est la plupart du temps centrale dans l'accompagnement des personnes.

La prise en charge des personnes amène l'équipe éducative à aborder des difficultés importantes, qui peuvent être des obstacles rendant l'autonomie problématique. La question du soin pour certains est un préalable à toutes autres démarches, qu'elles concernent le relogement ou l'insertion professionnelle. Les difficultés des personnes sont souvent multifactorielles et rendent l'accompagnement éducatif complexe.

### Endettement des 22 ménages sortis



*Monsieur P était âgé de 34 ans à son arrivée à l'association.*

*Monsieur était sous mesure de protection « curatelle renforcée » et percevait l'A.A.H. à hauteur de 800 euros par mois. Monsieur P. nous avait été adressé par le CMP de Morsang/Orge, inquiet quant à sa situation, qui le suivait dans le cadre d'activités proposées par le CATTTP.*

*Avant son arrivée, Monsieur P. logeait à l'hôtel depuis près d'1 an 1/2 et il avait vécu auparavant une dizaine d'années en Foyer d'hébergement, accueil conditionné par une activité professionnelle en E.S.A.T.*

*Il avait occupé durant toutes ces années un poste dans le conditionnement mais il avait, suite à des conflits avec le personnel encadrant et d'autres salariés, mis fin à son emploi.*

*La fin de son activité professionnelle avait amené le foyer d'hébergement à mettre un terme à sa prise en charge, vu que sa situation ne correspondait plus aux critères de maintien dans le foyer.*

*Monsieur P. a donc été accueilli dans notre association en appartement autonome, afin de l'extraire de l'hôtel et lui permettre de se stabiliser. En effet, la situation à l'hôtel se dégradait (détérioration de la chambre et de la situation financière). Il se présentait au CMP et au CCAS extrêmement vindicatif et angoissé.*

*Les objectifs premiers étaient d'amener Monsieur à rétablir un lien avec sa curatrice, le secteur psychiatrique et de l'orienter vers une structure adaptée au niveau du logement.*

*Monsieur P. était isolé, mais il parvenait à occuper ses journées en se promenant dans toute l'île de France, en participant à des activités proposées par des associations du secteur psychiatrique, des sorties culturelles et sportives... Monsieur P. était facilement dans l'échange et curieux de tout, mais il avait une position qui pouvait très vite agacer l'autre, avec des exigences et des injonctions décalées, provoquant parfois le rejet. Monsieur avait la conviction que tout lui était dû du fait de sa reconnaissance d'handicapé et qu'il devait être prioritaire pour tout.*

*Au fil du temps, nous avons dû travailler avec les difficultés présentées par Monsieur P. dans son rapport aux autres et aux institutions. Il lui était compliqué par exemple de se positionner clairement quant à son relogement, changeant régulièrement d'avis et imposant la mise en place de multiples démarches pour travailler à son orientation.*

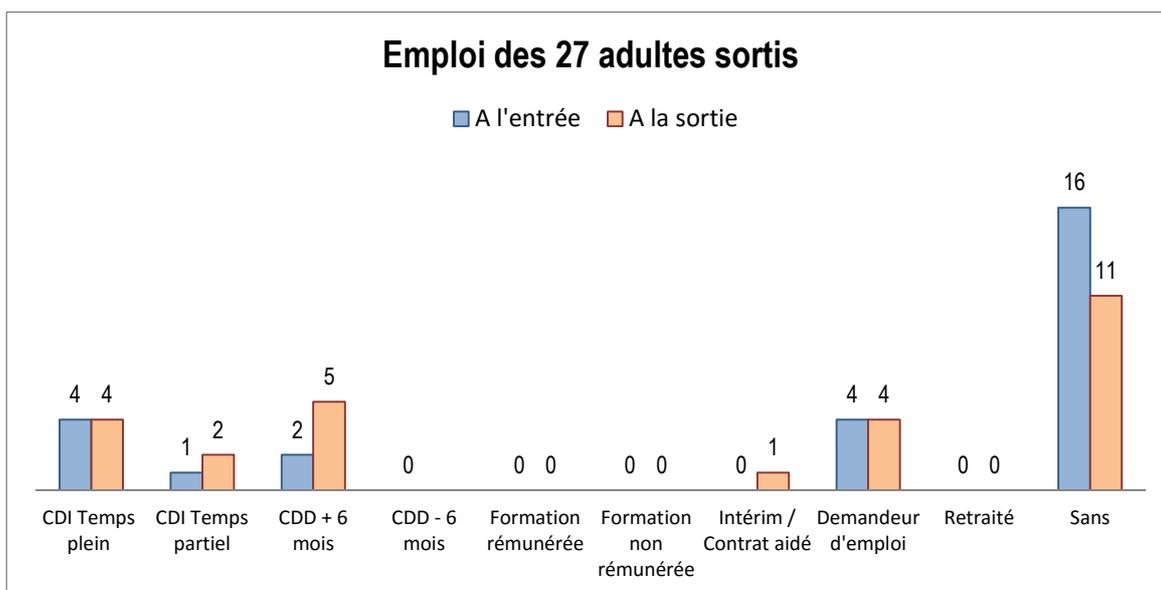
*Les 3 ans nécessaires à sa prise en charge ont permis d'ajuster son projet à son rythme et ses difficultés.*

*Dès son accueil, Monsieur P. disait vouloir être relogé dans un foyer de vie. Différents dossiers de candidature ont été avec lui constitués, certains aboutissant à des admissions possibles. Or, dès que ce projet pouvait se concrétiser par un accueil pérenne, il déclinait systématiquement a posteriori l'offre, pour des motifs divers et variés (activités proposées, localisation, etc..).*

*Nous avons pu constater, que ces refus reflétaient, non pas une exigence disproportionnée et une mise en échec automatique, mais une peur de quitter le CHRS (ce mode d'accueil lui convenait car il lui permettait d'être autonome et à la fois de bénéficier de l'accompagnement et de l'encadrement proposés) et une appréhension réelle du collectif. Il a été ainsi progressivement préconisé pour Monsieur P. en accord avec lui, de l'orienter vers un relogement dans le parc public en travaillant au maintien du soin auprès d'un CMP, et à la mise en place d'un maillage constitué : d'un SAVS, d'associations médico-sociales proposant des accueils temporaires (séjours de vacances et week-end) et de l'organisme de tutelle. Dans ce cadre, Monsieur P. a accédé à un logement en tant que locataire en titre (T2 sur la commune des Ulis).*

Natalie ROBLIN Antenne Vallès

### 3.2. L'accès à l'emploi

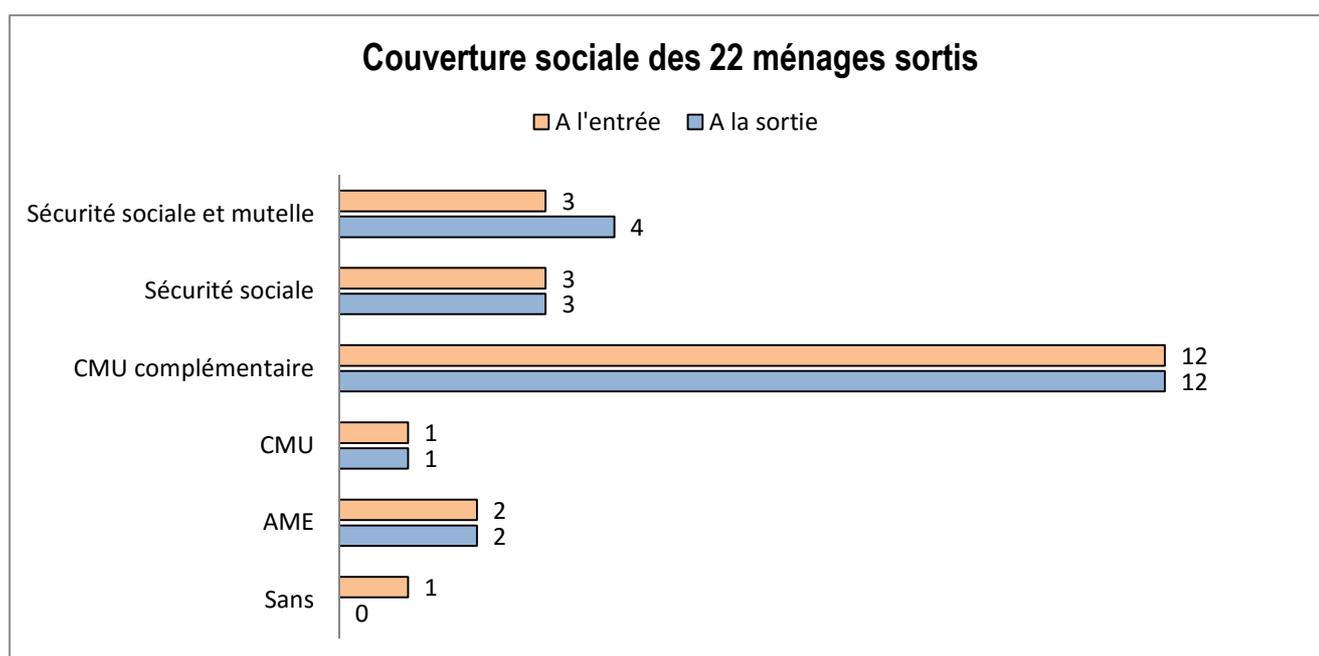


Le peu de différence entre le nombre de personnes ayant un emploi à l'entrée et la sortie de la structure a plusieurs explications. La principale est la fragilité des personnes ou de leur histoire. Certains n'ont connu que de façon très épisodique, une situation de salarié, ce qui les rend très fragile quant à l'emploi. Le manque de formation initiale est un paramètre qui peut compliquer l'insertion professionnelle pour une partie des ménages.

Les familles monoparentales se heurtent aussi aux conditions matérielles venant aussi freiner les possibilités d'insertion : horaires décalés pour certains postes, ou difficultés organisationnelles comme la difficulté de trouver un mode de garde pour les enfants.

De ce fait, seulement 12 personnes sont en situation d'emploi à la sortie, et on trouve peu de situation professionnelle en C D I. Le recours à l'intérim est aussi sollicité pour obtenir un emploi, comme le contrat en C D D. Le travail de partenariat dans cet aspect de l'accompagnement est essentiel quant à l'accès à l'emploi. La possibilité d'intégrer une association d'insertion reste parfois le seul moyen d'y parvenir au regard de leurs difficultés vis à vis de la démarche d'insertion.

### 3.3. L'accès à la santé



L'accompagnement des personnes sur la santé est un axe important de la prise en charge des personnes. Si certaines sont très autonomes à ce niveau, pour d'autres l'accès aux soins est beaucoup plus difficile. La question des addictions, ou de la fragilité psychologique et psychiatrique est présente dans les difficultés des personnes accueillies et l'accompagnement sur des dispositifs de santé n'est pas accepté simplement parfois par les usagers.

Les complexités administratives sont dans certaines situations une difficulté supplémentaire quant à l'accès aux soins, essentiellement pour les personnes non statutaires. D'autre part pour quelques situations, le parcours des usagers les amène à ne plus se préoccuper de leur état de santé bien que leurs droits soient ouverts, ceci par manque d'investissement quant à leurs situations.

---

**Monsieur O., arrivé en France à l'âge de 12 ans, a fait des études dans le bâtiment. Après avoir travaillé en tant qu'employé, il a ouvert son entreprise à l'âge de 25 ans. Il a également construit sa vie : achat d'une maison et travaux de rénovation, mariage à 36 ans et naissance d'un enfant à ses 38 ans. Mais quatre ans plus tard Monsieur divorce et doit vendre sa maison. Cette séparation l'affecte beaucoup psychologiquement, il est alors hospitalisé une première fois en psychiatrie. Il refait sa vie à 44 ans et s'installe avec sa compagne qui décèdera 8 ans plus tard. Il est alors très mal et à nouveau hospitalisé en psychiatrie. A sa sortie de l'hôpital Monsieur est en errance, tantôt hébergé chez des amis, tantôt à la rue où dans des foyers, avant d'être à nouveau hospitalisé 4 mois.**

**C'est en décembre 2012 que Monsieur ressort de l'hôpital et qu'il est accueilli au CHRS Communauté Jeunesse, orienté par le CMP de Brétigny. A son arrivée Monsieur O. était dans un état physique et psychique dégradé, ne pouvant pas prendre soin de son corps ni de son logement.**

**Au cours de sa première année de prise en charge, il a fallu l'aider à se « poser » dans ce nouvel hébergement. Le travail a d'abord été de créer un lien avec Monsieur, d'effectuer les démarches administratives importantes mais également de le soutenir à poursuivre ses suivis médicaux.**

**Petit à petit nous avons essayé de créer autour de lui un maillage pouvant le soutenir, en commençant par la mise en place d'aide-ménagères qui, à la fois l'aideraient pour nettoyer son logement mais qui ponctueraient également ses semaines par leurs passages. Parallèlement à cela Monsieur a obtenu en 2014 d'une carte d'invalidité.**

**Monsieur a également pu bénéficier d'une cure d'un mois dans le cadre de son diabète et de son surpoids.**

**Afin d'accompagner Monsieur au mieux et de continuer à créer un maillage professionnel autour de lui, nous travaillons en partenariat avec sa psychiatre et l'assistante sociale du CMP puis avec la responsable du service d'aide-ménagère.**

**Monsieur se positionne désormais en tant qu'adulte handicapé et souhaite de plus en plus pouvoir bénéficier des aides existantes : demande de portage des repas, demande d'aide financière pour du matériel médical ou autre.**

**En 2016 un suivi médical important s'est mis en place suite au diagnostic d'un cancer chez Monsieur. Les rendez-vous, examens, soins, et démarches en lien avec son statut et ses droits en tant qu'adulte handicapé rythment alors désormais ses semaines.**

**Fin 2016 un logement pour « Personne à Mobilité Réduite » a été attribué à Monsieur dans la même commune dans laquelle il était hébergé par Communauté Jeunesse. Il était important que Monsieur puisse rester dans le secteur afin de continuer ses soins plus facilement et de pouvoir encore bénéficier de l'intervention des aide-ménagères qu'il connaît déjà.**

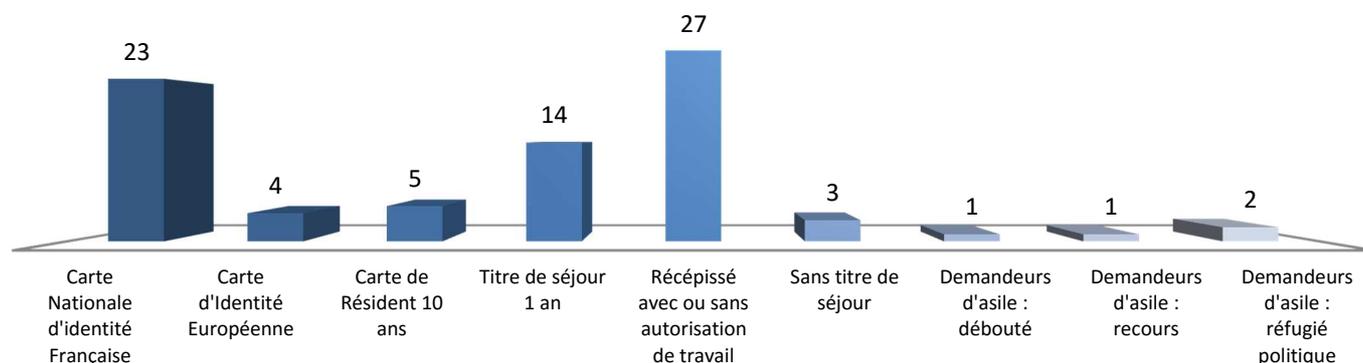
**Il s'agissait alors là de renforcer le partenariat autour de Monsieur. Une rencontre avec le CMP a pu valider la continuité de sa prise en charge. Une rencontre avec le CCAS a pu assurer un futur suivi social par l'assistante sociale de secteur.**

**Par ailleurs une continuité de l'accompagnement par Communauté Jeunesse a été décidée. Ainsi une mesure AVDL a été mise en place afin de soutenir Monsieur dans ce changement, qui peut vite être compliqué, tant psychologiquement que de façon pratique. Il s'agit alors d'aider Monsieur dans l'organisation de son emménagement, dans les démarches liées à cela, pour la gestion de son nouveau budget mais également de s'assurer que Monsieur s'adapte à son nouveau logement et sa nouvelle vie.**

**Florence MARTINE Antenne Vallès**

### 3.4. L'accès aux droits

**Situation administrative des 80 personnes adultes hébergées**

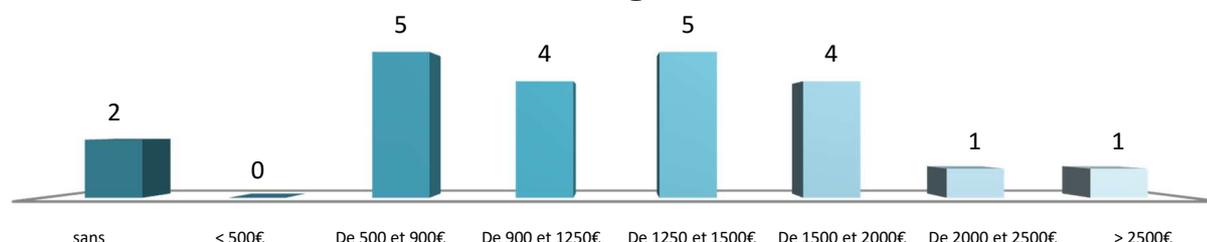


Le travail autour de la situation administrative est une part importante de l'accompagnement, l'accueil sans critère pratiqué par le CHRS permet d'accueillir des personnes primo-arrivantes. Le travail consiste alors à aider et soutenir les démarches de droits, qui s'inscrivent le plus souvent sur une durée importante. Mais aussi, il est question d'accompagner des personnes en grande difficulté de par leur isolement, sans repère amical ni familial pour nombre d'entre eux.

Les autres accompagnements se situent au niveau de personnes qui de par leur parcours se sont désinvesties de beaucoup d'aspect de leur situation. (Perte et non renouvellement de pièce d'identité, carte vitale...).

Il n'est pas seulement question de démarches administratives mais d'écoute, de compréhension des difficultés et aussi de remobilisation.

**Montant des ressources à la sortie des 22 ménages sortis**



### 3.5. Le soutien à la parentalité

Type de démarches	Nbr
Recherche de mode de garde	24
Aide à la scolarisation	22
Mise en place de suivi pédiatrique/PMI	11
Mesures de protection de l'enfance	5

La composition des familles accompagnées sur la structure CHRS est majoritairement monoparentale (40%) soit 28 ménages alors que les familles biparentales sont au nombre de 8. Les enfants au total sont 66.

L'accompagnement de ces ménages prend en compte la place des enfants, tout autant dans les difficultés que ceux-ci peuvent rencontrer, qu'elles soient scolaires, médicales, ou toutes autres. L'équipe éducative porte une attention particulière à la relation des parents avec leurs enfants.

Le parcours des résidents, leur histoire parfois ponctuée par des séparations et des difficultés relationnelles peuvent entraîner des fragilités du côté des enfants. L'équipe éducative propose de soutenir les parents dans le traitement des difficultés repérées. Lorsque l'équipe évalue une situation d'enfant en danger, elle peut faire appel au tiers Aide sociale à l'enfance.

Les enfants ont donc leur place à travers les documents qui leurs sont destinés comme le livret d'accueil ou les activités qui leurs sont proposées ainsi qu'à leur famille.

*C'est en 2000, à l'âge de 15 ans que Madame K. quitte sa Guinée natale pour la France où elle y rejoint son père. Madame rencontre Monsieur S. avec qui elle a une fille. Lorsqu'elle met au monde ce premier enfant en 2007, le personnel médical note un comportement inadapté de Madame. Monsieur est absent. Dès la sortie de la maternité, Madame et sa fille intègrent un centre maternel pour 3 ans. En octobre 2009, elles sont accueillies au sein du CHRS. Au fur et à mesure, l'équipe de professionnels relève une déficience intellectuelle et la présence de troubles obsessionnels qui handicapent son autonomie dans les gestes de la vie quotidienne. En 2011, La Maison Départementale des Personnes Handicapées lui reconnaît un statut d'adulte handicapé et une mise sous protection par une curatelle renforcée est mise en place.*

*Malgré la présence du père dans son discours, Madame est seule à élever sa fille. L'équipe éducative repère des éléments alarmants concernant la relation qu'elle entretient avec elle. Malgré le soutien à la parentalité, on souligne qu'il est impossible pour Madame de prendre en compte ses besoins. Ceci se traduit notamment par l'absence de marques affectives, d'organisation au quotidien, des retards à l'école, un mode de communication violent etc.*

*Madame reste dans le déni de ses troubles et minimise l'importance de ses angoisses, ce qui rend la prise en charge psychologique et la prise du traitement complexe. Les conditions de l'éducation, du développement global de l'enfant étant compromises, une Information Préoccupante est transmise à la Cellule de Recueil. L'enfant, alors âgée de 6 ans, est accueillie dans une maison d'accueil pour enfants.*

*Cet accueil est une étape décisive de l'accompagnement. Il s'agit de maintenir, plus que jamais, le lien de confiance avec Madame K. Pendant deux ans, l'enfant tire profit de cet éloignement. Sa scolarité se passe de manière satisfaisante, elle semble s'épanouir et trouve des réponses à ses besoins. Madame K semble prendre conscience du bienfait de ce placement pour sa fille, mais aussi pour elle-même. En effet, cela lui permet de se retrouver et d'avancer dans ses objectifs.*

*En 2012, Madame annonce une nouvelle grossesse. A la naissance de ce deuxième enfant, le père, Monsieur S, se présente sur le lieu d'hébergement. En situation irrégulière, il explique qu'il s'est caché et qu'il n'a réalisé les difficultés de Madame que récemment. Aujourd'hui, il souhaite « assumer ses responsabilités ». Rapidement, il élabore des objectifs de travail et se montre soutenant envers sa famille. Un hébergement est proposé à Monsieur, Madame et leurs deux filles. En Janvier 2014, une nouvelle enfant naît de leur union. Nous constatons que monsieur contribue à l'éveil de ses filles et compensent les carences liées à la pathologie de Madame. Régularisé en mai 2015, il trouve rapidement un emploi CDI.*

*En parallèle, un maillage de professionnels est mis en place avec la Protection Maternelle Infantile (PMI) ainsi qu'avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Lors des réunions de synthèse, les professionnels affirment que, depuis l'arrivée de Monsieur, les conditions sont plus favorables au développement des enfants. Les retours au domicile se passent de mieux en mieux. Au vu de ces éléments, le juge des enfants lève le placement de leur première fille en juin 2014 et une mesure d'aide éducative en milieu ouvert est déclenchée.*

*Enfin, Monsieur, Madame et leurs trois filles sont relogés durant l'été 2016. Un encadrement adapté leur permet d'aborder sereinement cette nouvelle étape. C'est pourquoi une mesure d'Accompagnement Dans le Logement est mise en place par l'association Communauté Jeunesse. De plus, l'intervention d'une travailleuse familiale s'ajoute au soutien de la PMI et de l'ASE. Elle se rend chaque jour à domicile afin de soutenir Madame dans le quotidien avec les enfants. Pour finir, un travail de relais important est mis en place avec la curatelle.*

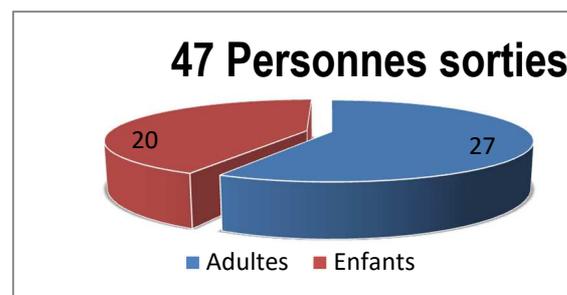
*7 années, c'est le temps qu'il aura fallu à cette famille pour cheminer vers un équilibre encore fragile, qui n'aurait pas été possible sans la création d'un étayage adapté et sans qu'aient pu se tisser des liens de confiance solides.*

Mélanie BONNOUVRIER Antenne Caron

#### 4. LES SORTIES

Pour l'année 2016, 22 ménages sont sortis du CHRS soit 47 personnes réparties comme suit :  
27 adultes et 20 enfants.  
13 ménages ont été relogés dans le parc public (60% des sorties).

1 est sorti sur un autre CHRS, 2 sur une résidence sociale ou FJT, 5 ont bénéficié d'une solution familiale ou amicale, et un ménage est sorti sans information.



*La famille B. est originaire de République Démocratique du Congo et composée de Madame B (54 ans) et de ses deux filles majeures F et J (26 et 25 ans). La situation familiale s'est fortement fragilisée suite à la « décompensation » en 2006 de J. à l'âge de 15 ans. Ceci a généré l'arrêt total de la scolarité de cette dernière et l'arrêt de l'activité professionnelle de Madame. L'accès aux soins n'a pas été possible puisque Madame B. était dans le déni de la maladie mentale de sa fille. Elle s'en remettait exclusivement à Dieu pour sa guérison. Cet évènement a aussi eu un impact sur la vie personnelle et professionnelle de la fille aînée, chargée de garder régulièrement sa sœur à domicile.*

*Sans activité professionnelle et sans suivi social, la situation financière de la famille s'est aggravée et madame s'est progressivement endettée. Cet endettement a conduit à une mesure d'expulsion dans le parc privé pour un impayé de loyer en 2010. La famille a tout d'abord été hébergée par une connaissance puis a été orientée par la MDS de secteur vers un hôtel. Une mesure d'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le logement) a été sollicitée et assurée par le service Logis Mons en 2012 afin de travailler avec Madame à l'amélioration de la situation budgétaire et au relogement.*

*Il a très vite été constaté que la vie à l'hôtel devenait insupportable pour la famille compte-tenu de l'état psychique de J., de la promiscuité imposée par la chambre, et de l'inactivité de chacune, qui généraient de fortes tensions.*

*Le travailleur social du Logis-Mons a très vite repéré le mode de fonctionnement de la famille et l'importance des difficultés. Suite à ses observations, il a alerté et sollicité après 6 mois une orientation interne vers le CHRS afin que la famille bénéficie d'un accompagnement global plus soutenu et que soit travaillé l'accès vers le soin pour J.*

*Madame B. et ses filles ont ainsi intégré notre CHRS le 7 janvier 2013 dans un appartement dans le diffus. Suite à l'entretien d'admission et au diagnostic réalisé par le travailleur social du Logis-Mons, il a été décidé de dissocier l'accompagnement de la famille : Un référent socio-éducatif pour suivre Madame et un autre référent pour suivre les deux jeunes. Le fonctionnement particulier de la famille a nécessité un temps d'adaptation et de mise en confiance afin de démarrer un travail individuel avec chacun de ses membres. En effet, Madame B est omniprésente et surveille les moindre faits et gestes de J. Madame ne peut consentir à laisser sa fille sans sa présence, sauf si elle impose à F de la garder. Il a fallu un an pour que Madame B. consente à ce que J. puisse faire des entretiens individuels avec sa référente et puisse être orientée vers le soin dans un CMP. Les soins se sont d'ailleurs limités à la participation de J ; aux activités proposées par le CATTP et à quelques rencontres avec un médecin psychiatre référent. Madame a pu voir l'effet positif concernant J ; et a consenti à ce qu'elle poursuive les activités. Quant à F, la dissociation des suivis lui a permis progressivement de prendre du recul et de l'indépendance par rapport à l'organisation familiale et de s'inscrire dans une démarche personnelle et dans un projet d'insertion professionnelle. Elle a pu notamment occuper différents emplois dans la comptabilité et la vente, puis s'est mariée et a quitté le domicile familial. Cette mise à distance lui a permis d'instaurer une nouvelle relation avec sa mère et sa sœur.*

*L'accompagnement de Madame B. a été difficile à mettre en place tant ses problèmes de santé, psychologiques et physiques, étaient omniprésents dans son discours. Ces difficultés l'empêchaient de se déplacer pour assurer les entretiens hebdomadaires obligatoires et assurer l'avancement des démarches engagées. Dans un premier temps, Madame B. continuait de solliciter et de responsabiliser sa fille aînée pour l'aider dans ses démarches administratives. La mise en place de l'accompagnement individuel a donc été très long mais bénéfique (remboursement des dettes). Elle s'en est saisi au point de pouvoir confier J. à un tiers et venir seule et régulièrement aux entretiens. Après 3 ans et demi de prise en charge, Madame A et J ont été relogées dans un T3 dans le parc public. Une mesure d'Accompagnement Vers et Dans Le Logement a été mise en place pour permettre de garantir la stabilité dans le logement et d'assurer le relais au niveau du soin pour J.*

Magalie FORGEAT et Natalie ROBLIN Antenne Vallès

## 5- FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS

Il y a aujourd'hui deux postes de psychologue clinicien sur le service hébergement de l'association – lesquels permettent d'associer à la dimension socio-éducative du travail avec les personnes hébergées au CHRS, la dimension psychique à laquelle les éducateurs et travailleurs sociaux ont aujourd'hui, de plus en plus affaire dans leur accompagnement au quotidien.

Outre donc, une mission clinique auprès du public accueilli et hébergé, les trois psychologues du CHRS ont une mission institutionnelle et d'interface avec les partenaires.

### 5.1. Accueillir le public : favoriser la rencontre avec un psychologue

Il s'agit de favoriser la possibilité pour le public accueilli, d'une rencontre avec un psychologue. Ces rencontres ou entretiens peuvent avoir une visée psychothérapeutique ou une visée d'orientation vers une structure de soins; quand par exemple, il y a nécessité d'un traitement médicamenteux. Ce qui est aujourd'hui fréquent. Car, pour beaucoup de personnes hébergées, les problèmes d'hébergement et de logement résultent de difficultés psychiques voire psychopathologiques, causant une certaine précarité sociale.

La demande première des personnes orientées vers le CHRS n'étant certes pas de rencontrer un psychologue, il s'agit dans un premier temps, de faire une offre. Ce qui implique de penser les modalités de celle-ci : par exemple, la présence d'un psychologue au sein même de la structure où sont hébergées les personnes (cf. service Caron) peut ainsi faciliter une rencontre ; sinon, une première rencontre avec le psychologue du service à l'arrivée de la personne sur le CHRS peut favoriser une « accroche » qui permettra ultérieurement à celle-ci de faire appel si nécessité, il y a de son côté. Le travail en lien avec les travailleurs sociaux est à cet égard primordial : très souvent, ceux-ci peuvent en effet aider, soutenir un premier contact avec le psychologue.

Sur l'année, (sur le service Vallès), 84 entretiens ont été réalisés avec les personnes accueillies.

### 5.2. Avec l'équipe éducative institutionnelle : un éclairage clinique

Le psychologue participe aux réunions d'équipe de son service, lesquelles s'avèrent un temps pour les travailleurs sociaux, d'échange, de transmission et d'élaboration. Y participe également le chef de service.

Le rôle du psychologue, dans ce cadre, est d'aider à un travail d'élaboration en commun ; c'est-à-dire, aider à repérer la complexité singulière des situations, favoriser une réflexion quant à l'enjeu du travail proposé aux personnes accueillies, au cas par cas. Il nous importe en effet, d'adapter la prise en charge à la personne - à partir de ce qu'elle nous indique, de ses accroches singulières...- et non l'inverse.

Par ailleurs, le psychologue apporte un éclairage clinique, qui en contribuant à la prise en compte de la dimension psychique de la personne, peut ainsi aider, orienter le travail au quotidien des travailleurs sociaux.

### 5.3. Une fonction d'interface avec les partenaires

Le psychologue a également pour mission de faire le lien entre les secteurs du social et du soin, et en particulier la psychiatrie.

Ce travail de maillage importe en effet, durant l'accompagnement des personnes hébergées (Cf. les orientations vers des soins psychiatriques) mais s'avère aussi la condition pour maintes d'entre elles, pour qu'on puisse penser la question du relogement, et que celui-ci ait des chances de se pérenniser.

Sur l'année 2016, le psychologue du service Vallès a participé 21 synthèses avec les équipes médicales et soignantes de différents secteurs de l'hôpital Barthelemy Durand ; 4 synthèses avec des équipes de SAVS ainsi qu'une synthèse avec l'équipe d'un SAEMF (service d'accompagnement éducatif en milieu familial)

## CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE

Le CHRS de l'association dispose également de **3 chambres d'urgence**, dans la structure collective : 2 pour personnes isolées, 1 pour une famille monoparentale. Ces places ont permis l'accueil en 2016 de 5 ménages, soit 8 personnes et 3 enfants tout au long de l'année.

Le travail de prise en charge pour ces personnes est le même que sur le dispositif insertion du CHRS, mais avec un protocole d'admission plus rapide que sur l'insertion puisqu'immédiat. L'accompagnement des personnes se situe d'abord sur une évaluation de leurs situations afin dans un deuxième temps de les adresser vers des solutions pérennes quand cela est possible. Par ailleurs, les personnes arrivant majoritairement sans aucune ressource, l'équipe propose au travers de l'accueil des aides matérielles et alimentaires.

**11 personnes au total ont pu bénéficier d'un accueil, 5 hommes isolés et 3 femmes avec enfants.**

Sur l'année 2016, 7 personnes dont 2 enfants sont sortis de l'urgence pour être orientées sur un dispositif d'insertion, le plus souvent interne à la structure.

**Sur ces places d'urgence, la durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de 59 jours.**

D'autre part, le CHRS « Communauté Jeunesse » a développé depuis 2015 des places d'urgence, suite à un appel à projet concernant la réduction des nuitées d'hôtel. L'appel à projet stipulait que ces places étaient en direction d'un public statutaire.

Cependant l'association se situant en faveur d'un accueil généraliste et sans critère, cela a été la seule restriction pour l'attribution de ces places.

### URGENCE FAMILLE

En 2016 la totalité des personnes présentes est composée de **8 ménages soit 41 personnes dont 28 enfants**, soit 3 familles monoparentales et 8 couples avec enfants.

La composition est la suivante :

- 3 familles monoparentales avec 5 enfants pour une d'entre elle, une de 4 et une de 2
- 5 familles bi parentales, dont 3 avec 4 enfants, une de 3 et une de 2.

A l'arrivée aucun adulte n'avait d'emploi, et pour certains aujourd'hui c'est encore le cas. Les difficultés pour certaines sont anciennes et importantes.

Le temps d'accueil sur un hôtel a laissé des traces, certaines ont connu de nombreux déménagements ne permettant pas une scolarisation facile des enfants.

Pour d'autres habiter un logement n'est pas si simple que cela, n'ayant pas eu de solutions d'hébergement pendant tout un temps.

Des familles rencontrent des difficultés liées à une certaine forme d'acculturation, de perte de repères ayant eu un mode de vie très différent. Pour d'autres familles des problèmes relationnels anciens mais non pris en charge, nécessitent de nombreuses démarches avant même de s'occuper d'insertion.

Tous ces éléments font qu'en 2016 aucune sortie sur ce dispositif n'a pu être réalisée. Il est nécessaire d'accompagner ces familles avant qu'elles ne soient totalement autonomes afin d'éviter un retour sur l'urgence à moyen ou plus long terme.

## CHAPITRE 3 : LOGIS-MONS

### 1 - PRESENTATION DU SERVICE

#### 1.1. Ses origines

**La question de l'accès au logement demeure un enjeu central dans l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social et/ou psychologique.** Pour les professionnels, il représente autant une finalité qu'un moyen pour travailler à l'insertion des ménages modestes ou fragiles. Face à une crise qui perdure, voire s'aggrave<sup>2</sup>, de nouvelles priorités et de nouveaux dispositifs ont été définis et créés par les pouvoirs publics, invitant les pratiques à évoluer et à se diversifier.

**L'association COMMUNAUTE JEUNESSE se mobilise dans la lutte contre les exclusions et intervient depuis ses origines dans la mise en œuvre du droit au logement.** Elle s'est donc inscrite inévitablement dans ces changements avec la création, en 2007, d'un service d'accompagnement social lié au logement. Ce service proposait initialement à des ménages à la situation socio-économique stabilisée (emploi, ressources) un logement temporaire (contrat de sous-location) et un accompagnement axé sur la préparation et l'accès à un logement définitif dans le cadre de mesures ASLL Aide au projet.

Depuis sa création, le service a connu de nombreux changements, dus à l'évolution constante de la politique du logement et son foisonnement de lois et dispositifs, tant sur le plan de ses missions et modalités d'interventions, que sur le plan de l'organisation de son activité. Ses **missions se sont ainsi fortement diversifiées** en fonction des nombreuses impulsions législatives et politiques. A cet accompagnement de ménages hébergés par l'association, s'est rajouté et développé un accompagnement social « hors les murs » pour travailler à l'accès ou au maintien dans le logement de personnes hébergées ou logées sur l'extérieur.

**Issu du CHRIS, le service partage le même projet d'établissement** qui reprend notamment les valeurs défendues dans le projet associatif et utilise les outils mis en place par la loi 2002-2 dont notamment : le livret d'accueil, le contrat de séjour, le projet personnalisé d'accompagnement (ASLL, AVDL ou FNAVDL), le projet d'établissement et le Conseil de Vie Sociale de l'association (dans lequel siègent 2 représentants élus par les ménages accompagnés).

**En 2016, 1 éducatrice spécialisée coordinatrice, 1 assistante sociale, 2 conseillères en économie sociale et familiale et 1 secrétaire-agent d'accueil composent l'équipe.** Chaque travailleur social peut suivre jusqu'à 25 personnes seules ou familles dans le cadre :

- **De mesures ASLL** financées pour 2 ans maximum par le Conseil Départemental : « ASLL Aide au projet » ; « ASLL Accès » ; et « ASLL Maintien ».
- **De mesures AVDL**, 6 mois renouvelables, financées au poste par les services de l'Etat : « AVDL vers le relogement » ; « AVDL lors du relogement » ; « AVDL dans le logement ».

#### 1.2. Un accompagnement spécifique

Si les appellations changent et avec elles leurs modes d'orientation et de financement, **c'est un même type d'accompagnement qui est effectué : individualisé et contractualisé avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières et sociales pour accéder à un logement ou s'y maintenir.**

Au total en 2016, **125 ménages (282 personnes) ont été accompagnés.**

Ces missions d'accompagnement peuvent porter sur les points suivants :

<sup>2</sup> 22e édition du rapport annuel sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre : En 2017, on compte 4 millions de personnes sans abri, mal logées ou sans logement personnel et **12,1 millions** de personnes touchées par la crise du logement.

- **Accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome** (mobilisations des dispositifs),
- **Soutenir, lors du relogement, l'intégration dans l'environnement et l'apprentissage des droits et devoirs du locataire**
- **Aider à la gestion budgétaire**
- **Accompagner pour le maintien dans le logement** (lien avec les bailleurs, accompagnement dans les recours aux procédures d'expulsion, apurement de la dette locative).

Les accompagnements se réalisent sur la base d'entretiens individuels (minimum 1 par mois), dans le cadre de rendez-vous sur le service et de visites à domicile.

L'éducatrice spécialisée anime également une **action collective, les « Ateliers-logement »** dans les CHRS de l'association ou dans d'autres structures partenaires. La spécificité de l'environnement instable et incertain du service exige d'assurer une veille de son évolution, afin de pouvoir s'y adapter et de pouvoir garantir sa pérennité et son évolution. La diversité des missions du service exige également **l'animation et le développement d'un partenariat conséquent.**

### 1.3. Evolution et perspectives

Sur 2016, de nouvelles actions ont pu déjà être envisagées et mises en place :

- **Des mesures d'ASLL Accès pour des ménages sortants de structures d'hébergement du département** - La proposition a été faite en juin par le FSL ; les premières orientations ont été effectuées dès le mois de juillet.
- **Des mesures FNAVDL (nouveau plan 2017-2018)** vers et dans le logement, en direction des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO - Après avoir répondu à un appel à projet de la DHRIL en juin 2016 avec l'AISH, les deux associations ont été désignées comme opérateur du département pour 2 ans. Cette action permettra l'embauche d'un nouveau travailleur social au 1er janvier 2017.

Enfin, la **mission « territorialisation » confiée par le Conseil Départemental** à l'association a été pleinement assurée, et a abouti à la création d'un répertoire-guide des lieux d'hébergement, de soins et de vie du Nord-Est de l'Essonne (formats papier et informatique) et à 3 sessions de formation.

Dans le cadre de leur mission, les travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à des problématiques complexes dans leurs nombreux accompagnements, particulièrement dans le cadre des mesures ASLL Maintien. **Beaucoup de situations révèlent chez les personnes suivies des difficultés d'ordre psychologique voir psychiatrique** qui nécessitent l'élaboration d'une démarche et d'un positionnement adapté. Ainsi, afin d'assurer un appui technique pour les aider à améliorer leurs réponses professionnelles, une supervision d'équipe va se réengager pour 2017 et un psychologue interviendra auprès de l'équipe.

Le coût important des locaux, l'extension de l'équipe, et le déménagement nécessaire d'une des équipes du CHRS de l'association (avec l'ouverture de 40 nouvelles places d'urgence) ont permis d'envisager en fin d'année 2016 le **projet d'un déménagement du service**. Ce déménagement, sur la commune de Ris-Orangis, sera concret en avril 2017.

## 1.4. L'Accompagnement Social Lié au Logement AIDE AU PROJET

### 1.4.1. Aide au projet avec hébergement

Le dispositif est cofinancé par le Fonds de Solidarité Logement 91 (accompagnement social) et par l'Aide au Logement Temporaire de l'Etat (hébergement). **Chaque ménage est titulaire d'un contrat de sous-location et bénéficie d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement pour 2 ans.**

	Entrés	Hébergés	Sortis	dont Relogés
<b>Ménages</b>	9	22	8	5
<b>Personnes</b>	12	29	12	8

Le service Logis Mons maintient sa capacité d'hébergement à **14 lieux d'hébergement** :

- **10 appartements** dans le diffus (9 studios et 1 T3) du parc public ou privé pour personnes seules et familles
- **2 appartements Adoma** (1 studio et 1 T1Bis) pour personne seule et famille sur la résidence d'Athis-Mons)
- **2 chambres Adoma** pour hommes seuls dans la résidence de Montgeron

### Les ménages accueillis en 2016 :

**9 nouveaux ménages** (11 adultes, 1 enfant), orientés par le SIAO, ont été admis :

Homme Isolé	5
Femme Isolée	2
Famille monoparentale 1 enfant	1
Couple 1 enfant	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>

Sortie de structure médico-sociale	4
Fin d'hébergement chez des tiers	2
Sans hébergement, errance	3
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>

**Malgré des situations financières et professionnelles en cours de stabilisation, les situations**

**d'hébergement des ménages admis restent précaires.** 67% sont en errance ou sont sortants d'hébergement d'urgence.

### Les ménages hébergés en 2016 :

**22 ménages**  
(24 adultes et 5 enfants)  
153 mois/mesure

**Le service accueille majoritairement des personnes seules** compte-tenu du nombre important de logements temporaires destinés à ce public dans notre parc locatif actuel.

Homme Isolé	12
Femme Isolée	6
Famille monoparentale 1 enfant	2
Couple 1 enfant	1
Couple 2 enfants	1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

Tranches d'âge	Personnes	Pourcentage
< 3 ans	3	10%
03/17 ans	2	7%
18/25 ans	-	-
26/35 ans	8	28%
36/45 ans	7	24%
46/55 ans	5	17%
55 ans et +	4	14%
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	

**Moyenne d'âge adulte : 43 ans**

**La moyenne d'âge des adultes continue d'augmenter** (2014 37 ans ; 2015 39 ans).

**Les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à l'emploi et pour bénéficier de ressources stables sont aujourd'hui préoccupantes.** Les critères du dispositif visant à garantir en 2 ans un accès à un logement définitif et autonome expliquent la diminution, les 3 dernières années, du public 18-25 ans et son absence en 2016.

- Le niveau de ressources des ménages hébergés à l'entrée :

**Le dispositif s'adresse à des ménages aux ressources modestes qui sollicitent un hébergement stable et un accompagnement afin de faire valoir leur droit au logement.**

Ainsi 59% des ménages hébergés avoisinent ou se situent en dessous du seuil de pauvreté à leur entrée.

Ressources mensuelles <i>Seuil de Pauvreté</i>	Personnes isolées 761€	Monoparental 1 enfant 1015€	Couple 1 enfant 1773€	Couple 2 enfants 1949€
< 500€	1			
500 à 900€	10			
900 à 1250€	5	1		
1250 à 1500€	2	1		1
2000 à 2500€			1	
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

- Niveau d'endettement à l'entrée :

Montant	Ménages
sans	15
- de 1000€	1
- de 5000€	1
- de 10000€	1
+ de 10000€	4
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

1/3 des ménages hébergés en 2016 ont présenté une situation d'endettement à leur entrée, fragilisant leur budget et compliquant leur accès à un logement pérenne.

L'accompagnement social proposé doit leur permettre de traiter et dépasser ces difficultés dans les 2 ans (encadrement de la dette, dossier de surendettement.).

### Les ménages sortis en 2016

**8 ménages sortis dont 5 relogés**

9 adultes, 3 enfants

- Situation des ménages par rapport au logement à la sortie

Mode de Sorties	Ménages	Personnes
<b>Relogement</b>		
Relogement DALO	1	1
Relogement ACD	2	5
Relogement GIP	1	1
Relogement Foyer/Résidence	1	1
<b>Autres</b>		
Orientation en CHRS	2	3
Exclusion	1	1
<b>Accompagnement à l'Accès</b>		
ASLL	2	5
AVDL	1	1

**62% des ménages sortis ont eu accès à un logement autonome.**

Au regard des difficultés présentées, il a été nécessaire de travailler pour 2 ménages à une réorientation en CHRS, et de mettre fin à l'accompagnement pour 1 homme seul.

Conjointement à la réduction du temps d'accompagnement fixé à 2 ans en 2014, le service a été conduit à **travailler à l'anticipation des sorties et des orientations et à être plus vigilant à l'adéquation entre les situations orientées par le SIAO et les exigences du dispositif** de logement temporaire en termes de critères (ressources stables, autonomie suffisante).

**60% des ménages relogés ont sollicité et nécessité un accompagnement social lors de leur entrée dans le logement** afin de consolider et stabiliser leur situation.

La **durée moyenne de séjour des ménages sortis** est de **13 mois** (18 mois en 2015) et de **17 mois pour les 5 ménages relogés**. Ce temps de séjour réduit s'explique par la nécessité pour le service de travailler à l'anticipation des sorties de certains ménages dont les difficultés révèlent le besoin d'un accompagnement global soutenu. **Cette durée moyenne de séjour n'illustre pas pour cette année les effets du manque d'offre de logements qui perdure pour des ménages avec des situations socio-professionnelles et financières fragiles ou longues à stabiliser** (CDD, temps partiel, RSA, AAH).

#### 1.4.2. Aide au projet sans hébergement

Le Fonds de Solidarité Logement 91 oriente vers le service des **ménages locataires en résidences sociales** afin de **travailler à l'évolution de leur situation et à leur accès dans un logement autonome et pérenne**, dans le cadre d'une mesure ASLL Aide au projet de 2 ans maximum.

	Entrés	Accompagnés	Sortis	dont Relogés
<b>Ménages</b>	1	4	2	1
<b>Personnes</b>	1	4	2	1

## 1.5. L'Accompagnement Social Lié au Logement ACCES

Afin de **d'accompagner dans le cadre de leur installation dans le logement des ménages relogés** (non DALO) **préalablement suivis en Aide au Projet ou Maintien, ou sortants de structures d'hébergement orientés par le Fonds de Solidarité Logement 91**, le service réalise des mesures ASLL Accès de 2 ans maximum.

	Entrés	Accompagnés	Sortis
<b>Ménages</b>	7	7	4
<b>Personnes</b>	18	18	7

### Les ménages entrés et accompagnés en 2016 :

**7 ménages**  
(10 adultes, 8 enfants)  
26 mois/mesure

Homme Isolé	1
Famille monoparentale 1 enfant	3
Couple	1
Couple 2 enfants	1
Couple 2 enfants	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

<b>Orientation FSL</b>	<b>2</b>
Situations financières fragiles	2
<b>Orientation Internes</b>	<b>5</b>
(suite Aide au Projet 1 ou suite Maintien 3)	
Situations financières fragiles	4
(Situation sociale fragile)	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

La mesure ASLL Accès a pour objectif d'accompagner des ménages présentant des situations sociales ou économiques encore fragiles dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement et garantissant sur le long terme leur maintien dans ce dernier. Plusieurs dimensions sont travaillées : Installation dans le logement, aménagement et entretien du logement, ouverture des droits/démarches administratives, gestion budgétaire, inscription dans l'environnement, relais avec les services de proximité.

### Les fins de mesure 2016 :

**4 ménages**  
(5 adultes, 2 enfants)

La durée moyenne de l'accompagnement des ménages sortis est de **7,5 mois**. 3 ménages ont bénéficié d'une mesure Accès de 6 mois ; 1 ménage a nécessité un renouvellement jusqu'à 12 mois.

	Ménages	Personnes
<b>Suite mesure Aide au Projet à l'accès au logement</b>		
Homme isolé	1	1
<b>Suite mesures Maintien après demande de mutation ou recherche de nouveau logement</b>		
Couple	1	2
Famille monoparentale 1 enfant	2	4

## 1.6. L'Accompagnement Social Lié au Logement MAINTIEN

La mesure ASLL Maintien vise à permettre le maintien dans le logement d'un ménage en situation d'endettement orienté par le Fonds de Solidarité Logement 91, et d'éviter l'expulsion par un travail de prévention (en amont) des procédures contentieuses.

Il s'agit de soutenir le rétablissement de la situation financière et la reprise de contact avec le bailleur : travail sur le budget ; ouverture de droits ; reprise du paiement du loyer et des factures ; négociation d'un plan d'apurement ; constitution d'un dossier de surendettement, accompagnement dans les démarches liées à la procédure d'expulsion ; recherche de nouveau logement ou demande de mutation.

	Entrés	Accompagnés	Sortis
<b>Ménages</b>	20	33	16
<b>Personnes</b>	62	93	39

Les nouvelles mesures en 2016 :

**20 ménages**

(26 adultes, 36 enfants)

dont 5 mesures à la suite d'un diagnostic  
1 diagnostic n'a pas été suivi d'accompagnement

**Les ménages rencontrent des difficultés sociales, financières et parfois psychologiques importantes qui ont générés des impayés et un risque d'expulsion.** 19 ménages sont en cours de procédure (du commandement de payer au concours de la force publique).

Femme isolée	1
Couple	1
Couple 2 enfants	2
Couple 3 enfants	3
Famille monoparentale 1 enfant	4
Famille monoparentale 2 enfants	3
Famille monoparentale 3 enfants	2
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

Les ménages suivis en 2016 :

Homme isolé	4
Femme isolée	2
Couple	2
Couple 2 enfants	2
Couple 3 enfants	4
Famille monoparentale 1 enfant	6
Famille monoparentale 2 enfants	9
Famille monoparentale 3 enfants	4
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

**33 ménages**

(58 adultes et 44 enfants dont 16 majeurs)

175 mois/mesure

**Ce sont principalement des familles** (81% des ménages suivis dont 60% de familles monoparentales) **qui sont orientées et accompagnées dans le cadre d'une mesure ASLL Maintien.**

**36% des enfants sont majeurs :** pour la moitié, ils sont à charge, sans aucune ressource - pour l'autre moitié, ils sont actifs mais n'ont pas de revenus suffisants pour quitter le domicile parental.

- Situation des ménages accompagnés par rapport aux ressources et à l'emploi :

	Adultes	Enfants majeurs
CDI temps plein	15	9
CDI temps partiel	2	
CDD + 6 mois	3	
Intérim /contrat aidé	2	
Formation rémunérée		1
Formation non rémunérée		2
Demandeur d'emploi	7	1
Sans emploi	12	3
Retraite	1	
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>16</b>

Montant des ressources	Ménages
Sans	0
< 500 €	2
De 500 à 900 €	4
De 900 à 1250 €	7
De 1250 euros à 1500 €	9
De 1500 € à 2000 €	4
De 2000 à 2500 €	3
+ 2500 €	4
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

Seuls 41% des adultes ont un CDI temps plein. **40% sont inactifs et 17% occupent un emploi précaire.**

2/3 des ménages accompagnés, comprenant 25 familles, perçoivent moins de 1500 €.

- Situation par rapport à l'endettement au début de la mesure :

Endettement	Ménages
Sans <small>Dette locative soldée par le FSL</small>	2
- de 1000 €	2
- de 5000 €	19
- de 10 000 €	5
+ de 10 000 €	5
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

Les impayés de loyer auxquels se rajoutent souvent des crédits à la consommation constituent la source d'endettement des ménages accompagnés. **1/3 des ménages accompagnés ont contracté des dettes supérieures à 5000 €**, ce qui représente des arriérés d'impayés de loyers récurrents sur plusieurs mois voire années. La plupart de ces situations sont identifiées dans le cadre d'une problématique au départ classique : une dette locative. Or elle recouvre souvent, au-delà de difficultés financières, des situations personnelles et sociales complexes, des fragilités psychologiques et une réelle défiance à l'encontre des services sociaux mobilisés. **La prise en compte de l'ensemble des difficultés sont indispensables pour rendre efficace l'accompagnement et sa finalité.** Le partenariat avec les intervenants sociaux présents dans le suivi du ménage ainsi que le bailleur est impératif.

**Les fins de mesure en 2016 :**

**16 ménages**  
(19 adultes, 20 enfants)

Endettement	En début de mesure	En fin de mesure
Sans	2	7
- de 1000 €	0	3
- de 5000 €	10	3
- de 10 000 €	2	1
+ de 10 000 €	2	2

5 ménages ont totalement soldé leurs dettes grâce à la mobilisation d'aides financières (subvention FSL) ou le respect des plans d'apurement négociés avec les bailleurs.

**La durée moyenne de l'accompagnement** des ménages sortis est de **12 mois** (de 5 à 23 mois).

**1.6. Mission territorialisation**

Une convention triennale a été signée pour la période 2014-2016 entre le Conseil Départemental, le FSL91 et 4 associations d'insertion par le logement dont l'association COMMUNAUTE JEUNESSE. Née du travail de collaboration avec les MDS d'ATHIS-JUVISY, DRAVEIL et BRUNOY, la réalisation de la mission s'est articulée sur 2015 et 2016 autour de deux axes :

**L'élaboration d'un répertoire-guide des lieux d'hébergement, de soins et de vie du Nord Est Essonne.**

Un Répertoire-Guide a été élaboré dans l'objectif d'être un outil utile dans le travail de conseil, d'aide et d'orientation effectué par les travailleurs sociaux des Maisons Des Solidarités du Nord-Est de l'Essonne auprès de leurs usagers.

Il a ainsi été décidé de faire un **état des lieux des structures d'hébergement, des lieux de soins et de vie** qui interviennent et qui accueillent des personnes rencontrant des difficultés sociales, économiques, médicales ou psychiques sur le secteur. Il s'agissait notamment de permettre aux équipes de MDS d'avoir une visibilité exhaustive et précise de l'offre d'hébergement existante ainsi que des publics, des modalités d'orientation, d'accueil et d'accompagnement de chaque structure.

Un **long travail de recherche et prospection en 2015 et 2016** a été effectué par Sophie MAHE, coordinatrice du service au travers de la mise en lien avec l'ensemble des opérateurs, partenaires du territoire (SIAO, CLIC, Missions Locales, MDPH, AGVE, Communauté d'agglomération...), de la consultation d'outils déjà existants, et de l'organisation de rencontres sur site. Le choix d'aller à la rencontre des services et des équipes était motivé par la volonté de préciser l'identité et les spécificités de chaque structure.

**88 structures ont été recensées et contactées soit : 69 visites et 19 entretiens téléphoniques.** Une fois les données récoltées, une fiche par établissement/service a été rédigée et soumise pour validation. Une fiche par type de structure a également été élaborée (CHRS, Maison relais, Solibail, EPAHD, Aires d'accueil pour gens du voyage, Appartements thérapeutiques, etc...)

Le Répertoire-guide a ensuite été créé, sous format papier et informatique (permettant l'identification et le tri rapides des structures) avec l'aide des secrétaires Audrey CHEVALLIER et Véronique DUFEUX. Il l'issue d'une présentation officielle de l'outil, il a été remis le 9 mars 2017 aux MDS.

**Mission d'animation territoriale – versant formation relative au développement du dispositif d'accompagnement social lié au logement 2016**

Cette convention s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action N°7 du programme d'action Habitat-Logement 2013-2017 du Conseil Départemental portant sur le développement du dispositif d'accompagnement social lié au logement en Essonne.

Trois phases correspondant aux trois années d'exercice de la convention ont été élaborées.

En 2015, la phase 2 a défini les modalités de fonctionnement de l'instance de coordination par la mise en place d'un module de formation dans le domaine hébergement/ logement.

En 2016, la phase 3 a permis l'organisation et l'animation de 3 journées d'information à destination des professionnels de secteur des MDS.

## Réalisation de l'action

Les modalités d'intervention ont été revues par rapport à 2015, avec l'organisation des sessions sous la forme suivante : une information plénière assurée par le SIAO concernant l'accès aux places d'hébergement, suivie de 2 ateliers : « **Prévention des expulsions** » et « **COMED / DALO, l'accès au logement** ». Ces **3 sessions** se sont déroulées les 21 mars, 11 avril et 10 juin 2016

Notre collaboration dans le cadre de ces formations prendra fin en 2017 par la tenue des 3 dernières journées en tout début d'année.

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

Les mesures AVDL, financé par la DRIHL, sont prioritairement destinées aux ménages reconnus prioritaires et urgents DALO.

### 2.1. L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel est **destiné aux personnes présentant des difficultés sociales ou financières susceptibles de compliquer leur accès, leur installation et leur maintien dans un logement.**

	Entrés	Accompagnés	Sortis
<i>Ménages</i>	36	54	24
<i>Personnes</i>	65	99	42

Il vise l'autonomie des personnes en bénéficiant des droits correspondant à leur situation tout en respectant leurs obligations de locataires. **L'accompagnement proposé est diversifié et adapté à la situation de chacun, donc variable dans sa durée et dans son intensité.**

### Les nouvelles mesures en 2016 :

**36 ménages**  
(37 adultes, 28 enfants)

	Accompagnement Vers le Logement	Accompagnement Vers ou Dans le Logement	Accompagnement lors du Relogement
<i>Orientations</i>	Résidences Sociales	SIAO	Communauté Jeunesse
<i>Ménages</i>	11	12	11

Homme isolé	11
Femme isolée	8
Couple 1 enfant	2
Couple 3 enfants	2
Famille monoparentale 1 enfant	6
Famille monoparentale 2 enfants	6
Famille monoparentale + de 3 enfants	1
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>

### Les ménages suivis en 2016 :

**54 ménages**  
(58 adultes et 41 enfants)

Homme isolé	17
Femme isolée	12
Couple 1 enfant	3
Couple 2 enfants	1
Couple 3 enfants	2
Famille monoparentale 1 enfant	10
Famille monoparentale 2 enfants	7
Famille monoparentale + 3 enfants	1
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>

Ce sont principalement des personnes seules et des familles monoparentales ((53% d'isolés, 34% de familles monoparentales) qui sont orientées et accompagnées dans le cadre d'une mesure AVDL.

	Orientations	Ménages
<b>Accompagnement Vers le Logement</b>		
<u>Résidences Sociales</u> 24	ADOMA	9
	ARAPEJ	7
	ADEF	8
<b>Accompagnement Vers ou Dans le Logement</b>		
<u>SIAO</u> 12	Urgence	1
	Insertion	11
<u>DDCS</u>		1
<b>Accompagnement Lors du Relogement</b>		
<u>Communauté Jeunesse</u> 17	CHRS	9
	LOGIS-MONS	8
<b>TOTAL</b>		<b>54</b>

### Les fins de mesure 2016 :

**24 ménages**  
(26 adultes et 16 enfants)

	Accompagnement Vers le Logement	Accompagnement Vers ou Dans le Logement	Accompagnement lors du Relogement	
<b>Orientations</b>	Résidences Sociales	SIAO	DDCS	Communauté Jeunesse
<b>Ménages</b>	8	3	1	13
<b>Dont relogés</b>	6	0	1	

La durée moyenne de l'accompagnement des ménages sortis est de **11 mois** (de 3 à 23 mois).

## 2.2. L'accompagnement collectif

Dans le cadre de l'AVDL, **une autre forme d'intervention sociale est mise en œuvre**, visant la participation active des ménages et leur responsabilisation dans le processus d'accès au logement : **des ateliers de préparation à l'accès au logement sont ainsi proposés aux ménages hébergés et suivis par l'association** (CHRS, suivis AVDL) **ou par d'autres structures partenaires** (Mission Locale Nord Essonne, ADEF Evry, ARPEJ, ADOMA Athis, AURORE). Il s'agit de **clarifier, de dynamiser leur projet logement, de développer leurs connaissances, et de favoriser leur implication et leur mobilisation dans leurs démarches de relogement.**

Les ateliers doivent permettre aux participants :

- De connaître les droits et les devoirs du locataire
- D'établir des critères de choix qui tiennent compte de la réalité des offres
- De renforcer des apprentissages autour de la gestion du budget logement
- De préparer l'installation réelle dans le logement, de prévenir des accidents domestiques...
- De favoriser le maintien dans le logement par la prévention des impayés de loyers

Les ateliers sont organisés en 6 modules :

- Atelier 1 : Vers le logement ; de l'idéal à la réalité (représentations personnelles, dispositifs existants)
- Atelier 2 : Devenir locataire (démarches qui précèdent l'entrée dans le logement)
- Atelier 3 : Etre locataire, ça veut dire quoi ? (droits et devoirs)
- Atelier 4 : La vie dans le logement (savoir habiter, gérer son budget)
- Atelier 5 : Sécurité dans un hébergement collectif
- Atelier 6 : Famille « Sécurité dans le logement »

**16 ateliers** ont été mis en place avec au total **75 participants**

Il y a eu en moyenne par atelier 4,7 participants

	ADEF Evry	ADOMA Athis	AURORE Palaiseau	MISSION LOCALE NE Résidence Bords de Seine Juvisy	ARPEJ Evry	COMMUNAUTE JEUNESSE
<b>Nombre d'ateliers</b>	2	3	1	1	1	8
<b>Modules</b>	Ateliers 1 et 5	Ateliers 1 et 2	Atelier 2	Atelier 1	Atelier 2 <i>Jeu KIJOULOU</i>	Ateliers de 1 à 6
<b>Participants</b>	14	17	5	4	5	30

### 3. LE FOND NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (FNAVDL)

En 2012, l'association Communauté Jeunesse s'est positionnée favorablement pour la réalisation de mesures d'AVDL financées par le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) avec 4 autres opérateurs. Ce dispositif visait initialement les **ménages reconnus prioritaires et orientés par la Commission de Médiation DALO de l'Essonne afin de réaliser des diagnostics et de mettre en œuvre des accompagnements vers le logement.**

**Au mois d'octobre 2015, la fin du dispositif et son non-renouvellement pour 2016 ont été annoncés. Or au 31 décembre 2015, l'accompagnement restait engagé auprès de 15 ménages accompagnés. 1 accès au logement et des relais ont dû se travailler ainsi dans l'urgence. Dans l'intérêt des personnes et pour garantir au mieux cette transition, l'association s'est engagée à poursuivre ces accompagnements sur 2016 sans aucun financement.**

#### Les ménages suivis et les fins de mesure en 2016 :

**15 ménages**  
(19 adultes et 20 enfants)

**32 mois mesures non-financés**

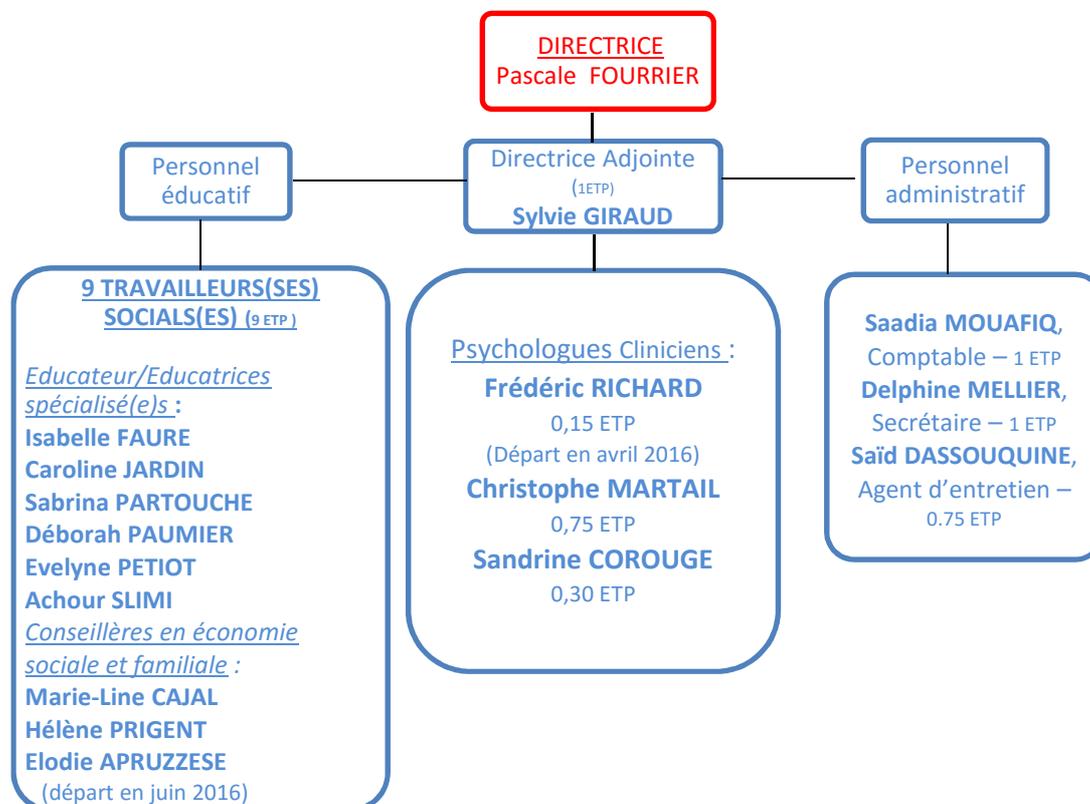
<b>Orientations</b>	CRE	MDS ou CCAS	Relogement
<b>Ménages</b>	6	8	1

Homme isolé	2
Femme isolée	2
Couple 1 enfant	1
Couple 2 enfants	1
Couple + 3 enfants	1
Famille monoparentale 1 enfant	4
Famille monoparentale 2 enfants	2
Famille monoparentale + 3 enfants	2
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

## II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91»

10 Quai de la Borde – Bâtiment A2 – 91130 RIS-ORANGIS

01 70 58 93 37 permanence d'accueil - 01 70 58 93 30 permanence écoute



**CHRS spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : 88 places dont 19 en CHU et 30 en Urgence Familles, un Lieu d'Accueil, d'Écoute et d'Orientation, des actions de sensibilisation**

L'Etablissement (anciennement association AAAFD) s'est ancré dès 1980 sur la ville d'Evry.

Le **11 juillet 2016**, il déménage vers les bords de seine, sur la ville de Ris-Orangis.

La ville de Ris n'est pas pour nous un territoire inconnu, que ce soit en termes de partenariat contre les violences faites aux femmes ou d'accueil pour quelques-uns de nos appartements d'hébergement, c'est véritablement un territoire de proximité.

Cet établissement a changé de ville, a vécu des changements mais la persistance de son engagement est resté sans faille.

**Je souhaite au travers cet événement évoquer cet établissement dans ce qui l'incarne et lui donne sens.**

### ***Ce qui l'interpelle :***

Une femme décède tous les 3 jours victime de son conjoint - en 2015, **122** femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint.

**223 000** femmes sont victimes de violences conjugales dans ses formes les plus graves, **14%** seulement ont porté plainte.

**143 000** enfants vivent dans un foyer où une femme a déclaré être victime de violences conjugales et/ou sexuelles – **42%** ont moins de 6 ans.

**Ce qui l'inscrit :**

Notre établissement est engagé sur le champ des initiatives partenariales et actions menés sur le Département de l'Essonne que ce soit dans les manifestations et actions proposées par le Conseil Départemental dans le cadre de l'égalité hommes-femmes, les sollicitations de l'État pour toute initiative visant à améliorer la prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants comme à tout autre partenariat œuvrant dans ces perspectives.

Le 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014/2016) a traduit l'engagement de l'Etat **pour permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits, d'être protégées et accompagnées, sortir des violences et se reconstruire.**

Il a posé un cadre de référence dans lequel nous nous sommes inscrits. Nos actions ont été soutenues et financées : Convention Pluriannuelle d'Objectifs à l'initiative de la DRDFE pour notre LEAO, 30 places d'hébergement fléchées, créées dans le cadre du dispositif Urgence Familles (DRIHL).

**Ce qui le justifie et le mobilise :**

Les femmes et enfants qui fréquentent et justifient cet établissement, ont des histoires singulières, souvent chaotiques, traumatiques dont le trait commun est celui d'avoir vécu des violences conjugales là - ou ailleurs - Nous les accueillons : l'accueil est sans aucun doute le premier signe distinctif qui signale à l'autre, là où nous lui faisons une place dans l'espace de la relation, là où il est reconnu et distingué, là où commence la nature même de l'accompagnement.

Nous sommes résolument du côté de la notion d'accueil dans sa traduction anglaise : WELCOME.

Welcome à ces femmes et ces enfants dont nous reconnaissons le statut de victime, welcome à ces femmes et enfants pour qui une trajectoire que nous soutenons est en marche.

**Ce qui l'actionne :**

L'équipe des salarié(e)s soutient le bien fondé de cet établissement en œuvrant à la mise en réalité des orientations et valeurs qui le définissent. Ensemble, du point de vue de leur fonction, ils accordent l'accueil et le soutien auprès de ces femmes et ces enfants dans un principe déontologique et professionnel partagé.

Ce déménagement, porté par tous, nous a grandement mobilisés à tout niveau sur de nombreux mois.

In fine, des locaux adaptés aux déploiements des activités / dispositifs de l'Établissement et à l'augmentation du nombre de salarié(e)s, une organisation de l'espace répondant aux besoins des femmes et des enfants et une réelle satisfaction.

Seul bémol, des erreurs sérieuses de notre opérateur en téléphonie ont eu pour effets directs d'impacter la file active du LEAO. Cette question sera évoquée dans ce rapport d'activité en lieu du LEAO.

En conclusion, cet établissement porté par une dynamique projective a une intention renouvelée à s'inscrire dans de nouveaux projets qui répondent aux besoins des femmes, une conviction réitérée à combattre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Le cadre législatif français réprime la violence et vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour autant, chacun le sait et le constate au quotidien, la loi si fondamentale soit-elle, ne suffit pas pour faire évoluer, changer les mentalités et les comportements.

Comme toute question sociétale, interpellant tout un chacun, c'est bien dans la persistance de l'ensemble des actions engagées sur du long terme, que les violences faites aux femmes peuvent reculer et l'égalité Femmes/Hommes avancer...L'ensemble des dispositifs sont ainsi d'essentiels modes de réponses à apporter aux femmes dans la réalité des démarches juridiques, judiciaires, d'insertion et d'hébergement mais aussi dans l'étayage psychologique proposé. Complémentaires et pluralistes, ils permettent d'agir en conséquence et en profondeur.

**Sylvie Giraud,  
Directrice Adjointe.**

## 1. L'HEBERGEMENT

	REALISEES	A REALISER	TAUX D'OCCUPATION %
Nombre de journées sur le <b>CHRS</b> <i>(INSERTION/CHU/URGENCE FAMILLES)</i>	<b>24 722</b>	24 898	<b>99.29 %</b>
<b>INSERTION</b>	<b>14 316</b>	14 274	<b>100.29 %</b>
<b>C.H.U.</b>	<b>7 478</b>	6 954	<b>107.54 %</b>
<b>URGENCE FAMILLES</b>	<b>2 928</b>	3 670	<b>79.78 %</b>

ADMIS	HEBERGES	SORTIS
<p><b>ménages admis</b></p> <p>3 ménages admis en INSERTION 2 ménages admis en CHU 11 ménages admis en URGENCE FAM.</p>	<p><b>ménages hébergés</b></p> <p>16 ménages hébergés en INSERTION 9 ménages hébergés en CHU 11 ménages hébergés en URGENCE FAM.</p>	<p><b>ménages sortis</b></p> <p>5 ménages sortis en INSERTION 2 ménages sortis en CHU 2 ménages sortis en URGENCE FAM.</p>
<p><b>personnes admises</b></p> <p>12 pers admises en INSERTION 5 pers admises en CHU 37 pers admises en URGENCE FAM.</p>	<p><b>personnes hébergées</b></p> <p>51 pers hébergées en INSERTION 26 pers hébergées en CHU 37 pers hébergées en URGENCE FAM.</p>	<p><b>personnes sorties</b></p> <p>16 pers sorties en INSERTION 6 pers sorties en CHU 6 pers sorties en URGENCE FAM.</p>

### 1.1. L'activité de l'hébergement

Au 31 décembre 2016, 88 places sont réparties sur 28 lieux d'hébergements dans le diffus.

Dispositif Insertion : 39 places : 2 F5 - 3 F4 – 1 F3 – 4 F2 – 2 studios

Dispositif Urgence : CHU Pérenne 19 places : 4 F3 – 2 F2 – 1 studio  
Urgence Familles 30 places : 3 F3 – 6 F2

*La prestation « appartement autonome » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des familles accueillies, s'inscrit dans notre démarche « qualité des hébergement » et participe à leurs parcours de reconstruction.*

Focal sur le dispositif « Urgence Familles » :

Fin juin 2016, dans le cadre de l'appel à projet de la DRIHL – création de places d'hébergement d'urgence pour familles - 30 places fléchées ont été créées et financées sur l'établissement.

C'est avec engagement que nous avons accueilli(e)s ce nouveau dispositif : les objectifs évoqués - « sortir » de l'hôtel des familles en situation d'autonomie dont le séjour s'étiraient sur des mois voire des années et les orienter sur des dispositifs adaptés, d'autre part, libérer des places pour de nouvelles demandes d'urgence et de mise à l'abri – répondaient à une nécessité.

En effet, si l'hébergement en hôtel peut être qu'une première réponse aux situations d'extrême urgence et de mise à l'abri, il ne peut l'être que très temporairement et dans des conditions convenables. Qui plus est, pour les femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants dont les besoins d'accueil, de sécurité et d'accompagnement sont des principes incontournables à la sortie des violences.

Le challenge était important, s'agissant de trouver et d'aménager au plus vite 9 appartements autonomes afin d'héberger ces nouvelles familles.

D'août à novembre 2016, les places ont été ouvertes progressivement, portant notre taux d'occupation annuel à **80%**, le dispositif a été au complet en novembre 2016.

L'orientation des familles s'est réalisée par le biais du SIAO Urgence.

Rapidement, nous avons pu constater que la situation des familles orientées, évaluées plus globalement dans l'après coup de leur admission, étaient in fine, majoritairement précaires et fragiles.

Pour certaines, les démarches avaient été activées, pour d'autres, pas.

Toutes ces femmes et enfants avaient traversé des histoires douloureuses dont pour une majorité, les traces étaient très actives. Les effets traumatiques des violences articulés à des histoires difficiles appelaient à un accompagnement global et spécialisé sur un temps certainement plus long que celui préconisait dans les contours du dispositif.

Leur sortie vers un relogement s'inscrit alors dans un second temps, en aval d'un temps pour se réparer et construire solidement un projet de vie. Notre accompagnement auprès d'elles est engagé de ce point de vue.

### Les demandes d'admission

L'orientation et l'accueil des ménages à Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul « ticket d'entrée » violences conjugales dans un principe de places fléchées et par l'adéquation entre la capacité d'hébergement du lieu d'accueil, la composition familiale du ménage proposé et la particularité du dispositif (Urgence Familles).

Sur l'année 2016, **3** ménages ont été admis sur l'Insertion : **1** par le biais d'une orientation SIAO Insertion et **2** dans le cadre d'une orientation en interne de l'urgence vers l'insertion.

**2** ménages ont été admis sur le CHU – **1** par le biais du SIAO Urgence et **1** par celui d'une orientation en interne.

Sur ces deux dispositifs, notre file active ne s'est pas beaucoup renouvelée : peu d'entrée en 2016, en relation avec un faible taux de sortie/de relogement que nous précisons dans la rubrique « Sortie ».

**11** ménages ont été admis sur l'Urgence Familles par le SIAO Urgence de l'Essonne dont 5 en articulation avec d'autres SIAO, notamment celui de Paris.

### Situation des ménages à l'admission

Tout dispositif confondu, l'ensemble des ménages a transité en amont par un accueil de première réponse - dispositif d'urgence à l'hôtel ou, à la marge, accueil temporaire chez un tiers.

La durée moyenne en hôtel pour les familles dispositif Urgence Familles est de 6 mois avec un delta de 1 mois pour le plus court séjour à 3 ans pour le plus long.

La sécurité et la stabilité de l'hébergement mais aussi du cadre d'accompagnement sont indispensables, ce sont de puissants leviers pour permettre à ces femmes de maintenir l'acte posé et construire durablement un nouveau projet de vie avec leurs enfants.

L'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec ce public. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial. Afin d'assurer leur sécurité, l'ensemble bénéficie d'une domiciliation administrative à l'adresse du siège de l'établissement.

### Les personnes hébergées

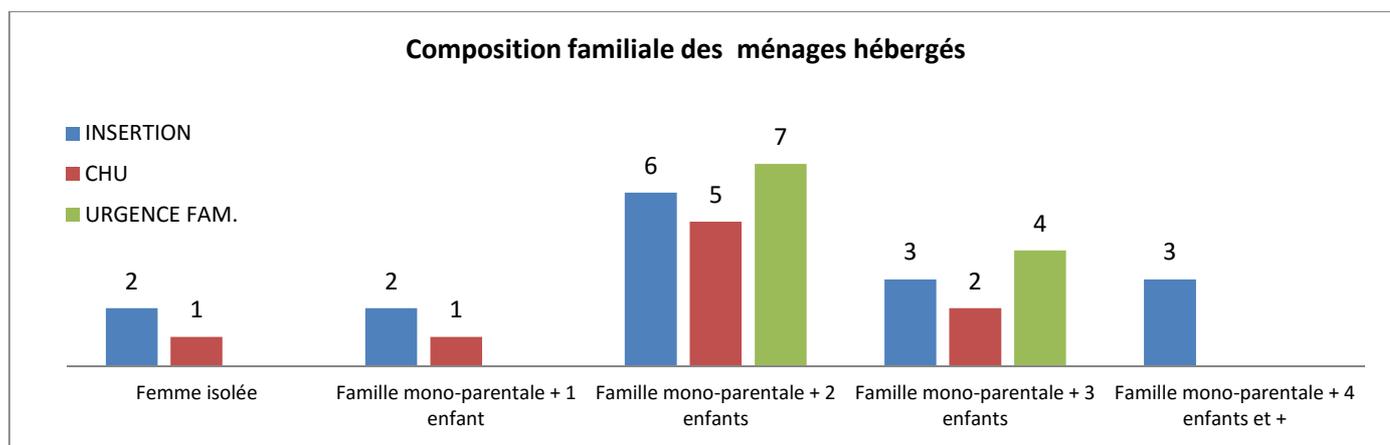
**Sur l'année 2016, 36** femmes et **78** enfants dont **5** jeunes majeurs ont été hébergés. Les nombreux enfants accueillis relèvent d'un accompagnement au même titre que leur mère. Riche d'une charte de l'enfant intégrée

au projet associatif depuis 2010, l'établissement se positionne sur un travail à initier avec le groupe familial et chaque personne le constituant.

Sur l'année 2016, une réflexion a été menée en direction des « enfants » accueillis mineurs et qui ont atteint l'âge légal de la majorité en cours de séjour. Afin de singulariser et spécifier leur accompagnement, Il nous a semblé important de marquer symboliquement et dans la réalité, le passage de la minorité à la majorité afin d'intervenir de façon adaptée, au plus près des besoins de ce jeune public. Pour ce faire, un(e) référent(e) chargé(e) de l'accompagnement du jeune est nommé(e) dès l'accession d'un enfant à sa majorité. Le travail envisagé avec le groupe familial s'en trouve enrichi. Il s'en va de même avec les enfants déjà majeurs à leur arrivée.

L'ensemble des personnes accueillies sur l'Insertion et le CHU sont originaires du département de l'Essonne. **55%** des familles hébergées sur l'Urgence Famille sont originaires de l'Essonne, **27%** de Paris et **18%** d'autres départements.

### Typologie familiale des personnes hébergées



Sur les dispositifs Insertion et CHU, les familles monoparentales sont majoritaires.

Les familles de 2 à 3 enfants sont représentées à **56%** pour l'Insertion et **77%** pour le CHU.

Seul le dispositif Insertion dispose d'appartements suffisamment spacieux pour l'accueil des femmes avec 4 enfants et plus (**25%**). Notre vigilance s'est tournée vers un accueil diversifié, prenant notamment en compte les « grandes » familles dont l'hébergement est souvent moins accessible ou peu adapté.

L'accueil de femmes isolées reste « isolé » : **12,5%** sur l'Insertion et **11%** sur le CHU. Ce n'est pourtant pas sans nous préoccuper mais in facta, le diffus en appartement autonome est fortement lié à la contingence comptable du financement à la place (par personne).

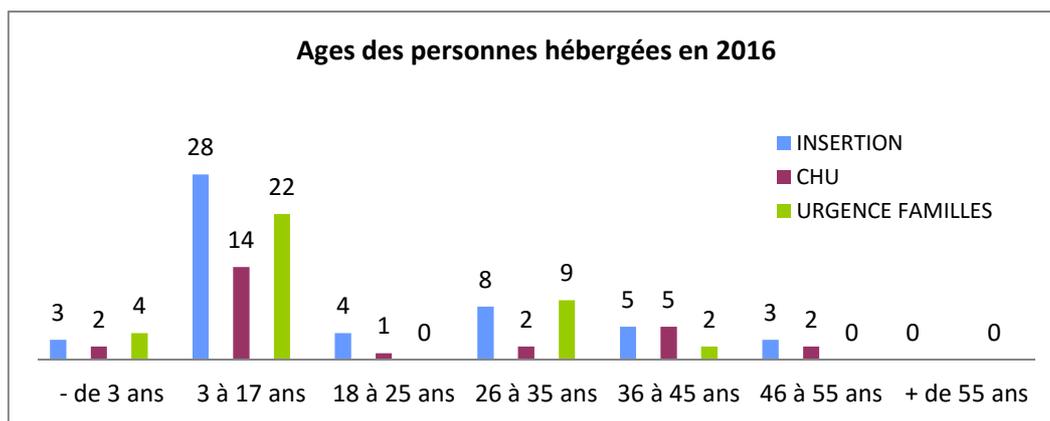
Notre préoccupation actuelle et projective se tourne vers l'accueil de femmes isolées, particulièrement **les jeunes femmes** ; les places en direction de ce public manquent cruellement lorsqu'une demande émerge.

Ce public relativement discret (demande auprès du SIAO) est à « capter » par le biais d'actions adaptées et d'un partenariat ciblé (missions locales etc), d'une offre conforme aux besoins de cette tranche d'âge. L'accompagnement proposé remplit alors tant une fonction de mise à l'abri que de prévention indispensable à cette population en devenir.

Le 5ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes préconise la création de places en direction de ces jeunes femmes, cet objectif rencontre notre aspiration, rappelons que notre Association a été spécialisée dans l'accueil et l'hébergement des 18/25 ans et ce, durant une trentaine d'année ....

Le dispositif urgence Familles est en direction exclusive de familles : **64%** de femmes avec 2 enfants et **36%** de femmes avec 3 enfants.

## Moyenne d'âge des personnes hébergées



L'âge des femmes hébergées ne subit qu'une très faible variation d'année en année : **81%** des femmes hébergées sur l'insertion ont de **26 à 45** ans et **77%** pour le dispositif Urgence.

Ces tranches d'âge concernent les familles monoparentales avec des enfants de plus de trois ans à **91%** sur l'Insertion et **88%** sur le CHU.

La tranche **46/55** concernent des familles (3 sur 4 sur l'insertion et 2 sur 2 sur l'urgence) avec fréquemment de jeunes adultes, contrairement aux années précédentes où elle était en direction de femmes isolées.

Le dispositif Urgence Famille reçoit une population plus jeune ; en effet, **64%** de femmes ont entre 26 et 35 ans, **18%** de femmes ont entre 18 et 25 ans. Cependant les enfants de plus de trois ans sont tout autant représentés (**86%**).

Les moyennes d'âge :

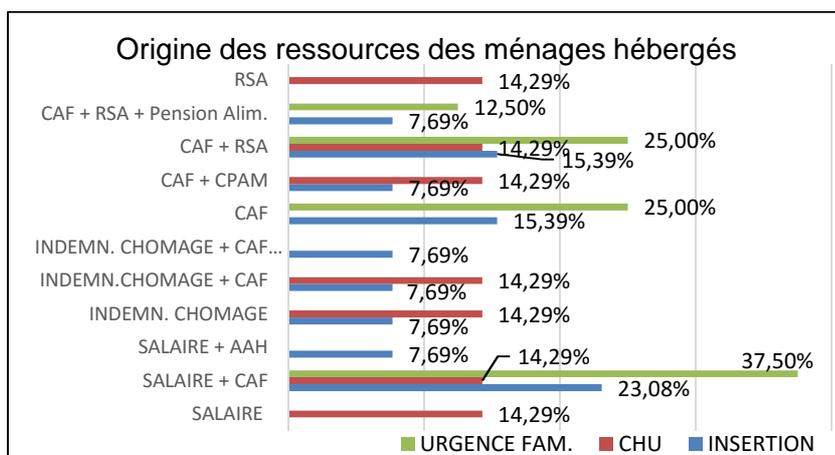
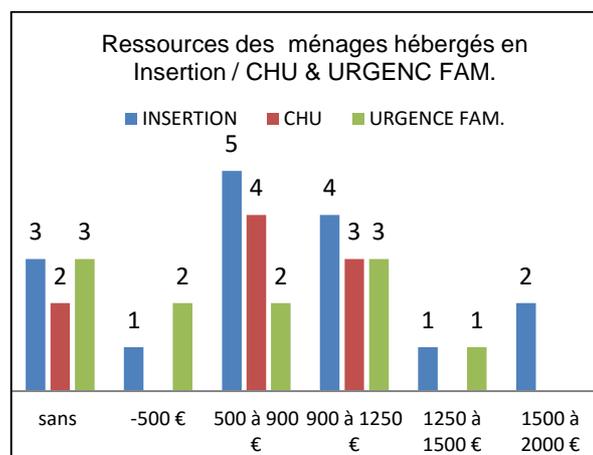
**Insertion** : Femmes 37 ans / Enfants 8 ans

**CHU** : Femmes 38 ans/ Enfants 6 ans

**Urgence Familles** : Femmes 31 ans / Enfants 7 ans

L'éventail des tranches d'âge des femmes et des enfants nous indique que le processus mis en œuvre dans l'acte de séparation est singulier, souvent long et accidenté. Il insiste sur le fait que la violence conjugale traverse les périodes de la vie et s'exerce/se déclenche d'autant à l'arrivée d'un enfant.

## Montant et origine des ressources des personnes hébergées



Les ressources des ménages accueillis sur l'établissement sont globalement faibles tout dispositif confondu.

Les ressources d'origine salariales - salaires/Assedic - sont à hauteur de **53%** sur l'Insertion dont **31%** liées directement à un emploi. Elles sont articulées à des prestations pour **39%** d'entre elles. **18%** n'en n'ont aucune et se trouvent dans un total dénuement.

Les ressources d'origine salariales sont à hauteur de **57%** sur le CHU dont **29%** liées directement à un emploi, articulées à des prestations pour **39%** des femmes. **22%** n'en ont aucune.

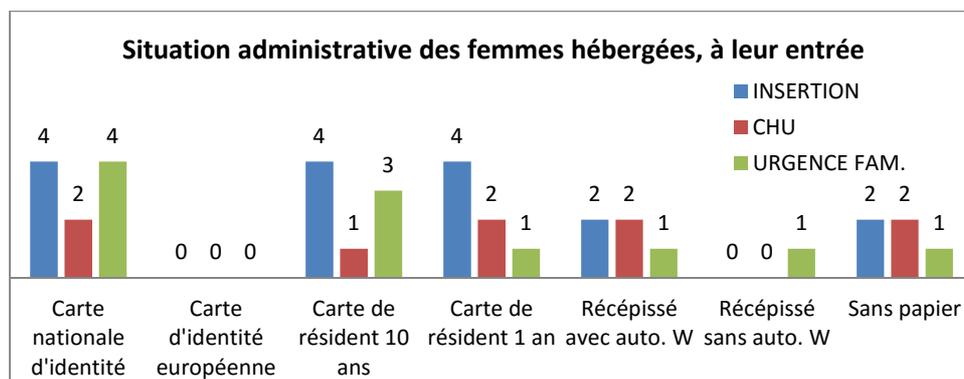
**37,5%** de femmes accueillies sur l'Urgence Familles, ont des ressources salariales et des prestations. Ces femmes, arrivées depuis peu, étaient inscrites dans l'emploi au préalable. **27%** n'en ont aucune.

Pour l'ensemble des familles hébergées, le delta ressource a pesé dans la décision de quitter le domicile. La situation de précarité économique et de vulnérabilité rendent d'autant plus difficile la perspective de mettre en acte un départ et de se projeter dans un possible avenir. Les femmes qui ne disposent d'aucune ressource ont majoritairement et entre autres, subies des violences administratives et économiques

Des aides financières sont attribuées aux femmes sans ressource ou ayant de faibles revenus. Ces aides sous forme d'espèces et de tickets services permettent aux ménages de disposer d'un minimum de ressources et d'autonomie. Elles contribuent à la cohérence de l'accueil et du travail éducatif et concourent à préserver la dignité des personnes. Mensuellement, une participation aux frais d'hébergement est calculée au regard des ressources des familles, une caution d'entrée est demandée à l'entrée dans l'hébergement.

### 1.2. L'accès aux droits

#### Situation administrative à l'entrée :



**50%** de femmes sur l'Insertion sont dans une situation administrative stable. 2 femmes sont sans titre de séjour.

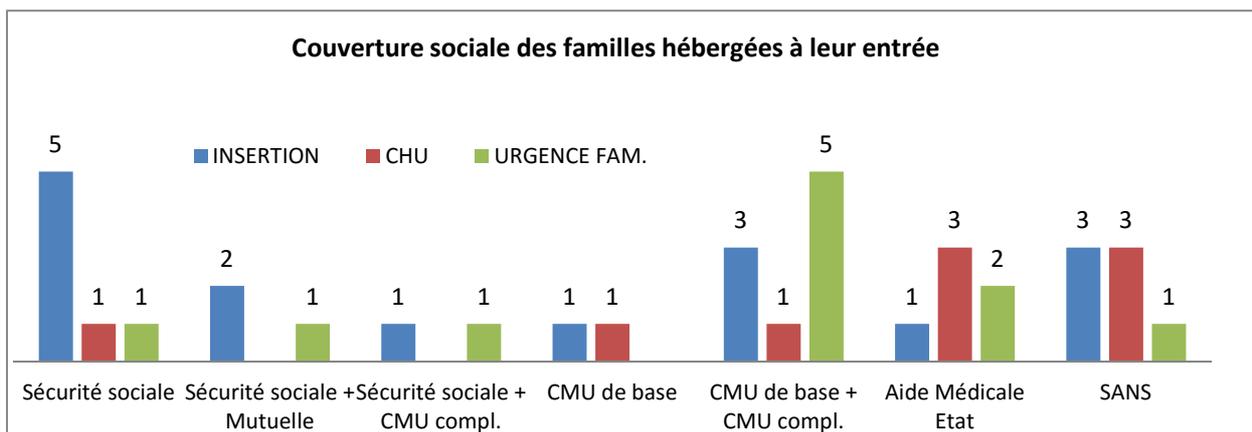
**33%** de femmes sur le CHU sont dans une situation administrative stable ; 2 femmes sont sans titre de séjour

**64%** de femmes sur l'Urgence Famille sont dans une situation administrative stable. Il faut souligner que le public concerné par ce dispositif, devait remplir ce critère ; 1 femme est sans titre de séjour.

Sur l'ensemble des dispositifs, **36%** des ménages sont dans une situation administrative précaire ou fragile, **11%** n'en ont aucun. Les violences conjugales (violences physiques, psychologiques mais aussi administratives et économiques) s'inscrivent dans des histoires de vie marquées par des traumatismes à répétition, soit/et dans le cadre familiale et culturel, soit/et dans le cadre du pays d'origine.

Les démarches d'accès à une régularisation sont essentielles à tout niveau. Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes, cependant la régularisation reste longue, parfois chaotique. Elle se finalise réellement avec un titre de séjour sur la durée qui ouvre sur une sécurité tant pour les femmes que les employeurs et bailleurs.

## Couverture sociale



Les violences conjugales ont des effets délétères sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé. Le dernier rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé paru en 2013, en dresse un tableau alarmant.

L'accès aux soins - physiques et psychologiques - est indispensable. C'est un impératif auquel nous répondons fortement dans **la mise en œuvre de l'accès aux droits** mais aussi dans **un accompagnement « vers »** pour les femmes et les enfants.

Dès l'arrivée, les démarches propres à régulariser leurs situations administratives et favoriser l'accès aux soins sont mises en œuvre.

## Procédures civiles et judiciaires

### **Le civil :**

L'engagement de ces procédures s'effectue majoritairement après le départ du domicile et requière un contexte qui permet à ces femmes de se poser et se rassurer, un accompagnement qui les sécurise, les soutienne et les informe de leurs droits, l'ensemble leur permettant de faire des choix.

Le temps imparti à l'aboutissement de ces procédures est variable, de **9** mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute). Le réseau partenaire est sollicité, particulièrement, les avocates. L'enjeu y est très fort, mobilise fréquemment peurs et aspirations, particulièrement autour de la garde et de l'hébergement des enfants.

Toutes les femmes hébergées engagent une procédure civile dans le cadre de leur parcours.

### **Le pénal :**

**25%** des femmes hébergées en Insertion ont déposé plainte contre leur conjoint avant leur accueil, **37,5%** ont déposé une main courante et **37,5%** n'ont pas engagé de démarches.

**44,5%** de femmes accueillies sur le CHU ont déposé plainte, **11%** une main courante et **44,5 %** n'ont pas engagé de démarches

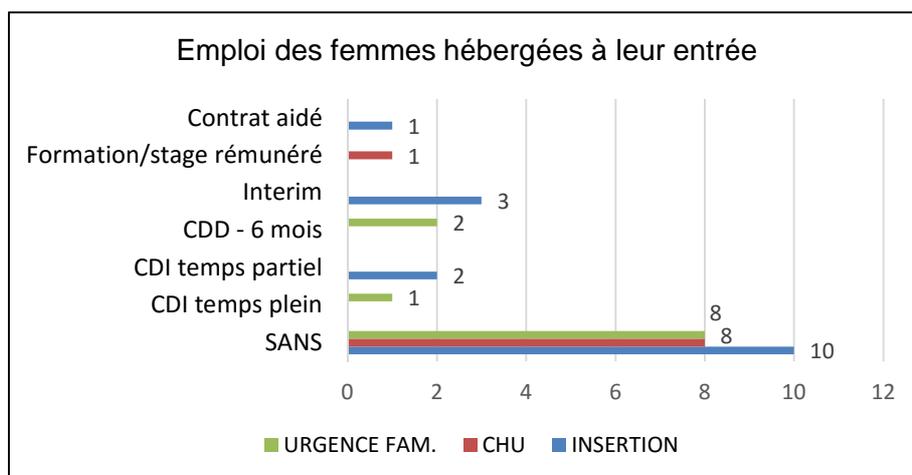
**36%** de femmes hébergées sur l'Urgence Familles ont porté plainte, **18%** une main courante et **46%** n'ont pas engagé de démarches

Les pourcentages de femmes ayant déposé plainte, sont bien plus importants que ceux évoqués dans le cadre de la moyenne nationale qui fait état de **14%** de femmes ayant déposé une plainte -en effet, peu de femmes n'osent encore porter plainte particulièrement par peurs des représailles- En amont de leur accueil sur notre structure, les femmes ont pour la plupart, été conseillées et soutenues (assistante sociale, associations spécialisées...) pour effectuer cette démarche. Par ailleurs, les plaintes peuvent avoir été déposées très en amont de leur accueil.

Ces mises en acte visent à dire une souffrance, dénoncer des violences subies. Elles s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet, demander réparation et protection auprès de la justice. L'accueil et l'écoute qui leur est fait dans les commissariats et gendarmeries sont alors déterminants, la reconnaissance du statut de victime, essentiel. Le travail d'accompagnement autour des questions

judiciaires mobilise le réel et à des retentissements importants sur les remaniements psychologiques engendrés, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

### 1.3. La situation d'emploi à l'arrivée



Le non emploi concerne **62%** des familles sur l'Insertion, **88%** sur le CHU et **73%** sur l'Urgence Famille, la situation d'une majorité de femmes relève d'une grande fragilité.

De plus, les femmes salariées, occupent pour la plupart des emplois à contrats « précaires » soit par leur nature- CDD, intérim.- soit par la partialité du temps de travail. Seule une femme travaille en CDI temps plein. La marge d'autonomie est alors très faible et l'idée du relogement, éloignée.

*A cela, quelques remarques :*

De nombreuses femmes accueillies ont un faible niveau d'études ou ont des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France.

Beaucoup n'ont aucune expérience professionnelle en France, d'autres ont effectué des contrats partiels et peu qualifiés sans continuum.

Certaines sont restées au foyer pour élever le ou les enfants.

Surtout, beaucoup ont été privées de liberté.

Enfin, certaines femmes insérées professionnellement ont été contraintes de cesser leur activité professionnelle, le contexte de violences conjugales rendant impossible la poursuite de leurs activités : contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, interdiction de sa part de poursuivre cette activité. Au départ du domicile, certaines ont dû renoncer à leur travail pour se protéger.

Pour toutes, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent l'effondrement de l'inscription professionnelle et/ou une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

Enfin, les difficultés en matière de modes de garde et administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

L'accès à l'emploi est un objectif majeur qui touche de front la capacité de ces femmes à s'envisager dans de toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se ré envisager dans un emploi adapté à leurs compétences. Pour ce faire, l'aide à la reconstruction s'articule avec un accompagnement dans la réalité des démarches.

En articulation avec un travail d'étalement, les femmes sont aidées dans :

- la définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- l'accès à des remises à niveau sont valorisées, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- l'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé.

## 1.4. Soutien à la parentalité

De très nombreux enfants sont accueillis sur l'Établissement avec leurs mères, ils représentent **68%** des personnes accueillis.

*« La violence conjugale atteint l'enfant même s'il n'en est pas le destinataire direct. Or, qu'il s'agisse de coups ou de mots, la clinique montre que l'enfant qui vit dans un environnement de violence conjugale est en grande souffrance. Exposé malgré lui à un processus d'intériorisation de la violence, il est mis en difficulté dans son développement. Dès le plus jeune âge, des traumatismes relationnels découlent d'un attachement précoce défaillant, désorganisé et à forte composante de stress.*

*Aspiré entre la violence totalitaire d'un parent et l'impuissance de l'autre, il expérimente une impuissance découlant d'un mode relationnel pathologique. Écartelé entre ces deux pôles, l'enfant ne pourra faire l'expérience de l'ambivalence et de l'altérité nécessaire à son développement.*

*Troubles somatiques, troubles émotionnels et psychologiques (anxiété, angoisse, dépression, troubles du sommeil, de l'alimentation, syndrome de stress post traumatique), troubles du comportement (agressivité, violence, baisse des performances scolaires, désintérêt ou surinvestissement scolaire, fugue, délinquance, idée suicidaire, toxicomanie...), troubles de l'apprentissage, symptômes physiques et cognitifs apparaissent mais peuvent également rester masqués et resurgir à un moment donné. Une faible estime de soi, une image négative font également partie des conséquences qui entacheront les relations adultes ».*

*\* Un programme de prévention de la maltraitance (du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles).*

Les enfants occupent une place centrale que ce soit dans le quotidien et les préoccupations des femmes, ils ont souvent été un élément déclencheur pour le départ du domicile, indiquant à leur mère les effets ravageurs des violences exercées.

Leur place n'est pas facile, ces enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents. La question du père est présente, difficile et attachée aux actes violents. La reprise de contact avec celui-ci mobilise peur, aspiration et conflits de loyauté et doit être encadré par la justice, élément tiers et décisionnel.

Des dispositifs tels que les lieux de visite médiatisée, les accompagnements protégés de « remise de bras », sont adaptés et fréquemment nécessaires pour sécuriser l'enfant dans une reprise de contact avec leur père et protéger leur mère en la dispensant de ce dit contact. Le renforcement de ces dispositifs doit être une réponse à la réalité complexe voire dangereuse de ces situations. Ces enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près.

Une aide globale à la parentalité est envisagée avec leur mère afin de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités et de la mise en œuvre d'une redéfinition familiale. Fréquemment, les violences conjugales altèrent les capacités maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise et un contexte de terreur. Aider les mères, c'est aider l'enfant, aider l'enfant, c'est aider leur mère.

Pour ce faire, un accompagnement est en œuvre tant dans les démarches « pragmatiques » - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde... que dans un étayage à visée éducative ou psychologique. Ces dispositifs doit être une réponse à la réalité complexe voire dangereuse de ces situations.

*Dire que « tout va bien » est plus facile quelques fois ...*

*Être parent, peut être tellement complexe d'autant plus lorsque les enfants ont été témoins de violences conjugales entre ses parents.*

*Madame D s'est retrouvée en grande difficulté avec son garçon de 9 ans, elle n'arrivait pas à l'extérioriser et à en parler.*

*Pouvoir me dire que la maîtresse d'école lui avait fait part de problèmes de comportement de Louis : « qu'il a des tics, qu'il refuse de travailler à l'école, qu'il est en difficulté autant à l'oral qu'à l'écrit, qu'il rend des feuilles blanches lors des contrôles, qu'il agresse les autres enfants à coup de poings et à coups de pieds.... », était de l'ordre de l'indicible et d'une impossible réalité qui contribuait à son renfermement. Lors des entretiens et des rencontres avec elle, Madame mettait cours à tout échange par un « tout va bien ».*

*Louis exprimait ses difficultés par de nombreux symptômes, en écho à ses souffrances.*

*Face au mutisme de cette maman, je me suis tout d'abord questionnée sur comment je pourrais l'aider à verbaliser ses émotions qui, je pensais, la culpabilisait. En effet, Madame venait d'enterrer son père, père qui avait organisé son mariage lorsqu'elle avait 13 ans, mariage où la violence avait régné. Cet événement résonnait fortement pour elle, d'autant que Louis était attaché à ce grand-père.*

*Puis, je me suis interrogée sur comment les aider, comment aider Louis à se dégager un peu des comportements qui le gênait et le mettait en difficulté avec sa mère, comment aider cette mère à mobiliser ses compétences pour se reconstruire et commencer à faire le deuil de sa famille idéale.*

*J'ai croisé la route de « La réussite éducative ». Progressivement, Madame a pu se réassurer et la rencontre a pu se faire. Ce cheminement a permis la mise en place d'un soutien à la parentalité au niveau de la santé, par des rendez-vous psychologiques pour Louis et d'un accompagnement par le biais du culturel, dans l'organisation de sorties ludiques.*

*Louis a profité pleinement de ces accompagnements, il a eu l'occasion de vivre une autre relation avec des adultes qui se sont intéressés à lui, différemment.*

*Aider Madame a été surtout à ce qu'elle retrouve et mobilise ses compétences de maman, qu'elle puisse commencer à accepter la douloureuse réalité de son histoire et envisager de se projeter dans un projet de vie et une nouvelle dynamique familiale.*

**Evelyne PETIOT, Educatrice Spécialisée.**

*Madame F. est née en Haïti et arrivée en France à l'âge de 6 ans. Madame évoque une enfance difficile avec une mère maltraitante. Lorsqu'elle aborde son histoire familiale, Madame ne parle pas de son père.*

*Madame a deux filles d'une première union et un garçon d'une seconde union. Elle rencontre le père de ses filles à l'âge de 16 ans. Cette relation lui permettra de partir du domicile familial. Elle décrit cet homme comme un mari n'étant pas violent mais très peu présent pour elle et ses enfants.*

*Lorsqu'elle se met en couple avec le père de son fils, les violences conjugales commencent rapidement. Elle décrit cet homme comme étant un ami avant de devenir son compagnon. Cette relation semble l'avoir profondément blessé dans la relation de confiance qu'elle pouvait avoir en l'autre.*

*Dès son arrivée au centre d'hébergement Madame se montre très autonome dans ses démarches et cela tout au long de la prise en charge. Néanmoins, nous ressentons une fragilité de la part de Madame pour s'ouvrir vers l'extérieur. Madame participe difficilement aux ateliers proposés par l'établissement et semble réticente à l'idée de rencontrer de nouvelles personnes. Elle ne se sent en sécurité que dans son « cocon familial ».*

*Son histoire de vie, ponctuée par une répétition de situations de maltraitance semble avoir impacté lourdement son rapport à l'autre.*

*Au cours de l'accompagnement, Madame pourra accepter un suivi pour son fils avec le psychologue de l'Établissement.*

*Le travail de séparation et d'individuation entrepris avec lui lors de séances régulières, se déroulera sur plusieurs mois : l'enfant très apeuré et collé à sa maman, pourra au fur et à mesure s'éloigner d'elle, se rassurer et grandir.*

*Madame, très en retrait quant à un soutien pour elle, accompagnera l'aide apportée à son fils et en bénéficiera.*

*Madame a été relogée, elle se projette professionnellement, son fils s'est bien adapté à l'école.*

**Déborah PAUMIER, Educatrice spécialisée.**

### 1.5. Sortie et relogement en 2016

#### 5 familles sont sorties de l'Insertion/ 16 personnes :

4 d'entre elles ont été relogées : 3 par des propositions de Droit Commun, 1 par les Accords collectifs départementaux.

1 jeune adulte, mère d'un bébé, hébergée avec sa mère, a été relogée par le biais des ACD. Nous les comptabilisons dans les personnes sorties mais pas dans les ménages.

1 famille a été réorientée en interne afin de libérer un grand appartement partagé dans lequel nous souhaitions accueillir une grande famille et ainsi aboutir notre démarche « hébergement individuel ».

#### 2 familles sont sorties du CHU/ 6 personnes :

1 a été relogée par le biais des ACD

1 a été réorientée en interne vers un appartement d'insertion

#### 2 familles sont sorties du dispositif Urgence Famille/ 6 personnes :

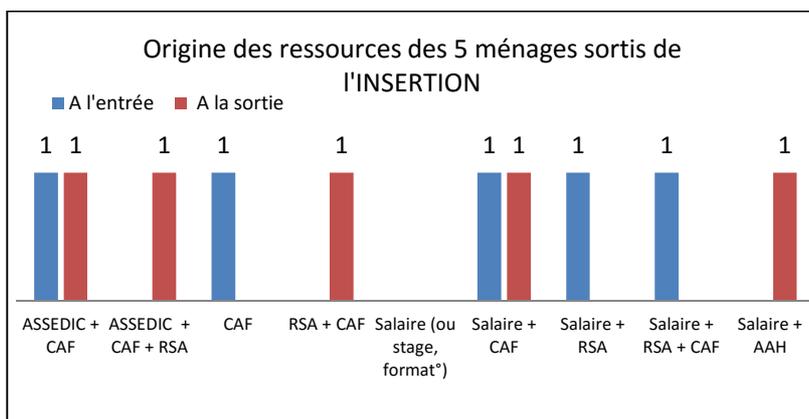
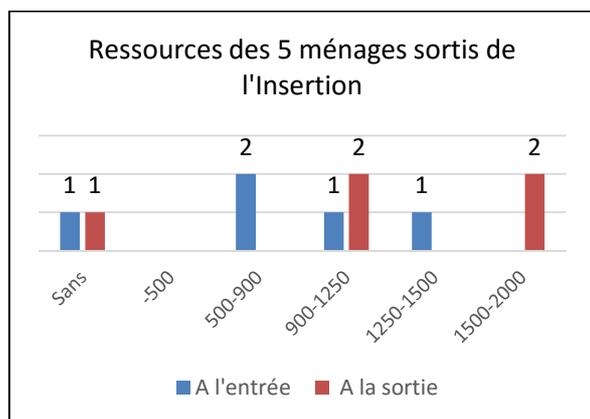
1 a été relogée par le biais du Droit Commun

1 a été réorientée en interne vers un appartement d'insertion

Nous pouvons constater que l'accès au relogement a été plus difficile pour les ménages en 2016. En effet, 17 femmes étaient prêtes au relogement et inscrites sur SYPLO, des propositions de logement n'ont pas abouties. Pour beaucoup, les ressources issues de minimas sociaux ou d'activités professionnelles à durée déterminée ont été un facteur déterminant à cette situation.

Durant quelques mois, notre articulation avec le Collectif Relogement Essonne n'a pu être efficace pour les nouveaux dossiers consécutivement à une période incertaine sur ses mandaterments et les difficultés de financement qu'il a traversé. Cette articulation est pourtant essentielle pour mener à bien le relogement, particulièrement pour les familles économiquement faible. L'activité du Pôle Prospection auprès des bailleurs est un atout et un relais majeurs. Les relais d'accompagnement post relogement qu'il engage auprès des familles, consolident cet accès au relogement.

Les familles sont accompagnées en amont du relogement et durant la période de relogement à chaque étape du parcours. Une attention particulière est faite à la réalité contextuelle du logement par le biais d'une information ciblée auprès des femmes.



#### Insertion :

La situation des 4 familles relogées s'est améliorée de façon générale, les familles sortantes ont accès à des ressources propre à un relogement. Cette évolution est malgré tout pondérée par un équilibre économique qui pour 2 d'entre elles, reste juste. L'inscription dans l'emploi dans les contrats déterminés et/ou partiels devient un grand classique. L'ensemble a recouvré ou stabilisé des droits en matière d'accès aux soins.

La jeune mère sortie de l'Insertion et relogée, est en situation d'emploi.

CHU : la situation de cette famille a suivi la même évolution : d'aucune ressource à l'entrée, Madame a pu suivre une formation qualifiante puis trouver un emploi. Madame était sans titre de séjour à l'entrée et a eu accès à l'ensemble des droits.

**Urgence Familles** : cette famille a fait un passage éclair sur ce dispositif : en situation d'emploi, elle a été relogée 15 jours après son accueil

*Madame F, victime de violences conjugales, a organisé sa fuite de l'île de Saint Martin en Aout 2016. Accueillie chez sa sœur à Fleury-Mérogis, la cohabitation s'avérera vite compliquée. En septembre 2016, la famille est hébergée par le 115 de l'Essonne en chambre d'hôtel. Parallèlement, elle prend contact avec l'association le DAL. Les bénévoles l'aideront dans ses recherches de logement et soutiendront sa demande SIAO. Madame F est orientée le 6 octobre 2016 au sein de l'établissement Femmes Solidarité pour un accueil immédiat sur une place du dispositif Urgence Familles.*

*Durant l'entretien d'accueil, Madame valorise son parcours professionnel, précise qu'elle est titulaire d'un BAPAAT d'animatrice et qu'elle occupe un d'emploi dans une Mairie. Le juge des affaires familiales et son bailleur sont informés de son départ précipité. Elle indique que sa recherche de logement est sur le point d'aboutir, son employeur soutient sa demande. Sa candidature pour un logement dans le privé est en cours d'instruction. Madame revendique son autonomie et sa capacité à réunir les conditions de son insertion sociale. Son admission au CHRS ne peut être que provisoire.*

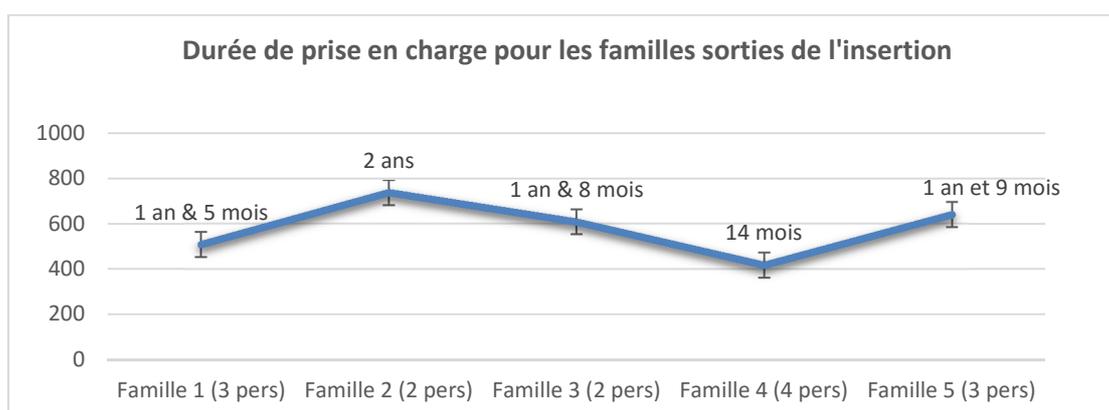
*Madame a été accompagnée sur l'appartement pour signer l'état des lieux et commercer à se projeter sur l'occupation de l'espace. Un rendez-vous est fixé la semaine suivante pour finaliser l'admission.*

*Madame se présente à l'heure prévue, annonce que sa candidature pour un logement a été retenue et qu'elle rend les clés de l'appartement. Par sa motivation, Madame a œuvré pour son accès au logement.*

*Son séjour sur notre dispositif aura duré 2 semaines...*

**Achour SLIMI, Educateur Spécialisé.**

#### Durée de séjour :



#### Insertion :

La durée moyenne de temps de séjour en insertion est de **581** jours soit 1 an 7 mois

La jeune femme, mère d'un bébé a séjourné 4 ans et demi dans le cadre de l'hébergement familial ; sa mère et ses 2 autres sœurs sont toujours hébergées.

**CHU** : 2 ans et 4 mois,

Le passage en urgence s'inscrit pour une majorité de familles comme une première étape vers un hébergement plus adapté, étape qui peut s'inscrire dans le temps lorsque le dit lieu est adapté, c'est-à-dire lorsque l'hébergement est dans le cadre d'un appartement articulé à un accompagnement global, ce qui est le cas sur l'Établissement.

Pour l'ensemble, ces moyennes sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écarts importants en relation direct avec le contexte des situations et s'étirait considérablement. Chaque situation appelle une compréhension, une adaptation et des réponses particulières. L'objectif d'insertion globale est commun à toutes et doit pour s'actionner dans les temps nécessaires à son aboutissement. Ce postulat est un investissement essentiel pour la suite.

Les séjours les plus longs parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative. Mais pas simplement, elles traduisent des situations complexes et fragiles. De plus, les populations fragilisées sont particulièrement touchées par le contexte de crise qui accentue leur

paupérisation et renforce leurs difficultés à retrouver une stabilité ; les familles reçues en CHRS font parties de ces populations les plus exposées.

L'accès au relogement s'étire sur des temps variables selon les situations et les démarches à finaliser. L'impact de la violence conjugale est dans cet accès au relogement très présent. Procédures civiles et désolidarisation des baux comme des dettes ont des effets directs et dans le temps, sur le relogement des femmes. Si l'Ordonnance de Non Conciliation est de mise aujourd'hui pour permettre une désolidarisation du bail certains bailleurs exigent encore le jugement de divorce... L'ensemble pénalise les femmes qui doivent parfois « patienter » pour accéder à un logement alors que leur situation le leur permettrait...

## 1.6. Rapport d'activité C.ESF 2016

L'année 2016, avec le déménagement en juillet et l'ouverture des 30 places urgences familles à partir du mois d'août, comptabilise de fait, moins d'**ateliers collectifs** que les années précédentes soit **24 au total** contre 46 l'année précédente.

9 étaient destinés spécifiquement aux femmes, 5 aux enfants et 10 autres aux mamans et aux enfants. Les ¾ des femmes et des enfants accueillis y ont participé au minimum une fois.

Il a fallu effectivement préparer d'abord le déménagement durant de longs mois puis aménager les 9 nouveaux appartements, de façon échelonnée entre août et fin novembre.

Cette mission, qui est de veiller à la qualité des hébergements proposés, je l'exerce en lien avec Mr Saïd DASSOUQUINE, notre ouvrier d'entretien. Elle est assez large, puisque qu'elle va de l'état des lieux d'entrée parfois, au suivi des travaux quand ils sont nécessaires, à l'achat et l'installation des différents équipements nécessaires à la vie quotidienne sur un logement en fonction de la composition familiale (mobilier, électroménager, vaisselle, linge, petit matériel...). Il a fallu également dans le même temps assurer l'ouverture des compteurs et/ ou la mise en route des contrats d'entretien pour les chaudières.

Ce fut un vaste chantier qui a nécessité du temps et de la disponibilité pour être réalisé dans les temps impartis !

Marie-Line CAJAL, C.ESF

## 1.7. Rapport psychologue (mars à décembre 2016)

En novembre 2016, suite à l'augmentation du nombre de places et donc de prises en charge sur le contingent "*Urgence Familles*", le temps de psychologue sur le CHRS *Femmes Solidarité* est passé de 0,60 ETP à 0,75 ETP.

Ses missions se déclinent selon 3 axes :

### 1° Ecoute clinique et psychothérapie auprès des résidentes et de leurs enfants

Toutes les résidentes bénéficient d'un premier entretien avec le psychologue du CHRS. Celui-ci y reçoit la famille hébergée dans son ensemble.

C'est un temps durant lequel il se présente et fait connaissance avec la mère et ses enfants. C'est aussi un temps qui lui permet d'apprécier les relations entre les membres de la famille, d'estimer les besoins et de proposer son aide le cas échéant, ce qui peut déboucher sur un soutien régulier ou un travail psychothérapeutique. Schématiquement, son intervention auprès du public s'articule autour de 3 vecteurs :

- un 1<sup>er</sup> vecteur **soutien psychologique et psychothérapie en direction des résidentes** : comprendre et se dégager des raisons et mécanismes à l'œuvre dans la répétition des situations de souffrance ;
- un 2<sup>ème</sup> vecteur **prévention/aide à la parentalité** : travail sur les interactions mère-enfants et amélioration compétences de chacun, etc. ;
- un 3<sup>ème</sup> vecteur **consultation et psychothérapie en direction des enfants et adolescents** (troubles psychopathologiques dus aux violences conjugales ou à un climat familial pathogène). La demande initiale peut émaner de la mère, de l'école, de l'éducateur référent ou de l'enfant lui-même.

## 2° Eclairage clinique et psychopathologique, en synergie avec l'équipe éducative

La fonction institutionnelle du psychologue vise à soutenir l'équipe socio-éducative dans l'accompagnement des personnes. A ce titre, il participe aux 2 réunions hebdomadaires. Souvent plus à distance des situations, le Psychologue met à jour des éléments cliniques et diagnostiques. Il propose sa lecture des événements et comportements, l'objectif étant d'élaborer ensuite, ensemble, des stratégies éducatives adaptées aux éléments de personnalité repérés chez la résidente ou ses enfants.

Lors de ces réunions ou de moments plus informels, le psychologue est également à l'écoute des possibles difficultés rencontrées par les éducateurs avec les résidentes et inversement. Ainsi, il accompagne un travail de réflexion sur les moyens mis en place dans les projets individualisés et cherche à favoriser les propositions créatives, a contrario de solutions préfabriquées et formatées, afin d'enclencher un processus qui, en interaction avec l'équipe, fera sens pour chacun et facilitera la prise de décision.

## 3° Réseau et partenariat

Lorsque cela s'avère utile, le psychologue rencontre certains partenaires afin de se concerter ou de faire le point par rapport aux personnes suivies conjointement. Il peut s'agir d'un professionnel du secteur social, d'un professeur d'école, d'une assistante sociale de secteur, d'un médecin de ville, d'un spécialiste du corps médical, d'un référent de l'ASE, etc.

Si nécessaire, il peut également être amené à rédiger certains écrits en direction de partenaires, qu'il s'agisse par exemple d'une attestation, d'une note clinique pour un confrère en vue d'une orientation ou, plus rarement, d'une information préoccupante dans la perspective d'un signalement d'enfant en danger.

## Données relatives au public reçu

### Eléments quantitatifs

Nombre d'entretien				Nombre de personnes		
entretien familial	Enfant seul	Femme seule	RDV non honoré	Femmes	Enfants	TOTAL
54	26	31	42	25	51	76
111						

Sur le plan psychologique, il n'existe pas de personnalité "type" concernant les femmes victimes de violences conjugales. Quant aux enfants reçus, ils ont généralement été, soit témoins, soit directement victimes de violences verbales et/ou physiques dans la famille. En fonction de leur âge, de leurs ressources personnelles et de la qualité des relations psychoaffectives maintenues avec l'un et l'autre des parents, ils peuvent présenter plus ou moins de symptômes.

Christophe MARTAIL, Psychologue clinicien.

**L'accueil des stagiaires** : Traditionnellement, nous sommes attachés à l'accueil de stagiaires. En 2016, 2 stagiaires – éducatrice spécialisée et conseillère en économie sociale et familial ont été accueillies sur l'établissement.

## 2. LIEU D'ECOUTE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Créé fin décembre 2011, notre projet d'accueil qui vient prolonger le dispositif d'écoute est financé. Un premier poste d'accueillante est créé en mars 2012 puis un second en août 2012 effectif en novembre. Parallèlement, un temps partiel de psychologue est actif dès janvier 2012, étoffé en septembre 2013.

Le LEAO est aujourd'hui référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements. L'établissement est sollicité pour signer une Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Direction Régionale aux Droit des Femmes et à l'Égalité pour la période 2016/2018. En lien direct avec le 4ème plan interministériel et dans la projective du 5ème plan, le soutien aux LEAO est ainsi renforcé :

**« Les accueils de jour et les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation constituent deux dispositifs d'accompagnement indispensables pour les femmes victimes de violences. Portés majoritairement par des associations, ils garantissent une prise en charge plus précoce, une plus grande fluidité dans le parcours des femmes pour sortir des violences, un renforcement de la coordination des dispositifs et des acteurs/actrices sur les territoires ».**

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales. Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants. Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

Ses prestations :

- L'écoute inconditionnelle et bienveillante sur place ou par téléphone
- L'Accueil, l'accompagnement et le soutien dans les démarches juridiques, judiciaires et administratives
- L'aide à l'orientation dans un travail de partenariat
- Une offre de consultation psychologique sur place
- Une offre de domiciliation administrative spécifique pour ce public
- Une offre d'actions de sensibilisation pour les partenaires et les publics, particulièrement les jeunes
- Une offre de conseils auprès des professionnels (le)s et particulier (e)s sur toute situation de violences conjugales.

L'ensemble de ce dispositif permet à de nombreuses femmes de rompre le silence sur le vécu de violences et de sortir de leur isolement, d'engager un parcours de « dégagement », de reconstruction et d'insertion. La souplesse et la variété de l'offre permettent de répondre à de nombreux besoins et situations.

Notre déménagement en juillet 2016 a engagé beaucoup d'énergie et de démarches. Pour les femmes, Il nous tenait prioritairement à cœur d'effectuer ce passage sans encombre. Nous avons pris la précaution d'avertir très en amont nos partenaires et les femmes avec lesquelles nous étions en contact, de ce déménagement. Essentiel, nous avons eu la garantie que nos numéros d'appel ne changeraient pas, consciente de la fragilité de cette file active.

Des erreurs et défaillances de notre opérateur téléphonie ont directement impacté notre file active du LEAO : le 11 juillet, nos lignes téléphoniques ont été coupées durant plus d'un mois, dans le même mouvement, nous avons été contraintes de changer l'ensemble des numéros d'appel.... Un disque vocal de redirection n'a été effectif que fin août.

Notre file active de l'Écoute s'est bien sûre effondrée en juillet/août puis malgré l'implication de l'ensemble de l'équipe pour informer, alerter et transmettre, s'est reconstituée doucement à partir de septembre. **87%** de femmes en Écoute sont nouvelles contre **70%** en 2015, nous avons ainsi « perdu » une partie de femmes qui avaient déjà contacté ce dispositif. D'autre part, face à de tels changements- lieu d'implantation mais surtout numéros d'appel- il est fort probable que le repérage de notre LEAO requiert encore un peu de temps... Nous y travaillons activement.

## 2.1. A propos des femmes

Via une base de données spécifique, des fiches individuelles sont renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué. Ces fiches permettent de recueillir des données statistiques sur l'activité - file active, nombre et nature des actes - elles renseignent sur des caractéristiques économiques et sociales mais aussi sur l'aspect contextuel des demandes des femmes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans ce cadre où le propos est précisément d'écouter la parole des femmes « comme elle vient », d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence les items ne sont pas renseignés à même hauteur, cependant, les tendances qui se dessinent, apportent des éléments de compréhension et d'information qu'il nous semble important de transmettre et de commenter.

**Sur l'année 2016, 354 femmes ont contacté l'Écoute, 152 ont sollicité un rendez-vous sur l'Accueil, 122 se sont rendues à leur rendez-vous, ont été accueillies et accompagnées.**

**95%** des femmes sont originaires du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

Chaque année, nous constatons que l'éventail de répartition des compositions familiales et tranches d'âge ne révèle que de très faibles variations.

**71%** des femmes ont entre **26 et 45 ans**, **11%** entre **18/25**, **15%** entre **46/55**, et **3%** plus de **55 ans**.

**81%** des femmes ont des enfants, **3%** sont enceintes et **17%** sont isolées.

La surreprésentation des femmes avec enfants entre **26/45** ans témoignent de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple mais aussi de sa persistance. Les enfants sont directement impliqués dans ces contextes, témoins et exposés.

A contrario, seul **11%** de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou un lieu spécialisé restent plus difficiles ou tout du moins, moins adapté au premier abord. Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge sont absolument nécessaire afin de les toucher et accompagner.

### Situation familiale :

**91%** des femmes sont mariées, pacsées ou en union libre, parmi elles :

- ☒ **35%** des femmes sont encore au domicile. La violence s'exerce à l'intérieur du foyer, dans le domaine dit « privé », l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et de révéler les violences qu'elles subissent. Les prestations d'écoute, d'accueil et d'accompagnement leur sont nécessairement destinées.
- ☒ **16%** d'entre elles sont restées au domicile après le départ de Monsieur, situations souvent délicates qui mobilisent angoisses et peurs. La protection et sécurisation des femmes et des enfants sont fréquemment en question.
- ☒ **40%** ont quitté le domicile, beaucoup en urgence, dans un contexte de danger. Selon leurs ressources à tout niveau (économique, familiales, amicales...), ces femmes peuvent se retrouver dans des situations de précarisation et de détresse qui fragilisent considérablement l'acte de départ et leur protection.

**9%** de femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent : dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridiques et judiciaires mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation et l'éloignement ne signent pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue fréquemment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.

**Ressources :**

Pour 243 femmes, les niveaux de ressources sont diversifiées mais majoritairement faibles à très faibles :

De – de 500 à 1000 euros : **33%**

De 1000 à 1500 euros : **27%**

De + de 1500 à 3000 euros : **17%**

**23%** des femmes n'en ont aucune...

Pour **286** femmes, **44%** de femmes ont des ressources d'origine salariale, les autres ressources sont issues de minimas sociaux et/ou d'allocations familiales.

Les ressources évoquées du point de vue des femmes et non du ménage, n'éclaircit que très partiellement la réalité de leur contexte et niveau de vie. Elles rendent compte de la marge d'autonomie financière et sociale à l'instant T ou elles appellent. De faibles ressources ou le manque de ressource sont des freins majeurs au départ du domicile. Elles réitèrent une situation d'impuissance et de dépendance, déjà vécues au domicile « être à la merci de ». Les angoisses et les hésitations concernant l'avenir n'en sont que plus vives, la sensation d'isolement renforcée. Les premières réponses notamment en termes de mise à l'abri sont des leviers incontournables et se doivent d'être adaptés pour remplir cette fonction.

Par ailleurs, Le LEAO laisse entrevoir une population plus insérée socialement et économiquement qui témoigne que la violence conjugale n'épargne aucun milieu. Reste pour l'ensemble les difficultés liées à une séparation dont les effets de basculement touchent tous les domaines de la vie.

**Situation judiciaire :**

**« 14% des femmes victimes de violences au sein du couple déposeraient plainte en 2015, contre 10% en 2013 ».**

**Chiffre de la MIPROF.**

Poser un acte à l'encontre de son conjoint est difficile pour les femmes victimes de violences conjugales : maintenues dans une situation d'emprise, traversées par la peur et la culpabilité, souffrant d'isolement, l'engagement de démarches judiciaires reste des plus fragiles. L'accueil réservé aux femmes dans les commissariats et gendarmeries la prise en compte de leurs situations détermine souvent la mise en œuvre du dépôt de plainte ou non. De l'acte posé à la réponse judiciaire, la route est longue et semée d'embûche...

Le traitement de la plainte pourra durer des mois, de nombreuses plaintes resteront sans nouvelles et sans suite...

Le soutien et l'accompagnement apportés à celles-ci lors de ces démarches, comme les informations transmises sur les recours et démarches à engager, sont essentiels. Les reconnaître dans un statut de victime, un préalable.

Sur **311** femmes, **36%** ont déposé plainte à l'encontre de leur conjoint dans le courant de l'année 2016.

L'activité du LAEO se situe dans une dimension dynamique en aval ou en amont d'une démarche de plainte.

**2.2. L'Activité Ecoute****1 temps plein d'écouter réparti sur l'équipe éducative, 5 permanences de 4 heures par semaine**

Chaque référente « écoute » s'identifie dès le premier contact et pourra être sollicitée lors d'un prochain appel. L'outil téléphone est un support très adapté pour ces femmes souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver de l'anonymat et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.

Sur l'année 2016, **354** femmes nous ont contactés dont **309 femmes en premier appel**. Notre file active s'est très majoritairement renouvelée, de l'ordre de **87%** pour 2016.

**309** femmes ont appelé un numéro spécialisé pour la première fois. De facto, cet appel vers une écoute réservée aux femmes victimes de violences conjugales, les identifie, leur permettant précisément d'émettre une demande ou un appel. Un premier silence est rompu, c'est une première étape décisive dans leur parcours.

Lors de ce premier appel, la situation de violences vécues est rarement évoquée comme telle ou fortement banalisée. L'écoute et l'accompagnement des référentes permettent précisément d'aider les femmes à poser des mots sur les maux, à prendre conscience de ce qu'elles vivent et subissent dans un cadre déontologique qui les sécurise. Lors de ce premier contact, les femmes sont reconnues dans un statut de victime. Aucun travail de dégageant ni de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

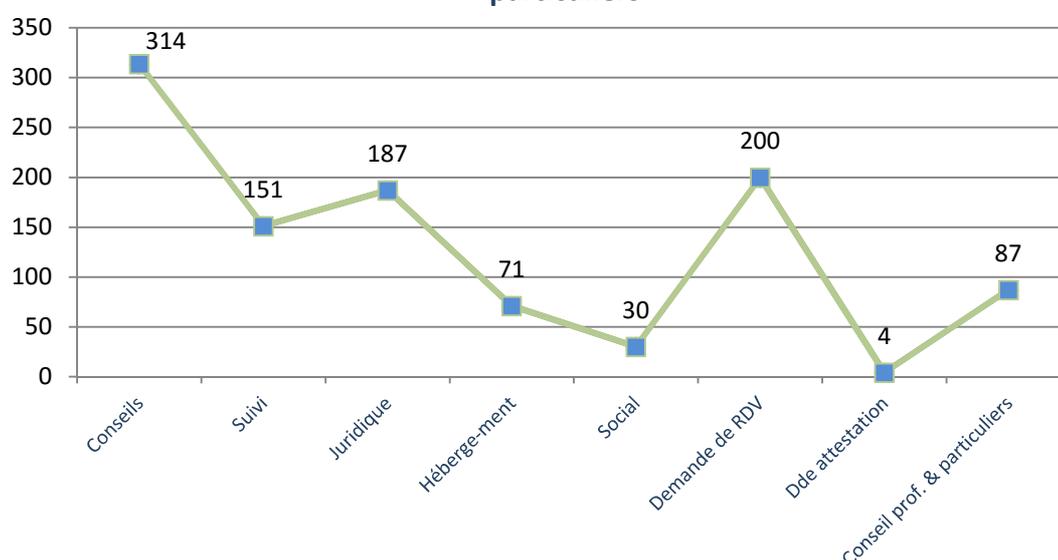
### 2.3. Les prestations

Sur l'année 2016, **957** entretiens auprès des femmes ont été dispensés, **87** entretiens de conseil auprès de professionnel(le)s ou particuliers réalisés.

Le cadre de l'Écoute repose sur un principe d'inconditionnalité, toute femme victimes de violences y est accueillies et écoutée à son rythme, sans jugement et dans la singularité de son histoire. Aucune contractualisation n'est envisagée, cet espace est celui de la parole des femmes, dans le temps qui est le leur.

#### □ Motifs des appels

**957 premières demandes de l'appel et 87 conseils au professionnels et particuliers**



*Le motif de l'appel s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel. Qu'elle soit dans le pragmatisme d'une démarche ou l'évocation d'une situation, la demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.*

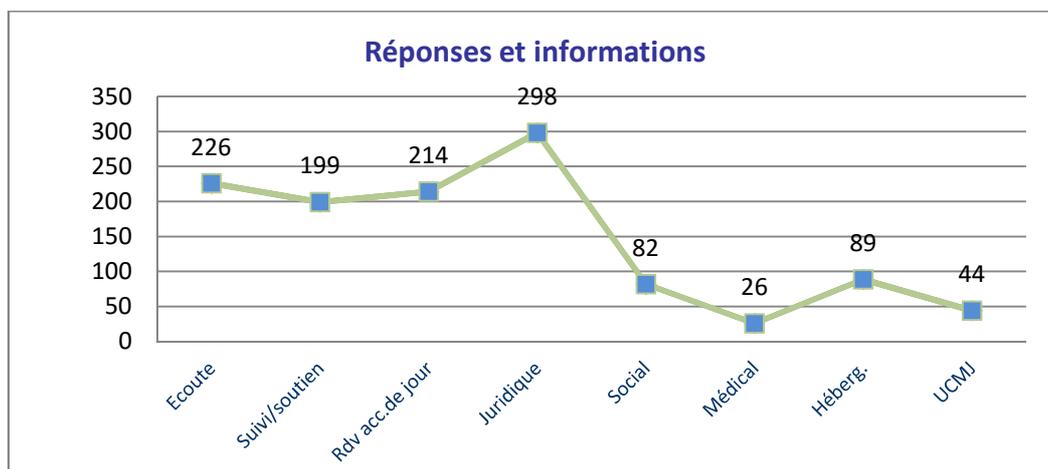
Les demandes des femmes recouvrent des besoins multiples tant la violence conjugale attaque les différents domaines de la vie et mobilise de nombreux soutiens et démarches pour s'en dégager. Le motif des appels se différencie au regard de là où en sont les femmes dans leur parcours.

**33%** des demandes sont directement dirigées vers du conseil, la situation de violences est évoquée et une demande d'aide est formulée à cet endroit.

**21%** d'appels sollicitent une demande de rendez-vous sur l'accueil versus éducatrices ou psychologue. L'activité d'Écoute est un outil articulé à l'activité d'Accueil : elle en facilite l'accès pour des femmes qui, sans cet accueil téléphonique, n'auraient pas franchi le pas d'une rencontre de visu, elle en informe d'autres et surtout reste proposé à l'ensemble.

**20%** D'appels concernent une aide sur une question juridique

**7%** des appels sont en direction d'une demande d'hébergement. Beaucoup de femmes appelantes n'en sont pas à la décision d'un départ, c'est au cours des échanges avec les écoutantes que cette décision peut se construire et s'acter, parfois dans la durée. Cependant, notre structure reste sollicitée du point de vue de sa spécificité. Ces demandes parlent de la détresse des femmes, de leur espoir d'être accueillie dans un lieu où l'identifiant même les sécurise et les rassure. Nombreuses refusent de quitter le domicile vers des accueils en urgence nocturne ou hôtel.



Les réponses et informations proposées par les écoutantes s'appuient sur la demande des femmes puis se déroulent du point de vue de ce qui est repéré, évalué et traduit des situations. Elles sont la résultante d'une écoute attentive de chaque femme, dans un contexte singulier et sont toujours explicitées.

#### Des professionnels (le)s et particulier(e)s :

Notre numéro d'Écoute est aussi sollicité par des professionnel(le)s et particulier(e)s qui veulent évoquer une situation de violences conjugales dont ils ont connaissance, à laquelle ils sont confrontés ou dont ils ont été témoins. Des conseils et un soutien leur sont dispensés ainsi qu'une information sur les partenaires adaptés.

**87** personnes nous ont contacté : professionnel(le)s mais aussi famille, ami(e)s, voisines, collègues employeur. Ces contacts sont importants, ils parlent de personnes sensibilisées et réactives qui participent de leur place à dénoncer les violences, assister les femmes et les enfants.

#### *Conseils professionnels*

*La permanence téléphonique d'Écoute offre d'une part, aux femmes victimes de violences conjugales une écoute bienveillante, avec des conseils adaptés à leur situation singulière et d'autre part, une écoute professionnelle auprès des partenaires de terrain non spécialisés confrontés à une situation de violences conjugales. En effet, il arrive fréquemment que nous prenions le temps avec un partenaire (travailleurs sociaux, milieux médicaux, police/gendarmerie...) qui reçoit ou prend en charge une femme victime de violences conjugales, pour le conseiller et l'orienter au mieux dans l'accompagnement qu'il peut lui proposer. Ces conseils professionnels sont importants dans le sens où ils permettent aux partenaires de bénéficier d'une écoute « ressource » et « bénéfique », principalement en ce qui concerne les processus des violences conjugales (cycle et mécanismes) et l'état psychique dans lequel se trouve la victime (l'emprise, l'ambivalence, les allers-retours). Par ailleurs, ils peuvent également obtenir des réponses concrètes que ce soit en terme de démarches juridiques (procédure civiles et pénales, aide juridictionnelle...) et la manière dont ils peuvent assurer le suivi particulier dans ce type de situation. Ainsi les partenaires peuvent comprendre le travail effectué par notre LEAO et si besoin nous orienter directement la femme concernée.*

**Sabrina PARTOUCHE, Éducatrice Spécialisée.**

#### **Des orientations :**

**51%** services sociaux, (MDS, CCAS .. pour accès aux droits et hébergements/logements),  
**30%** Police,  
**26%** Avocate,  
**33%** Autres (association spécialisées, domiciliation, médical, psychologue)

Ces orientations parlent en amont du travail de mise à plat du contexte de violence réalisée auprès des femmes puis des réponses à apporter en la matière, majoritairement du point de vue du judiciaire et juridique articulés à une réponse d'aide social. Elles sont proposées lorsque la situation des femmes a été travaillée et que celles-ci se sentent prêtes à faire la démarche. Elles suggèrent un maillage partenarial important et repéré comme une connaissance des dispositifs et de leur évolution.

*Orientation vers une avocate... pour une organisation dans la séparation.*

*Afin de pouvoir répondre de façon adaptée à des situations singulières de violence conjugale, le service d'écoute téléphonique permet d'aider les femmes dans la prise de conscience du processus des violences. Aider les femmes à sortir de l'emprise en l'aidant à réaliser qu'elles ne sont pas seules et à identifier avec elle les partenaires qui pourront les soutenir et les accompagner dans des procédures complexes.*

*L'orientation vers une avocate se fera progressivement tout au long de l'entretien téléphonique. Madame A. est au domicile conjugal avec ses deux enfants, son mari vient de sortir... La veille, il a levé la main sur elle, l'a insultée, l'a frappée devant ses enfants, elle est à bout et veut que cette violence qui persiste depuis 7 ans, cesse. S'engage des échanges sur son ressenti, ses peurs, ses craintes, ses droits, les démarches à mettre en place en fonction de ses possibilités d'actions. Elle dira : « je veux divorcer... mais comment faire ? ». Après lui avoir expliqué, en fonction de sa situation, les différents types de divorces et le déroulement des étapes de la procédure, C'est Madame A qui me demandera si nous connaissons des avocats. Je lui explique que nous sommes en liens avec plusieurs avocates du Barreau d'EVRY : ces personnes sont spécialisées dans le droit de la famille et ont l'habitude de défendre les femmes dans le cadre des violences conjugales. Je lui transmets les coordonnées de deux avocates, Madame A pourra contacter l'une d'elle, dès qu'elle en éprouvera le besoin et qu'elle se sentira prête pour la rencontrer. Madame A a des petites ressources, je lui explique qu'elle peut bénéficier de l'aide juridictionnelle après avoir fait le calcul avec elle. Madame A rappellera deux semaines plus tard. Elle a rencontré une des deux avocates qui a accepté de la défendre pour la procédure de divorce.*

*L'avocat a signé l'accord de l'aide juridictionnelle, Madame A me demande un rendez-vous pour l'aider à formaliser ce document.*

**Evelyne PETIOT, Educatrice spécialisée.**

## 2.4. L'Activité Accueil

*2 temps plein d'accueillantes éducatrice spécialisée, 1 temps partiels de psychologue (suite au départ de nos deux psychologues à temps partiel, notre nouvelle psychologue est intervenue 5 heures par semaine d'avril à septembre puis 9 heures hebdomadaires à partir de la mi-septembre 2016).*

Cette activité s'articule en complément de l'écoute téléphonique par un accueil in situ des femmes hors hébergement, un accompagnement dans les démarches, une consultation psychologique et une domiciliation administrative.

Le lieu d'Accueil et d'Orientation doit permettre aux femmes hors hébergement d'être soutenues dans un accompagnement souple et adapté. Les femmes sont accueillies sur place dans le cadre d'un rendez-vous ou d'une visite spontanée. Les femmes sont reçues dans un lieu identifié qui inaugure d'un possible travail à venir dans une relation de confiance. Les accueillantes s'engagent dans une responsabilité de suivi et dans le maintien d'un cadre déontologique ce qui permet aux femmes de poursuivre le travail et l'échange engagés avec la même personne. L'ensemble des prestations sont de nécessaires modes de réponses à apporter aux femmes dans la réalité des démarches mais aussi dans l'étayage psychologique proposé.

En 2016, **152** femmes ont sollicitées l'Accueil, **122** femmes dont **90 pour la première fois** ont été reçues soit par le biais d'une visite sur place soit par une prise de rendez-vous, la file active a été renouvelée à **74%**.

**30** femmes (20%) ne sont pas venues et n'ont pas repris contact.

**68** femmes bénéficient/ont bénéficié d'un suivi de proximité. Leur situation est souvent catastrophique et appelle à un accompagnement large qui dépasse quelquefois le cadre du LAEO, soit complexe et mobilise un accompagnement resserré. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.

### □ Les prestations

L'activité de l'accueil se déroule sur l'ensemble de la semaine et 2 samedis par mois. Toute femme qui nous sollicite soit par téléphone, soit directement sur place, est entendue dans sa demande ; en effet, rappelons que ce dispositif accolé au CHRS, bénéficie de son infra structure et de la mobilisation de l'ensemble du personnel.

## □ Des entretiens

Sur l'année 2016, **366** entretiens ont été demandés dont **59** non honorés.

Les absences aux rendez-vous donnés, sont en augmentation, elles rendent compte d'annulations contextuelles, pas seulement.

Les femmes que nous accueillons sont pour beaucoup, dans des situations précaires, la demande n'en est que plus fragilisée. Par ailleurs, le repérage des différentes interventions et missions des services et structures spécialisés ne sont pas toujours très lisibles ce qui n'est pas pour fluidifier le parcours de certaines.

**90** femmes ont bénéficié d'un premier entretien. Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ». Ces entretiens sont longs et denses, il est essentiel de prendre et donner du temps aux femmes qui pour beaucoup, font pour la première fois cette démarche.

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et du secret. Ces espaces leurs permettent de témoigner des violences, de pouvoir vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes. Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents et contacts avec les partenaires associés au suivi. Toute rencontre ouvre à un dossier personnalisé où chaque pièce et document liés aux démarches sont photocopiés et conservés.

### L'entretien de suivi

*Au terme du premier entretien, nous informons la femme qu'elle pourra nous solliciter pour un nouvel entretien sur place ou par téléphone. Les entretiens de suivi portent sur différents aspects. Nous continuons à aborder les violences, leurs impacts, leurs répercussions, et la manière dont elles se sont installées dans son couple. Nous évaluons sa situation sociale, l'informons des différentes démarches à engager s'il y a lieu et l'orientons sur les partenaires existants. Nous aidons également à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle, la rédaction d'attestation... La prise de rendez-vous émane d'elle. Nous ne vérifions pas si elle met des choses en place ou non. Nous la suivons, la soutenons et l'accompagnons à son rythme. Le suivi peut être de courte durée comme se poursuivre sur plusieurs années*

**Caroline JARDIN, Educatrice spécialisée.**

## □ Des actes

En 2016, **112** dossiers ou documents ont été instruits :

**52%** dossiers d'aide juridictionnelle, **30%** attestations et **28%** de divers documents : plainte au procureur, courriers, dossier de demande d'un titre de séjour, dossier JAF...

Ce travail est en relation avec la démarche de réflexion et de choix des femmes, soutenue parfois sur du long terme. Il est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

Pour ce faire, ce travail s'accompagne toujours d'une information précise auprès des femmes sur le montage didactique du dossier, d'une explication sur la mise en perspective engagée dans le dépôt du dossier et bien sûr, l'étape qu'il occupe dans le parcours singulier de chacune.

Afin de produire certains documents particulièrement les attestations, il est indispensable de conserver une trace écrite du témoignage des femmes sur les faits de violences. L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision.

Il n'est pas inhabituel qu'une femme nous demande de produire une attestation des années après son passage sur établissement. Ces écrits sont des traces de récits de vie des femmes et de leur parole.

Au cours de l'année 2016 et dans le cadre d'un suivi, **56%** de femmes ont déposé plainte, **16%** ont déposé une main courante, **87%** ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure civile

Pour les femmes rencontrées plus ponctuellement sur l'Accueil, **72%** ont bénéficié de conseils sur le dépôt de plainte, **65%** sur les démarches liées aux procédures civiles.

Globalement, **78%** de femmes ont été informées et orientées dans le cadre de démarches administratives vers des partenaires adaptés.

#### *Visite préparée en vue d'une correctionnelle*

*Dans le cadre du LEAO, nos entretiens portent sur différents aspects. Il y a une partie centrée sur l'écoute, les violences, leurs impacts, leurs répercussions, et la manière dont elles se sont installées dans le couple. Il y a une évaluation sociale avec la mise en lien de partenaires s'il y a besoin. La partie juridique est importante. Nous aidons à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle et prenons également le temps de décortiquer et de vulgariser les différentes procédures. Plusieurs entretiens s'avèrent souvent nécessaires et lorsque la date de la correctionnelle approche, nous abordons avec la femme le déroulé de l'audience, ce qui est important d'être dit et au contraire, ce qui ne relève pas des compétences de cette instance.*

**Caroline JARDIN, Educatrice spécialisée.**

#### □ **Les accompagnements extérieurs :**

Sur l'année 2016, **37** accompagnements ont été effectués : **46%** au tribunal, **40%** chez l'avocate et **14%** au commissariat.

L'impact d'un accompagnement est important pour ces femmes ; il soutient la crédibilité de leurs démarches, à un effet de réassurance qui leur permet de « faire face » et introduit du tiers dans les contacts avec les différents partenaires et instances.

En amont, un important travail de préparation est engagé en avec les femmes et auprès des partenaires directs. Cette préparation permet à de nombreuses femmes de choisir d'effectuer leurs démarches seules. La mise en place de relais adaptés et la possibilité de joindre « à tout moment » leur référente les assure suffisamment pour mener à bien leurs démarches dans une bonne lisibilité. Cependant, il faut préciser que le nombre d'accompagnements est tout à fait tributaire du temps lié aux procédures civiles et à la nature des réponses pénales prononcées par la justice à l'encontre des violences conjugales. Il est à noter que de nombreuses plaintes sont classées sans suite et n'engagent pas de procédures.

Cette année, **18** femmes suivies (**26%**) ont été convoquées pour une audience en correctionnelle, **16** ont été accompagnées. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2015 où sur seulement **4** femmes suivies, avaient été convoquées en audience correctionnelle.

#### *Accompagnement en correctionnelle*

*L'audience en correctionnelle a souvent lieu 2 mois après la plainte déposée par la femme, lorsqu'il y a eu une interdiction de l'approcher avec un contrôle judiciaire. C'est l'occasion de « retrouvailles » chargées en émotion. Nous préparons Madame à d'éventuels mensonges dans le récit de Monsieur afin qu'elle gère au mieux ses réactions quand elle va devoir se justifier face aux allégations de l'avocat adverse. Le conjoint est souvent entouré de toute sa famille, ce qui a pour but d'intimider Madame qui, elle, est seule. Nous sommes à ses côtés pour lui expliquer la fonction de chaque intervenant, le rôle de la justice mais surtout pour lui apporter notre soutien et éviter une tentative d'approche agressive de la part de Monsieur.*

**Caroline JARDIN, Educatrice spécialisée.**

#### *Accompagnement avocate*

*Au fil des années, nous avons mis en place un réseau d'avocates sensibilisées à la question des violences conjugales. Dans le cadre du LEAO, lorsque les femmes que nous recevons nous disent être décidées à engager une procédure à l'encontre de leur conjoint, que ce soit au niveau civil (procédure de divorce/séparation) ou pénal (suite à une plainte, audience correctionnelle...), nous leur proposons de les orienter vers notre réseau d'avocates. Ces partenaires, éthiquement engagées, acceptent, notamment, l'aide juridictionnelle quand les femmes sont sans ressource. Dans ce cas de figure précis, nous remplissons préalablement ce dossier avec elles. A leur demande, nous les accompagnons pour le premier rendez-vous. Avant, pendant et après cette première rencontre, nous prenons le temps nécessaire avec elles pour leur expliquer et/ou compéter les propos de l'avocate le plus simplement possible, s'il y a des choses incompréhensibles.*

*Elles nous disent souvent se sentir rassurées et soutenues par notre présence. Par la suite, la plupart d'entre elles contactent directement l'avocate. Certaines souhaiteront que nous continuons de les accompagner pour ces rendez-vous jusqu'au moment où elles seront prêtes à faire les démarches seules et en toute confiance.*

**Sabrina PARTOUCHE, Educatrice spécialisée.**

#### □ Les contacts partenaires :

Le travail partenarial est un principe d'action indispensable à la mise en œuvre de toute pratique. La mise en relation effective autour de suivis/situations cimenter ce travail et permet aux uns et aux de se repérer et de se compléter. Les situations de violences conjugales doivent être prises en compte dans leur globalité. Le travail en partenariat assure aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

Pour être efficiente, l'Accueil mais aussi l'Écoute s'inscrivent dans un maillage partenarial construit ; les prestations sociales, juridiques, judiciaires et vers l'hébergement sont indispensables et permettent aux femmes d'avancer et de se reconstruire.

Particulièrement sollicitées, les avocat(e)s (**33%** sur l'Écoute et **58%** sur l'Accueil) sont des partenaires privilégié(e)s et complémentaires, les assistant(e)s social(e)s, les associations spécialisées ou généralistes, d'incontournables « associés », la police et la gendarmerie sont des relais indispensables.

#### □ La domiciliation administrative : un agrément pour **40** femmes « hors hébergement » :

**64** femmes au total sur l'année ont pu bénéficier de la domiciliation avec **863** courriers reçus. Il y a eu **12** renouvellements, **26** fins de domiciliation et **2** résiliations (entrées en CHRS)

Les personnes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.

Cette prestation s'adresse aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable, à celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité, à celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale. Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

**81 %** des femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil. La domiciliation leur a ainsi permis de prendre contact avec notre structure et de solliciter une aide ou dans le cadre de leur suivi, d'en avoir connaissance et d'en bénéficier.

### 2.5. La prise en charge thérapeutique : psychologues à temps partiel

Les femmes victimes de violences conjugales sont très fragilisées par les violences subies, les chocs et les blessures psychologiques sont toujours très prononcés. Les violences conjugales s'inscrivent durablement dans un véritable traumatisme auquel peut s'ajouter ou se rejouer une histoire chaotique.

Articuler l'offre de conseil, d'information et d'accompagnement à un soutien psychologique est indispensable pour permettre aux femmes de se reconstruire et d'agir, dans un prolongement direct, protéger et soustraire leurs enfants du contexte de violence.

En complémentarité du travail réalisé par les éducatrices sur l'écoute et l'accueil, une offre de consultation en direction des femmes hors hébergement est proposée à raison de **9** heures par semaine. Consécutivement au départ de nos deux psychologues à temps partiel, l'offre s'est limitée à **5** heures par semaine d'avril à septembre puis est passée à 9 heures hebdomadaires mi-septembre 2016.

En 2016, **174** rendez-vous ont été sollicités, **68 (40%)** n'ont pas été honorés ; ce chiffre parle de la fragilité de la demande mais aussi de ces espaces de temps pris et laissés vacants.

**30** femmes dont **24** « nouvelles » sont/ ont été soutenues et suivies en consultations.

### 3. LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR

Les femmes victimes de violences conjugales rencontrent des interlocuteurs différents en des temps donnés de leur parcours. La prise en compte et les réponses apportées à ces femmes diffèrent selon les représentations rattachées à cette problématique, l'information et les repères qui y sont associés, la connaissance des dispositifs spécialisés en la matière.

Depuis de nombreuses années, forte de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département de l'Essonne, l'établissement dispense des formations et sensibilisations sur la question des violences conjugales auprès de publics très diversifiés. Il répond à toute sollicitation, prenant en compte combien informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.

Ces actions facilitent et encouragent la prise de conscience, la mobilisation et le dégagement des victimes de violences conjugales. Elles sont de précieux atouts pour aider les personnels et acteurs de terrain à la détection des situations de violences et à en faciliter leur révélation, elle contribue à entretenir un réseau permanent d'acteurs mobilisés sur cette problématique. Dans une dimension de prévention, elles engagent de la réflexion et de l'information auprès des jeunes.

Sur l'année 2016, l'équipe a animé **21 sessions** de sensibilisation. Les actions de sensibilisation 2016 ont été dispensées auprès de **127** personnes :

- 6 modules auprès d'élèves et d'étudiant(e)s en formation ont regroupé 26 jeunes
- 2 auprès d'associations et de leurs publics ont regroupé 37 personnes
- 8 modules dans le cadre de la Convention Tripartite, ont regroupé 28 gendarmes. Du fait de la situation d'État d'Urgence, aucun module auprès de policiers n'a pu être dispensé
- 5 modules dans le cadre de l'action « Équité toi » ont regroupé 9 résidentes de CHRS et 27 jeunes suivis par la mission locale Nord Essonne

#### Focal sur la Formation gendarmerie

*Depuis 2014, dans le cadre de la convention tripartite, nous formons les gendarmes de terrain sur la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales. La formation se déroule sur 1 journée et demie. La première journée est consacrée aux idées reçues sur les violences conjugales. Nous leur proposons de mettre en scène les difficultés qu'ils-elles rencontrent avec ce public spécifique lors d'une prise de plainte, d'une audition, d'une confrontation ou bien même d'une intervention au domicile... L'après-midi est dédiée à l'explication théorique des processus des violences conjugales (du point de vue de la victime et de l'auteur, cycle de la violence conjugale, mécanismes...). La seconde journée est « un retour sur expériences ». Elle est différée dans le temps (3 à 6 mois après) de manière à ce que les gendarmes aient pu rencontrer de nouvelles situations de violences conjugales et que nous puissions les aborder ensemble. Ces formations permettent de mieux connaître nos approches différentes, la fonction de chacun(e) et d'éclaircir les représentations que nous pouvons avoir des deux côtés. Elles contribuent également à tricoter un réel maillage de terrain pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales. En effet, suite à ces formations, plusieurs gendarmes nous ont interpellés pour des situations particulières.*

#### Sabrina PARTOUCHE, Educatrice spécialisée.

**Focal sur « Équité toi » ?, atelier jeu pour l'égalité et contre les violences :** cette action, financée par la DRDFE, a débuté en septembre 2016.

Le cadre législatif français réprime la violence et vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour autant, chacun le sait et le constate au quotidien, la loi ne suffit pas pour faire évoluer, changer les mentalités et les comportements.

Dans le cadre des ateliers collectifs réalisés auprès des femmes et des enfants hébergés, nous avons découvert et utilisé un jeu intitulé « Équité toi ? », support ludique permettant d'aborder avec notre public des questions sensibles, parfois tues et souvent taboues, permettant une expression facilitée et sécurisée.

Au vu des résultats positifs obtenus, il nous a paru important d'étendre ce projet à d'autres publics.

Avec Equité toi, notre ambition est de contribuer, en jouant, à promouvoir le droit des femmes, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations, particulièrement auprès des publics vulnérables :

- Jeunes suivis en Mission Locale ou en dispositifs d'insertion
- Personnes hébergées en CHRS insertion ou urgence
- Personnes hébergées en Résidences Sociales ou Foyers de Jeunes Travailleur(e)s

Selon les contextes (dynamique de groupe ou âge des participants), le jeu peut être adapté et cibler soit les femmes ou un public mixte en veillant au respect de la parité dans chaque équipe.

L'universalité des questions et des thèmes proposés, également abordés sur le visuel du plateau de jeu, amène à des échanges riches.

Ce jeu constitue un excellent support pour libérer de la parole, échanger et débattre sur l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines (le cadre du foyer, le cadre du travail et de l'emploi, la vie sociale et citoyenne et enfin l'école et la formation). Il permet de prévenir et de lutter contre toute forme de violences faites aux femmes, de combattre les préjugés et stéréotypes. Il engage de l'information sur des points juridiques et réglementaires et aborde des points historiques et statistiques.

A l'issue de la séance, des brochures et plaquettes spécialisées sont mises à disposition du public.

## Equité toi

Nous allons vous retracer plus précisément l'ambiance d'une de ces séances qui a réuni fin novembre, 9 jeunes femmes et 7 jeunes hommes suivis par la Mission locale de Juvisy dans le cadre des groupes POP. C'était la première fois que nous avons autant de participants et nous appréhendions un peu le déroulé de cette séance. Saurions-nous canaliser toute cette énergie ?

Effectivement les échanges de points de vue ont parfois été assez vifs sur certaines thématiques mais toujours dans un respect mutuel.

Notamment certaines questions telles que :

*Comment répondre à des blagues et/ou à des comportements sexistes ou machistes  
Comment définir l'égalité dans un couple ou plus largement l'égalité homme/femme  
Ou la question de l'adoption dans un couple homosexuel*

ont suscité beaucoup de polémiques... Autant certain(e)s pouvaient faire preuve d'ouverture d'esprit et d'attention ou de curiosité face à l'autre, autant avec d'autres, la négociation n'était pas vraiment possible face à des opinions aussi tranchées.

Certain(e)s ont découvert que les violences économiques et administratives peuvent être des formes de violence conjugale. D'autres ont appris comment définir les termes : misogynie, raciste, machiste, féministe, stéréotype, viol, excision, discrimination....

Malgré des divergences d'opinion manifestes parfois, les échanges furent riches et enrichissant pour tous, d'après les commentaires laissés sur les questionnaires d'évaluation :

*La séance nous a permis d'aborder des sujets importants concernant notre société actuelle  
De donner notre point de vue et de s'écouter les uns les autres  
De bien réfléchir qu'on est tous pareils  
D'avoir le point de vue des garçons sur des choses dont on ne discute pas ...  
J'ai eu beaucoup d'infos que je ne connaissais pas*

Majoritairement les jeunes se sont déclarés satisfaits d'avoir participé à cet atelier. Sur le groupe, 11 souhaitaient refaire une séance et deux participantes sont reparties avec la documentation proposée. Pour nous aussi, ce fut une séance « réussie ». Des messages ont pu passer et nous l'espérons être entendus. Ceci nous conforte dans la conviction de la nécessité de poursuivre ce « travail de fourmis ». Participer à faire évoluer les mentalités contre toute forme de violence et pour l'égalité des droits homme/femme, nous mobilise, d'autant plus auprès de ce public jeune qui constitue les générations à venir.

**Marie-Line CAJAL, C.ESF & Isabelle FAURE, Educatrice Spécialisée.**

### III. PEREN & ANTEA

#### CHAPITRE 1 : PEREN

L'établissement PEREN existe depuis maintenant 20 ans.

Principalement financé par l'Etat et le Conseil Départemental, sa pérennité n'a cessé d'être remise en question au fil des années. Cependant, bon an, mal an, nous avons jusqu'alors toujours réussi à maintenir l'activité, à accueillir le public qui nous était orienté, à répondre à la demande. Nous avons même pu créer un dispositif annexe, équivalent au PEREN mais à destination des jeunes, dispositif également en danger à court terme.

Certes il nous a fallu lutter chaque année pour que survive cet établissement, mais jusque-là, ce n'était pas en vain.

Depuis deux années toutefois, après avoir subi de fortes baisses, voire même des suppressions de subventions, force a été de constater que résister devenait fortement improbable.

Nous avons alors sollicité l'ensemble de nos financeurs. Nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises ensemble autour de la table. Malgré la bonne volonté de la majorité, cela n'a pas suffi. Nous avons donc été contraints d'avoir recours à l'activité partielle. Cela a eu pour conséquence une nette diminution de la file active.

Nos partenaires, soutenant, ont fait passer une pétition autour d'eux, pétition que nous avons fait parvenir à nos financeurs. Ces derniers ne sous estiment pas l'impact positif du PEREN et par là même l'impact négatif que sa baisse d'activité a sur la population en souffrance psychique que nous accueillons.

Nous constatons cependant que les orientations budgétaires semblent aller vers d'autres actions.

A ce titre, que dire des orientations de la politique de la ville qui tendent à ne plus financer que des actions menées au sein même des quartiers « repérés » ? Sachant par ailleurs que cette « labélisation » s'acquiert et se perd d'une année sur l'autre, alors même que les populations elles ne bougent pas... Il ne s'agit pas de remettre en cause la nécessaire réalité de ces quartiers, ni même l'indispensable soutien qui leur est dû, mais les autres ? En quoi auraient-ils moins besoin ?

Et s'il semble tout à fait intéressant d'intervenir intramuros, n'est-il pas tout aussi important de permettre à ces habitants de justement pouvoir sortir de leurs murs en les soutenant dans ce mouvement ? Le PEREN propose un lieu d'accueil anonyme et gratuit. Si la gratuité est toujours d'actualité, que reste-t-il de l'anonymat s'il s'agit de se déplacer d'un immeuble à l'autre ?

Le PEREN en 2016, c'est donc une baisse par rapport à 2015, de 7% de la file active, une baisse de 29% du nombre de contacts avec le public, une baisse de 28% d'entretiens avec le public.

Le PEREN en 2016, c'est la mise en place d'une liste d'attente. Liste d'attente contre laquelle justement nous nous opposons... C'était notre accueil rapide et inconditionnel qui faisait du PEREN un lieu atypique.

Ce rapport d'activité, est donc relativement différent des autres années. Activité réduite, file active en baisse, liste d'attente en place. Le PEREN n'est déjà plus ce qu'il était.

Si nous voulons malgré tout maintenir ce lieu d'accueil, il nous faudra en 2017 un soutien financier sans faille, nous tourner vers d'autres financeurs, proposer d'autres projets, nous adapter aux nouvelles politiques locales et non pas seulement aux besoins. Depuis 20 ans, nous connaissons les besoins de ces populations en termes de soutien et d'orientation vers le soin et nous savons comment y répondre.

Reste à convaincre...

**Pascale FOURRIER**  
Directrice

## 1. INTRODUCTION

Le PEREN est entré dans sa 20<sup>ème</sup> année d'exercice. Ouvert en 1997, ce dispositif qui constituait une expérience innovante à l'époque, s'est pérennisé jusqu'à devenir incontournable pour nos partenaires du nord du département. Il nous a semblé utile, avant de présenter les résultats d'une année de travail, de revenir sur ce qui a fondé sa pratique et son expérience.

La mise en place de ce dispositif est la conséquence d'un travail initié par la DASS de l'Essonne dès 1995 suite à la publication du rapport Lazarus « Une souffrance qu'on ne peut plus cacher ». Elle s'est appuyée sur la circulaire ministérielle n° 95-08 du 21/03/1995 qui préconisait la mise en place d'un plan départemental d'accès aux soins psychiatriques pour les plus démunis. Les constats du rapport Lazarus n'ont cessé d'être confirmés depuis. Le rapport Samenta (2009) évaluait qu'1/3 de la population précaire présentait une pathologie psychiatrique, 1/3 une addiction. Et pourtant ils restent sans soins.

L'objectif premier est donc la facilitation de l'accès à des soins psychiatriques pour un public précaire, en souffrance psychique voire souffrant de pathologies psychiatriques et qui relèverait de soins mais n'en bénéficierait pas.

Pourquoi n'en bénéficie-t-il pas ?

Les raisons de ces difficultés d'accès sont multiples.

Elles tiennent au public d'abord : le déni des troubles et la réticence à s'engager dans un soin, propre à ce type de pathologie, rendent difficile une bonne observance du protocole de soin, quelle que soit la situation à l'égard du logement.

Les conditions de vie du public (rupture, errance, urgence) agissent comme facteur aggravant des troubles, et comme obstacle supplémentaire à l'accès aux soins.

Elles tiennent aussi au manque de moyens alloués à la psychiatrie et à la pénurie de structures adaptées.

Elles tiennent enfin aux difficultés des champs sociaux et médicaux à pouvoir travailler ensemble avec des cultures de travail très différentes. Ce sont en effet d'abord les travailleurs sociaux qui ont identifié ces difficultés et qui ont fait émerger les besoins de ces publics.

La création du PEREN a offert une alternative, plus légère que la psychiatrie, plus facile d'accès, et non médicalisée donc moins stigmatisante a priori. Il s'agit d'offrir la possibilité d'une rencontre avec un psychologue aux publics précaires en souffrance psychique.

La facilitation de cet accueil, tant dans ses modalités pratiques (rapidité et souplesse de l'accueil) que cliniques (dispositif sans sélection à l'entrée : accueil d'un public démunis, réputé difficile d'accès, réticent à consulter/accueil d'un public en difficulté voire en voie de précarisation pour lesquels il n'existe aucun type de prise en charge gratuite) est l'enjeu même de ce dispositif.

L'action du PEREN s'appuie sur un tryptique (accueillir, écouter, orienter) qui oriente la mise en œuvre de ses objectifs.

L'accueil : L'ouverture du lieu d'accueil, dispositif de proximité sur le Nord Essonne, facile d'accès, non stigmatisant, est le préalable à son action. Les modalités de son fonctionnement visent à faciliter l'accès des publics précaires à un psychologue : accueil inconditionnel, souple et rapide, avec ou sans rendez-vous, sur de larges plages horaires et sans limitation de durée.

L'écoute : L'accueil du public au PEREN vise à évaluer le degré de gravité de la souffrance psychique en jeu et à apporter une réponse « sur mesure » aux problématiques identifiées. La construction de cette réponse est un des résultats attendus des entretiens. Elle s'élabore avec la personne accueillie, en fonction de sa demande et de ses potentialités. Chaque personne accueillie au PEREN est entendue dans sa singularité, et respectée dans ses choix et son autonomie.

L'orientation : Cet accueil s'articule à une mission d'orientation sur les dispositifs de soin. La fonction du PEREN est de favoriser l'accès aux soins d'un public démunis qui n'y accède pas ou plus. Cet accompagnement vers le soin est envisagé puis mise en place à partir des dires du sujet et de sa demande. Elle dépend donc de la temporalité propre à chacun. L'orientation est réalisée, au cas par cas, vers le lieu dédié. Elle n'est pas déterminable à l'avance, en fonction d'une situation ou d'un diagnostic, mais elle est la résultante du travail préalable d'élaboration de la demande.

L'orientation vers le soin, si elle constitue le mode majoritaire de sortie de la file active, n'est pas le seul. Les accompagnements vers des structures sociales ou associatives contribuent aussi à la prévention de la rupture des liens, voire à une inscription dans le lien social. Enfin, pour certains c'est l'insertion sociale qui signe la sortie de la file active : ils ont trouvé au PEREN le point d'appui psychologique nécessaire dans une situation de vulnérabilité psychique ou psychosociale.

Depuis sa création, c'est plus de 2500 personnes qui ont trouvé au PEREN ce point d'appui pour se réapproprier le cours de leur existence et pour pouvoir poursuivre ailleurs ce qu'elles avaient commencé ici.

## 2. L'ACCES AUX SOINS PSYCHIATRIQUES DES PLUS DEMUNIS

### 2.1. La file active

La file active mesure le nombre de personnes qui ont fréquenté le PEREN au cours de l'année 2016, soit 205 personnes (114 nouvelles demandes ayant bénéficié d'une action + 51 personnes déjà reçues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016).

### 2.2. L'accueil du public

En 2016, 3058 actes ont été réalisés en direction du public, dont 1468 entretiens.

### 2.3. La typologie du public et sa répartition

Tranches d'âge	Nombre de personnes	%
18/24 ans	31	15 %
25/49 ans	119	58 %
50/64 ans	50	24,5 %
Plus de 65 ans	5	2,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>100%</b>

Sexe	Nombre de personnes	%
Hommes	75	36.5 %
Femmes	130	63.5 %
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>100 %</b>

#### 2.1.1 Au regard de la situation familiale

Le PEREN reçoit une population majoritairement composée de personnes isolées (42%). Cet isolement va de pair avec la mise en cause du lien social lié à la pathologie des personnes accueillies. Les familles monoparentales, fortement présentes (21%), témoignent d'une autre forme de dé-liaison et de fragilité des personnes reçues au PEREN.

#### 2.2.2 Par ville d'origine

**60 % de la population accueillie est issus d'Athis Mons**, 27% du public accueilli vit en « quartier politique de la ville »

### 2.4. L'orientation du public

		Orientations	TOTAL	%
<b>Soins</b>	<b>Soins psy.</b>	Soins adultes gratuits : - secteur public psy (CMP, HP, DIAPSY) - structures de soins associatives (CSAPA)	24	25 %
		Secteur libéral psy	4	4 %
		Soins pour mineurs : CMPP CMP infanto-juvénile Antea	10	10.5 %
	<b>Soins somatiques</b>	Médecins généralistes	18	18.5 %
		Partenaires locaux Secteur social et associatif	41	42 %
			97	100 %

En 2016, 47.5 % du public a été orienté (97 orientations pour une file active de 205 personnes). Ce résultat équivaut à 8 orientations par mois en moyenne.

58 % de ces orientations se sont faites vers des soins, qu'ils soient psychiques (39.5 % du total des orientations) ou somatiques (18.5 % d'orientations vers les médecins de ville, généralistes et spécialistes). Au-delà de sa mission d'accès aux soins, le PEREN assume une fonction de relais plus global vers ses partenaires, intervenants du champ social ou associatif, pour 42 % de nos orientations cette année.

### 3. LE TRAVAIL EN RESEAU

#### 3.1. L'activité avec les partenaires

175 actions vers le réseau de partenaires ont été réalisées en 2016, dont 116 contacts cliniques.

### 4. LES ACTIONS HORS LIEU D'ACCUEIL

En 2016, l'Association Communauté Jeunesse et l'équipe du PEREN ont été sollicités afin de réaliser des actions d'accueil, d'écoute et d'orientation en direction des publics démunis du nord du département sous forme de permanence *in situ*.

Via un financement de la Politique de la Ville et en s'appuyant sur le dispositif de la Réussite Educative de Savigny sur Orge, une première action a débuté sur le quartier de Grand Vaux en septembre 2016.

Par ailleurs, en 2016 également, la conférence Saint Vincent de Paul a souhaité que l'équipe de psychologues du Peren puisse intervenir dans ses locaux d'accueil d'un public SDF selon des modalités respectueuses de sa mission première.

#### 4.1. Quartier Grand Vaux à Savigny sur Orge

Quantitativement la permanence pour adultes de Grand Vaux a comptabilisé 4 demandes de septembre à décembre 2016. Ces demandes ont pu être formulées suite à la rencontre de ces adultes avec les partenaires sociaux locaux.

Sur ces quatre demandes, trois personnes se sont présentées pour être reçues en entretien. Au total, 6 entretiens ont été réalisés.

Ces entretiens ont permis que se mettent en place trois orientations vers des soins psychiatriques (CMP, Diapsy) et vers des psychologues associatifs (Ressources Pole entretiens familiaux). Et une orientation a eu pour visée la reprise d'un parcours universitaire.

Qualitativement les accueils de ces adultes ont été réalisés dans un contexte de demande d'aide en urgence. Pour répondre à ces situations de souffrance psychique extrême, la permanence a montré toute sa pertinence.

#### 4.2. Conférence Saint Vincent de Paul à Juvisy sur Orge

En 2016, une convention passée entre l'Association Communauté Jeunesse et la conférence Saint Vincent de Paul a permis que se réalisent sur site des interventions de psychologues du PEREN

Le PEREN, Point Ecoute Relais Essonne Nord, est un service de Communauté Jeunesse ouvert à Athis-Mons depuis 1997 et dont la mission est de favoriser l'accès aux soins psychiatriques des publics démunis du département. Dans ce cadre, et en s'appuyant sur le corpus psychanalytique, l'équipe des psychologues cliniciens qui composent son équipe ont acquis un savoir-faire spécifique dans l'accueil, l'écoute et l'orientation de ces publics.

Les interventions réalisées en 2016 à saint Vincent de Paul, l'ont été sous deux formes :

- Une permanence hebdomadaire sur le site de l'accueil saint Vincent de Paul à Athis-Mons ;
- Une réunion mensuelle d'analyse des pratiques professionnelles avec l'équipe des travailleurs sociaux intervenant sur ce lieu d'accueil.

Deux psychologues du PEREN les ont réalisées.

#### 4.2.1. La permanence

Elle offre à toute personne qui le souhaite de pouvoir être reçue par un psychologue pour un entretien confidentiel et gratuit. Cette offre est faite soit directement auprès du public fréquentant le lieu d'accueil, soit via les travailleurs sociaux de l'équipe.

De mars à décembre 2016, quinze personnes en ont bénéficié. Les entretiens conduits avec celles-ci ont abouti à trois orientations, dont deux vers des soins somatiques et psychiques.

Qualitativement, ces entretiens ont souvent été réalisés en réponse à l'immédiateté de la demande. Le public qui fréquente l'accueil de jour est en effet majoritairement peu régulier et peu prévisible dans sa présence. De ce fait, la régularité de la permanence facilite la possibilité d'accéder à un psychologue.

Cliniquement, la majorité des personnes reçues s'inscrit dans la pathologie mentale, le plus souvent installée depuis de longues années. Elles ont, pour la plupart, déjà eu à faire avec les services de psychiatrie sous diverses formes de traitement : thérapies, hospitalisations (avec ou sans consentement), cures de sevrage, traitements médicamenteux. Ces rencontres avec la psychiatrie ont pu générer chez elles une réticence, voire un ressentiment vis-à-vis de tout type d'approche « psy » ; position difficile à dépasser.

En conséquence, quand elle émerge, la demande d'écoute est exprimée à minima. Il convient donc de pouvoir la saisir sans délai afin d'ouvrir vers une élaboration.

#### 4.2.2. L'analyse des pratiques

La réunion mensuelle offre aux travailleurs sociaux la possibilité de pouvoir présenter la situation d'une personne fréquentant l'accueil de jour et qui leur pose questions. Au cas par cas, chaque situation est étudiée en commun afin de définir quelles pistes de travail seraient à privilégier au regard de la pathologie de cette personne et de son histoire institutionnelle.

Travail basé sur la parole, de soi et de l'autre, il vise à ce que chacun puisse un peu mieux s'entendre et écouter afin d'être un peu moins dupe du langage. Dans cette perspective, il ne s'agit pas de fournir des recettes miracles à appliquer sans s'impliquer. Mais d'inviter chacun à s'interroger sur son positionnement professionnel (attentes, visées, désirs, sous-entendus, ..) face au public.

A travers l'analyse des pratiques professionnelles, plusieurs thématiques ont ainsi pu être abordées ces derniers mois. Par exemple :

- Quelles limites à l'accueil inconditionnel ? Quelle fin pour la prise en charge ?
- Vouloir le bien de l'autre : c'est-à-dire ?
- Comment et pourquoi définir un cadre d'intervention au cas par cas ?

Ces rencontres ont également été l'occasion de réaffirmer l'importance du partenariat à mettre en œuvre dans le travail éducatif réalisé avec les personnes accueillies.

## CHAPITRE 2 : ANTEA

L'établissement ANTEA existe depuis maintenant 10 ans.

Issu de la réussite éducative d'Athis Mons, ce dispositif a vu le jour grâce à l'investissement des psychologues du PEREN. Très vite nous avons pu embaucher deux nouveaux psychologues qui ont développé cette antenne dédiée aux enfants et aux adolescents.

Financé principalement par la réussite éducative (30% du budget), lorsque la ville d'Athis a pris la décision de baisser sa subvention de plus de 87%, le dispositif a clairement vacillé. Bien heureusement, les autres financeurs sont restés, non seulement fidèles, mais ils ont même, certaines années, légèrement augmenté leur subvention, à l'image de la DDSC de l'Essonne.

Cependant, lorsque le Conseil départemental a pris la décision de baisser sa subvention de 15%, cette année, l'équilibre précaire a été bien mis à mal.

C'est à la demande de la réussite éducative de Savigny sur orge, que nous avons mis en place fin 2015 une permanence dans les locaux du centre social de Grand Vaux le mercredi après-midi, permanence qui a perduré tout au long de l'année. Financée par la politique de la ville, nous souhaitons que cette action soit toujours financée en 2017.

Afin de maintenir au mieux le dispositif ANTEA, il a donc été indispensable de prendre des mesures. Ainsi, nous avons proposé aux psychologues en poste de diversifier leur activité vers des actions financées, mais hors du dispositif d'ANTEA. Ceci a eu pour effet de diminuer de façon importante la file active et par voie de conséquence, nous a obligé à recourir à une liste d'attente.

C'est aussi parce que nous proposons de répondre rapidement à tous, que le dispositif se détachait de l'ensemble des lieux d'accueil pour enfants et adolescents...

Nos partenaires du secteur, à l'initiative du RASED, s'est mobilisé en mettant en place une pétition qui a reçu un succès certain.

Pour autant aujourd'hui, l'équilibre financier d'ANTEA n'est plus assuré s'il doit subir encore de nouvelles baisses. Au-delà de l'adaptation et de la diversification, il y a un seuil au-delà duquel, il ne nous sera plus possible de travailler. Souhaitons que ce seuil soit repoussé encore cette année.

**Pascale FOURRIER**  
Directrice

### 1. INTRODUCTION

Depuis janvier 2007, ANTEA – Antenne Enfants Adolescents du PEREN – déploie son offre d'accueil et de rencontre rapide avec un psychologue pour les 3-17 ans et leurs parents sur le territoire nord Essonne. La croissance continue de l'activité depuis cette date démontre la pertinence du dispositif mis en œuvre avec le soutien des partenaires de terrain et des financeurs (Etat et collectivités locales). Les modalités de fonctionnement offertes par ANTEA – un entretien gratuit avec un psychologue proposé rapidement dans une visée de diagnostic et d'orientation si nécessaire – permettent de répondre aux multiples expressions de la souffrance psychique des enfants et adolescents : passages à l'acte, absentéisme scolaire, isolement... Elles rencontrent également l'adhésion des parents en demande d'aide et de soutien dans leurs fonctions. Du côté des professionnels, l'inscription d'ANTEA dans le réseau éducatif, social et sanitaire en fait un partenaire à part entière dans la prise en charge du jeune public essonnien. En 2016, l'activité réalisée valide à nouveau ces positionnements.

C'est d'ailleurs à la vue de ces résultats reconnus dans le temps que le dispositif de la Réussite Educative de Savigny a demandé à ANTEA d'assurer une permanence hebdomadaire dans le quartier prioritaire du Grand Vaux. Après une mise en place en place à titre expérimental au cours du dernier trimestre 2015, cette action s'est poursuivie avec succès tout au long de l'année 2016 et continue en 2017. L'activité de cette nouvelle action est détaillée dans la 5<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

Notons cependant que cette nouvelle action n'est pas sans conséquences sur la permanence effectuée à Athis-Mons. En effet, la permanence réalisée dans le quartier du Grand Vaux à Savigny ne se fait pas en plus, et prive donc la permanence d'Athis-Mons de ce temps. De plus, à cela s'ajoute des difficultés budgétaires qui ont contraint de baisser également le temps de permanence global. C'est pourquoi en 2016, et ce pour la première fois, le délai pour prendre un premier rendez-vous a pu à certains moments de l'année être allongé jusqu'à 4 semaines.

Précisons enfin que les résultats présentés concernent l'ensemble de l'activité d'ANTEA, soit celle réalisée et à Athis-Mons, et à Savigny.

## 2. FILE ACTIVE

En 2016, ANTEA a reçu **135 nouvelles demandes** de rendez-vous pour un enfant ou un adolescent (*142 en 2014*) ; soient 11 nouvelles demandes par mois en moyenne.

La **file active** pour 2016 est donc de **138 mineurs** (*147 pour l'ensemble de l'année 2015*).

## 3. UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REpondre AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES

### 3.1. Répartition du public par sexe et âge

	Filles	Garçons	Total
3-10 ans	29	39	68 soit 49% (48,5% en 2015)
11-18 ans	33	37	70 soit 51% (51,5% en 2015)
Total	62 soit 45% (44,5 % en 2015)	76 soit 55% (55,5 % en 2015)	138

Les deux sexes et l'ensemble des tranches d'âge de 3 à 17 ans sont représentés dans le public. Sur l'ensemble du public, on compte 62 filles et 76 garçons. Ces proportions sont donc identiques à celles relevées en 2015. Quant à la proportion des mineurs reçus entre enfants et adolescents, nous constatons que cette année ces deux classes d'âge sont à l'équilibre.

Les enfants entre 6 et 15 ans constituent la part la plus importante des mineurs reçus à ANTEA.

### 3.2. Origine géographique

60% des enfants accueillis sont issus d'Athis Mons dont 50% sont issus des quartiers prioritaires de la ville

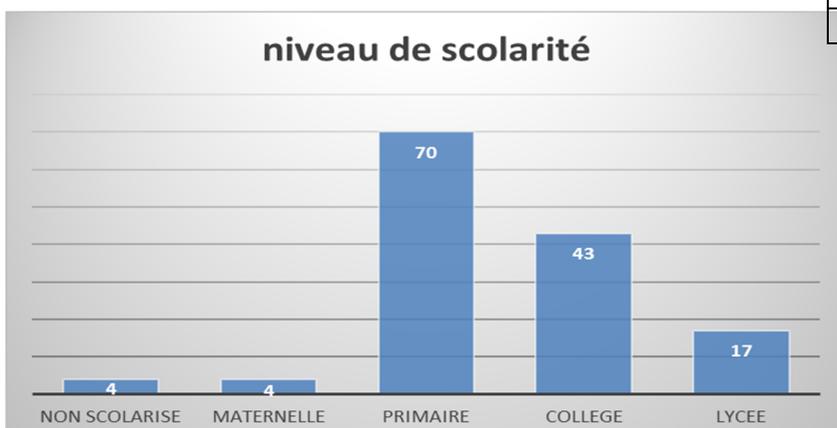
### 3.3. Risques psychosociaux

Pour 40% des jeunes de la file active (soient 52 jeunes), il a été repéré un événement de vie augmentant les risques psychosociaux :

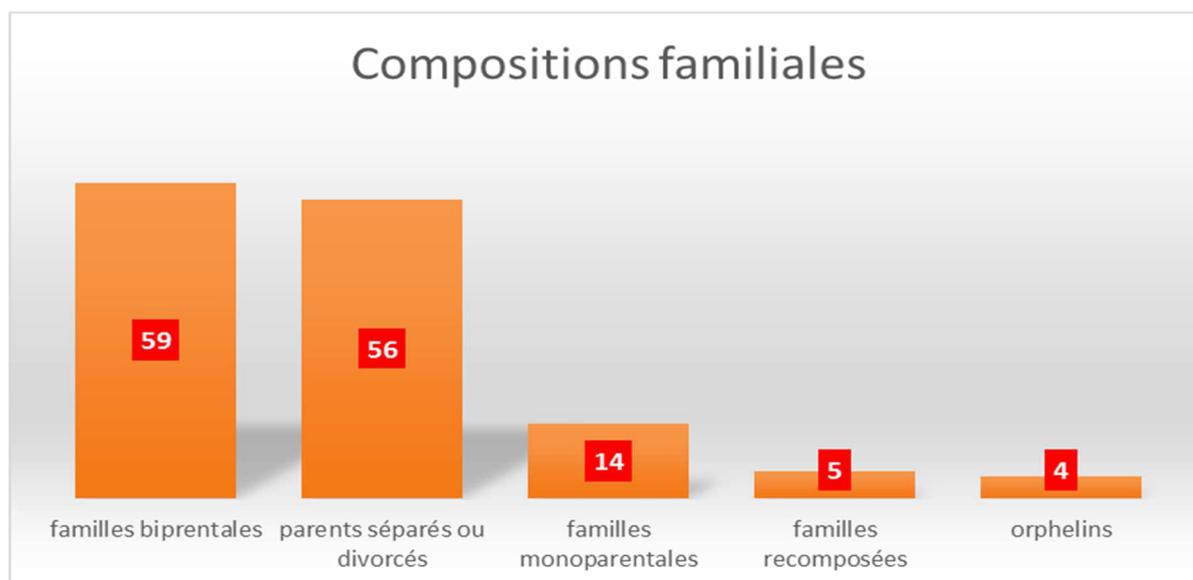
Risques psychosociaux	
Déménagement récent	35%
Deuil	17%
Mise en danger (d'autrui et/ou de soi)	14%
Proximité avec un malade	14%
Maladie physique	7%
Exclusion scolaire	5%
Événement traumatique	4%
Redoublement	2%
Séparation amoureuse	2%

### 3.4. Scolarité

#### niveau de scolarité



### 3.5. Composition familiale



## 4. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE

### 4.1. Les entretiens

	2016	2015	2014
Total des contacts avec les publics, dont :	<b>2054</b>	2248	1988
- Entretiens avec le public mineur	<b>1064</b>	1055	935
- Entretiens avec les parents	<b>216</b>	314	361
- Contacts avec le public (hors entretien)	<b>774</b>	879	692

1064 entretiens ont été réalisés en direction des mineurs, soit une moyenne de presque 8 entretiens par mineur rencontré.

## 5. L'ACTIVITÉ AVEC LE RESEAU DE PARTENAIRES

### 5.1. Actions en direction du réseau de partenaires

	2016	2015	2014
Actions en direction du réseau de partenaires, dont :	<b>165</b>	77	162
- Contacts cliniques avec les partenaires	<b>126</b>	41	109
- Contacts avec les partenaires (présentation de la structure, organisation, etc.)	<b>39</b>	36	53

## 6. NOUVELLE ACTION : PERMANENCE AU GRAND VAUX

En partenariat avec le dispositif de la Réussite Educative de Savigny, a été mis en place au cours du dernier trimestre 2015 une permanence de psychologue dans le quartier prioritaire du Grand Vaux. Ainsi a débuté en décembre 2015 la permanence hebdomadaire de 3 heures d'un psychologue d'ANTEA, le mercredi de 14h00 à 17h00, augmentée en 2016 d'une demi-heure, dans un bureau de la Maison de quartier Grand Vaux, et ce, à titre expérimental.

Cet emplacement dans cette Maison de quartier trouve toute sa pertinence : lieu facile d'accès, repéré par la population et fréquenté par les mineurs et des parents, il permet un accueil convivial et détendu.

Sur l'année 2016, **13 enfants** ont été accueillis à la permanence d'ANTEA au Grand Vaux : **9 garçons et 4 filles**. Notons que sur ces 13 enfants, **4 avaient commencé leurs suivis en décembre 2015**.

Il s'agit en général de suivis qui s'installent **dans la durée**, sur plusieurs mois. L'activité avec les enfants correspond à **224 entretiens**, soit une moyenne de **17 entretiens par enfant** reçu. A ces entretiens s'y ajoutent une vingtaine avec leurs parents. En effet, ces derniers sont systématiquement rencontrés avant d'engager un suivi avec leur enfant, et ce, pour qu'ils soient associés et parti prenante de cette démarche. Une fois le suivi engagé, il peut être pertinent de solliciter un entretien avec un des parents. Dans ce cadre, un parent d'un des enfants reçus – lui-même en souffrance et en demande d'un lieu de parole – a été orienté vers le PEREN.

Cette année, **deux enfants** reçus à cette permanence ont trouvé une place **au CMPP** de Savigny et y ont poursuivi leur suivi. Pour l'un des deux, son accueil à cette permanence en compagnie de sa mère a permis à celle-ci d'accepter de se ré-adresser au CMPP auprès duquel elle avait interrompu le suivi pourtant nécessaire pour son enfant – la permanence d'ANTEA se révélant inadéquat pour accueillir sur le moyen terme la pathologie de cet enfant, celle-ci nécessitant une prise en charge institutionnelle plus soutenue ainsi qu'un aménagement de la scolarité. Ajoutons que la plupart des enfants reçus sont **en attente d'une place au CMPP**.

D'autre part, l'activité de cette permanence implique des **rencontres partenariales** : 3 ont eu lieu avec l'équipe de la RE de Savigny (dont une dans les locaux de l'école Saint Exupéry, en présence de sa directrice, Mme Brion, et de Mme Alali, psychologue scolaire), et 2 avec le CMPP de Savigny (la 1<sup>ère</sup> le 3 mai 2016 au CMPP de Savigny avec Dr Sedel et Mme Vergne, assistante sociale ; la 2<sup>ème</sup> avec Mme Vergne et Mme Alali, dans le bureau de cette dernière). Ces différentes rencontres permettent de faire le point sur les suivis en cours, d'aborder les éventuelles nouvelles demandes adressées à cette permanence d'ANTEA, et d'affiner les modalités de travail en partenariat.

### **Etablissements scolaires et scolarité :**

Du fait de l'organisation actuelle du mode d'adresse des enfants vers la permanence d'ANTEA au Grand Vaux, une très grande majorité des enfants qui y sont reçus sont scolarisés en primaire à l'école Saint Exupéry. Il y a néanmoins un des enfants qui est scolarisé à l'école Jules Ferry, et deux autres au collège de Savigny (ces deux derniers bénéficiant l'année dernière d'un suivi RE et/ou d'entretiens avec la psychologue scolaire de l'école Saint Exupéry, Mme Alali).

### **Origines des demandes :**

A part une demande émanant de la PMI de Savigny et une autre de la Maison de Quartier du Grand Vaux (mais toutes deux concrétisées par l'intermédiaire du secrétariat de la RE), toutes les demandes de suivi ont leur origine dans le dispositif RE de Savigny, en lien étroit avec l'école Saint Exupéry par l'intermédiaire de la psychologue scolaire.

### **Lieux de vie au regard de la situation familiale :**

Nous pouvons constater que seulement 5 des enfants reçus vivent chez leurs deux parents qui vivent ensemble. Les 8 autres vivent chez leur mère séparée ou divorcée du père de leur enfant, certains (3 d'entre eux) bénéficiant d'un droit de visite de leur père. Précisant enfin qu'un des enfants reçus vit actuellement dans un hôtel avec sa fratrie et sa mère, suite à la séparation en urgence de cette dernière avec leur père.

## ACTION « CULTURE ET LOISIRS »

En 2016, les modalités d'encadrement des temps d'accès à la culture et aux loisirs ont été modifiées. En effet chaque CHRS dispose actuellement d'une travailleuse sociale inscrite dans ce projet. Des rencontres sont organisées tous les trimestres pour échanger sur les projets à développer à Communauté Jeunesse. De ces rencontres des ateliers et sorties en transversalités ont pu être proposées. De plus, chaque mois les travailleurs sociaux se réunissent en équipe pour organiser les ateliers et sorties à prévoir. Ces temps de culture et de loisirs viennent s'inscrire dans le projet d'établissement par :

### Des objectifs :

- Créer du lien social
- Développer un outil éducatif pour les travailleurs sociaux
- Inscrire les usagers dans un environnement, permettre la découverte et appréhender un repérage spatio-temporel
- Favoriser le partage des connaissances
- Etendre les actions de façon transversale

### Des moyens :

Les modalités ont évolué afin de s'adapter aux nécessités des services et aux besoins des résidents. En 2016, une travailleuse sociale par équipe devient référente de la mission. Cependant, ce sont tous les travailleurs sociaux qui s'impliquent de la proposition de l'atelier à sa réalisation et son encadrement. Le mode de communication a lui aussi évolué. Une participation financière ou alimentaire peut ponctuellement être sollicité auprès des hébergés, marquant ainsi leurs implications.

### Des résultats :

Les nouvelles dispositions de ses temps ont permis de favoriser le repérage lors des activités des difficultés que peuvent rencontrer les usagers ainsi que des éléments de compréhensions de leurs situations. De plus, les activités restent également un espace permettant de créer un temps dans un cadre différent avec l'éducateur. C'est alors un temps où les usagers se créent des souvenirs de loisirs et d'échanges tout en valorisant leurs savoirs culturels.

## LES SERVICES TECHNIQUES

L'équipe intervient sur le CHRS de l'association « Communauté Jeunesse » mais aussi sur d'autres structures et antennes de l'association, tout autant que sur les appartements en diffus ou sont hébergés les personnes accueillies.

L'équipe est composée de 4 ouvriers d'entretien qui représente 3 temps plein et 1 temps partiel, une femme de ménage, un chef d'équipe et une personne responsable de la qualité des hébergements. Cette dernière est en responsabilité des états des lieux de sortie et d'entrée des ménages, de l'équipement des appartements, du suivi des diverses réparations quand elles relèvent de la responsabilité des bailleurs, et d'autres missions liés à l'hébergement dans le parc immobilier de la structure.

Les interventions de l'équipe technique recouvrent de nombreux domaines techniques tant pour les hébergements que dans les bureaux : Petite réparation, rénovation au départ d'un ménage, mais aussi remise en état des nouveaux appartements loués.

Pour l'année 2016 ce sont 15 appartements qui se sont vu rénovés. L'équipe technique intervient aussi sur les urgences pour un parc de total pour le CHRS de 81 appartements. Cela représente des interventions fréquentes de par quelquefois l'utilisation inapproprié de certains éléments de l'habitation, de l'usure du temps ou des problèmes habituels liés au logement (fuite d'eau, perte de clés, etc.....). Cette équipe intervient de la même façon sur les locaux associatifs qui se répartissent sur 5 sites différents.

L'équipe a aussi la responsabilité de l'entretien des véhicules de l'association, ainsi que tous les bâtiments dont elle dispose.

La femme de ménage prend en charge le nettoyage de ces locaux mais intervient aussi lors des travaux liés au changement d'occupants des lieux d'hébergements.

## BILAN SOCIAL & FINANCIER

Sur toute l'année 2016, un total de 69 contrats de travail pour 62 salariés : 5 salariés ont effectué plusieurs contrats à durée déterminée. Sur ces 5 personnes, 4 d'entre elles ont eu leur CDD transformé en contrat à durée indéterminée.

### 1. L'activité de l'année :

Etablissements/Services	Nombre de salariés	ETP
<b>CHRS CJ</b>	<b>49</b>	<b>45,79</b>
Administratif	6	5,55
Direction	1	1,00
Educatif	24	24,00
SG-Maintenance	7	6,57
SG-Veille	11	8,67
<b>CHRS S.F.</b>	<b>15</b>	<b>14,35</b>
Administratif	2	2,00
Direction	1	1,00
Educatif	10	10,00
Paramédical	2	1,35
<b>PEREN/ANTEA</b>	<b>5</b>	<b>4,71</b>
Paramédical	5	4,71
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>64,86</b>

### 2. Les embauches et les départs :

- Les embauches : 16 nouveaux contrats

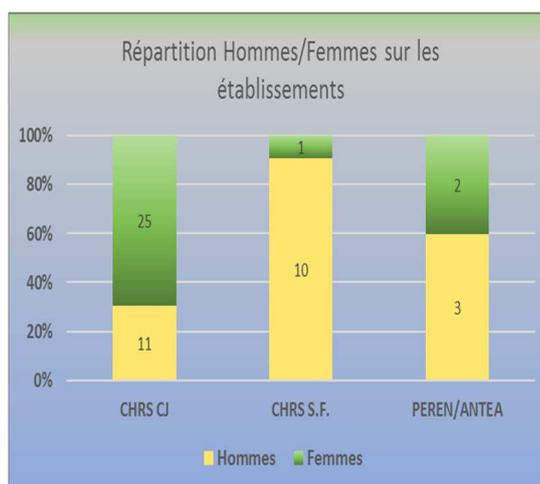
	cdd Contrat Avenir	cdd remplacement	cdd suractivité	cdi	cdi - Contrat Unique d'Insertion	TOTAL DE CONTRATS
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>16</b>
<b>Etablissements/Services</b>						
<b>CHRS CJ</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
Administratif					1	1
Educatif		2	1	3		6
SG-Maintenance	1					1
SG-Veille		1	1	3		5
<b>CHRS S.F. 91</b>		<b>2</b>		<b>1</b>		<b>3</b>
Educatif		2		1		3

- Les départs de l'année : 14 salariés sont concernés pour 17 fins de contrats. Certaines personnes ont été embauchées à plusieurs reprises dans l'année pour des remplacements.

	Démission	Fin CDD	Fin de période d'essai	Passage en CDI	Rupture conventionnelle	TOTAL DE FINS DE CONTRATS
<b>CHRS CJ</b>	<b>3,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>13,00</b>
Administratif	1,00					1,00
Educatif	2,00	1,00	1,00	1,00		5,00
SG-Veille		3,00		3,00	1,00	7,00
<b>CHRS S.F.</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>4,00</b>
Educatif	1,00	1,00		1,00		3,00
Paramédical					1,00	1,00
<b>Total</b>	<b>4,00</b>	<b>5,00</b>	<b>1,00</b>	<b>5,00</b>	<b>2,00</b>	<b>17,00</b>

## La parité

Etablissements/Sexes	Nombre de salariés	%
<b>CHRS CJ</b>	<b>36</b>	
Femmes	25,00	69%
Hommes	11,00	31%
<b>CHRS S.F.</b>	<b>11</b>	
Femmes	10,00	91%
Hommes	1,00	9%
<b>PEREN/ANTEA</b>	<b>5</b>	
Femmes	3,00	60%
Hommes	2,00	40%
<b>Total</b>	<b>52</b>	



## L'ancienneté du personnel

### • Des présents

Pour permettre la comparaison de l'évolution de l'ancienneté, seuls les contrats à durée indéterminée encore présents ont été pris en compte.

Services	CHRS CJ	CHRS S.F.	PEREN/ANTEA	Moyenne par service (ans)
Administratif	9,84	5,72		<b>8,66</b>
Direction	13,92	7,36		<b>10,64</b>
Educatif	5,61	12,00		<b>7,40</b>
Paramédical		16,33	14,74	<b>15,01</b>
SG-Maintenance	7,96			<b>7,96</b>
SG-Veille	3,58			<b>3,58</b>
<b>2016 - Moyenne par établissement (ans)</b>	<b>6,65</b>	<b>10,83</b>	<b>14,74</b>	<b>8,38</b>
<b>2015 - Moyenne (ans)</b>	<b>6,87</b>	<b>9,29</b>	<b>13,74</b>	<b>8,14</b>
<b>2014 - Moyenne (ans)</b>	<b>6,35</b>	<b>8,29</b>	<b>12,91</b>	<b>7,48</b>

### • Des salariés sortis

Services et motifs de fin de contrat	CHRS CJ	CHRS S.F.	Moyenne annuelle
<b>Administratif</b>	<b>3,48</b>		<b>3,48</b>
Démission	3,48		3,48
<b>Educatif</b>	<b>3,05</b>	<b>3,68</b>	<b>3,21</b>
Démission	4,53	3,68	4,25
Fin de période d'essai	0,09		0,09
<b>Paramédical</b>		<b>6,10</b>	<b>6,10</b>
Rupture conventionnelle		6,10	6,10
<b>SG-Veille</b>	<b>8,36</b>		<b>8,36</b>
Rupture conventionnelle	8,36		8,36
<b>2016 - Moyenne par établissement (ans)</b>	<b>4,20</b>	<b>4,89</b>	<b>4,40</b>

### 3. Les stagiaires

Six étudiantes ont fait leur stage à Communauté Jeunesse pour préparer leur diplôme de :

- Conseillère en Economie Sociale et Familiale : 3
- Assistante Sociale : 1
- Educatrice Spécialisée : 2

### 4. Les formations :

- 21 actions de formation pour 38 bénéficiaires.
- 29 femmes – 9 Hommes
- 15 formations financées par l'OPCA UNIFAF et 7 ont été financées par les établissements.
- 1024 heures d'absences sur les services.

## ASSOCIATION

## ARRETE 2016 - PROVISOIRE

DEPENSES	REALISE 2016	RECETTES	REALISE 2016
<b>60 ACHATS</b>	<b>160 384,35</b>	<b>706-708 RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS</b>	<b>150 666,75</b>
Alimentation et boisson	2 506,29	Participation des hébergés	150 666,75
Eau, Gaz, Electricité, Energie	92 633,38	<b>731 PRODUIT DE LA TARIFICATION</b>	<b>2 360 476,00</b>
Fournitures d'entretien, petit equip.et de bureau et autres	39 846,14	DDCS - DOTATION GLOBALE+CNR	2 360 476,00
Fournitures d'hébergement	24 046,15	<b>74 SUBVENTION D'EXPLOITATIONS</b>	<b>1 228 963,08</b>
Fournitures d'activité	1 352,39	DDCS	761 424,00
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>737 379,65</b>	ACSE	27 000,00
Sorties - Divers cotisations - Abonnement	22 735,42	ARS	80 000,00
Loyers + charges	616 265,33	CONSEIL DEPARTEMENTALE	152 250,00
Location de matériel	13 132,80	FSL	78 440,00
Travaux d'entretien et de réparation	58 412,59	CAF	10 000,00
Primes d'assurances	26 246,92	CAF - ALT	84 174,23
Colloques et séminaires + évaluat°exterie	586,59	CRE	0,00
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>155 727,23</b>	ASP - CONTRATS AIDES	16 174,85
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	96 929,69	CD - TERRITORIALISATION	0,00
Publicite/Publication/Relat° publique	2 462,92	COMMUNES	0,00
Transports liés aux activités	99,60	DRDF	17 500,00
Déplacement , missions et réception	4 079,27	ACSE TRIPARTITE	2 000,00
Frais postaux et télécommunication	33 826,91		0,00
Divers (prestat° inform., blanchissage, frais bancaires, autres...)	18 328,84		0,00
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>162 439,95</b>		0,00
Impôts et Taxes sur rémunération	159 508,95		0,00
Autres impôts et taxes	2 931,00		0,00
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 129 240,96</b>		0,00
Rémunération du personnel	1 451 901,97		0,00
Charges sociales	677 338,99		0,00
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>12 093,64</b>	<b>75 PRODUITS GEST. COURANTE</b>	<b>4 640,26</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 023,29</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 182,26</b>
Intérêts bancaires, agios	1 023,29	<b>77 QUOTE PART SUBV. VIREE SUR EXERCICE</b>	<b>6 610,26</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>30,00</b>	<b>78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>15 734,49</b>
Sur l'exercice en cours	0,00	Reprise sur amortissements	9 744,60
Sur les exercices antérieurs	30,00	Reprise Provision - fonds dédiés	5 989,89
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>368 270,55</b>	Reprise réserve de trésorerie	0,00
Amortissements	67 453,26		
Provisions - dépréciation de créances - Dotation Fonds dédiés	300 817,29	<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>6 713,64</b>
Dotation réserve de trésorerie	0,00		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 726 589,62</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 775 986,74</b>
		<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>380,00</b>
		<b>RESULTAT</b>	<b>49 017,12</b>

Date : 10/03/2017

